

Centre du Cinéma et de
l'Audiovisuel de la
Communauté française de
Belgique

**AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE**

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1996.

Centre du Cinéma et de
l'Audiovisuel de la
Communauté française de
Belgique

**AIDE A LA PRODUCTION
CINEMATOGRAPHIQUE
ET AUDIOVISUELLE**

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNEE 1996.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

CHAPITRE I	Bilan de la Commission de Sélection des Films (courts et longs metrages, téléfilms et collections, produits télévisuels)	Pg 5 à Pg 46
CHAPITRE II	Subvention à la diffusion et prime à la qualité	Pg 47 à Pg 63
CHAPITRE III	Coproductions entre les producteurs indépendants et les télévisions (RTBF - RTI-TVI - Canal - Belgique)	Pg 64 à Pg 81
CHAPITRE IV	Aides européennes - MEDIA EURIMAGES	Pg 82 à Pg 89
CHAPITRE V	Promotion	Pg 90 à Pg 94
CHAPITRE VI	Ateliers de production et ateliers d'accueil	Pg 95 à Pg 97

ANNEXES	<ul style="list-style-type: none">- Guide technique- Conditions générales des contrats d'aide à la production (cinéma - œuvre télévisuelle)- Productions audiovisuelles depuis 1990- Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1996, par catégorie de projets (Commission de Sélection)- Tableau comparatif des liquidations de 1994 à 1996, par catégorie de projets (Fonds spécial)- Résultats économiques des productions
----------------	---

INTRODUCTION

Ce document constitue une présentation des aides accordées en 1996 par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique en matière de production et de promotion cinématographiques et audiovisuelles.

Un premier chapitre est consacré au bilan de la Commission de Sélection des Films en 1996. Il comporte des réflexions générales concernant ses travaux, complétées par une liste des aides accordées dans les différents créneaux d'intervention : courts et longs métrages de fiction, téléfilms de fiction et collections: programmes télévisuels.

Un deuxième chapitre est consacré à la subvention à la diffusion et aux primes à la qualité.

Un troisième chapitre traite des conventions passées entre la Communauté française de Belgique et les chaînes télévisuelles RTBF, RTL-TVI et Canal + Belgique dans le domaine des coproductions menées en collaboration avec les producteurs indépendants.

Un quatrième chapitre traite des aides européennes de MEDIA et d'EURIMAGES. Ces aides agissent en synergie avec les aides sélectives attribuées par la Commission de Sélection des Films.

Un cinquième chapitre concerne les aspects de promotion de notre cinématographie.

Un sixième chapitre présente les ateliers de production et les ateliers d'accueil.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a été créé en date du 1er janvier 1995.

Il constitue un service à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel exerce ses compétences entre autres dans les matières suivantes :

- * L'aide à la production et à la promotion des oeuvres audiovisuelles de la Communauté française, notamment :
 - l'aide à la production ou à la coproduction de films professionnels;
 - la promotion du cinéma belge d'expression française;
 - la promotion et la diffusion d'un cinéma de qualité (RACC);
- * La délivrance des subventions à la diffusion et l'octroi de primes à la qualité des oeuvres audiovisuelles;
- * L'agrément et l'octroi de subventions aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil : films et vidéos;
- * L'encouragement à la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre, d'une part, les producteurs indépendants et, d'autre part, la RTBF, RTL-TVI ou Canal +;
- * La réalisation de toutes autres missions qui lui seraient confiées par le Gouvernement en matière d'audiovisuel, notamment, la négociation et l'exécution des conventions avec les organismes de radiodiffusion et des accords de coopération en matière audiovisuelle.
- * Il assure également le secrétariat des commissions et conseils consultatifs de sa compétence en matière audiovisuelle :
 - le secrétariat de la Commission de Sélection des Films (aide sélective à l'écriture et la production audiovisuelles);
 - le secrétariat de la Commission du Film (subvention à la diffusion et primes à la qualité);
 - le secrétariat du Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel créé par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 06/07/96.

Les recettes extérieures alimentant précédemment le Fonds de création cinématographique et audiovisuelle sont versées au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. Il s'agit d'abord, de la dotation de la Communauté française, ensuite de la contribution à la création audiovisuelle des abonnés à la télédistribution, enfin d'apports divers parmi lesquels les remboursements des avances à la production. Les sommes versées en compensation du non respect par les chaînes télévisuelles des termes des conventions passées avec la Communauté française entrent également dans ce cadre.

L'on trouvera ci-dessous le récapitulatif 96 de l'enveloppe budgétaire pour la production audiovisuelle gérée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dans l'exercice de ses compétences légales.

Commission de Sélection	
* Budget initial	145.300.000,-
* Ajustement collections télévisuelles	20.000.000,-
* Câblo-distributeurs	36.000.000,-
Accords internationaux	16.000.000,-
Aides automatiques	46.100.000,-
Ateliers de production et d'accueil	36.205.000,-
RTBF	
* Apport CFB dans le cadre du Fonds Spécial	49.000.000,-
* Frais directs RTBF	41.000.000,-
RTL-TVI	
* Coproductions, fictions et programmes TV	65.600.000,-
* Commandes de programmes	65.006.177,-
Canal +	80.000.000,-

<u>TOTAL</u> :	600.211.177,-

CHAPITRE I

BILAN DE LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

(Courts et longs métrages, téléfilms, collections et programmes télévisuels)

LA COMMISSION DE SELECTION DES FILMS

I. GENERALITES

L'Arrêté Royal du 22 juin 1967 (modifié le 17/2/1976 et le 24/3/1978) qui tend à promouvoir la culture cinématographique belge d'expression française prévoit l'octroi d'avances sur recettes à la production de films.

Le montant annuel des aides à la production cinématographique est fixé par le budget qui s'élève à 201,3 millions pour 1996 (1995 : 165,3; 1994 : 165,3; 1993 : 176; 1992 : 176; 1991 : 176; 1990 : 156; 1989 : 140; 1988 : 140; 1987 : 120; 1986 : 120; 1985 : 130; 1984 : 85; 1983 : 79; 1982 : 69; 1981 : 60; 1980 : 43; 1979 : 51,5; 1978 : 56,5).

Ces aides sont destinées aux projets de films de fiction, d'animation et de création longs et courts métrages, à caractère belge et en version originale de langue française. Une partie de ce budget est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée (documentaires, séries d'animation, et téléfilms de fiction).

Les candidats qui sollicitent l'aide de la Commission de Sélection des Films, le font au moyen du formulaire de demande disponible au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Un récapitulatif des documents à fournir à l'Administration figure en annexe (page II).

1. ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Le rôle de la Commission de Sélection des Films est d'émettre un avis sur l'ensemble des dossiers introduits par les candidats.

Les membres de la Commission sont désignés par le Gouvernement pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou leurs qualités particulières dans le domaine culturel.

La Commission de Sélection des Films se réunit régulièrement en fonction des projets à examiner et des disponibilités budgétaires. Le calendrier des sessions, établi pour l'année, est communiqué aux professionnels. Chaque session est dotée d'une enveloppe financière définie par créneau.

Pour émettre son avis, la Commission tient compte de différents critères susceptibles de garantir la qualité du projet tels que le scénario (ou le synopsis), la note d'intention du demandeur, les éléments de production, ainsi que de toute autre information jugée intéressante.

En ce qui concerne les programmes télévisuels, la participation d'une télévision est indispensable (coproduction ou préachat).

Des visions à l'intention des membres de la Commission sont organisées la veille des réunions.

Les avis motivés rendus par la Commission au sujet de chaque projet sont ensuite transmis à la Ministre compétente qui décide de l'octroi des aides et fait part de sa décision à l'administration. C'est après cette procédure que les intéressés reçoivent la lettre qui leur notifie officiellement le sens de la décision prise.

Pour ceux dont le projet est accepté commence dès lors un cheminement administratif pendant lequel aura lieu un passage en cellule technique (appelée aussi "Groupe d'Agrément") dont la finalité est de vérifier la viabilité technique et financière des produits.

On trouvera , en annexe, une description du fonctionnement de la cellule technique à l'usage des producteurs et des réalisateurs (pp IV et V).

Une fois l'agrément définitif obtenu, il est procédé à la signature des contrats avec le producteur indépendant bénéficiaire du soutien financier. La liquidation effective des montants alloués intervient en moyenne dans les huit jours ouvrables.

Dans le cadre des aides à la production, les sommes sont versées sous la forme d'avances provisionnelles remboursables sur les recettes nettes provenant de l'exploitation du film, selon des modalités très souples et favorables au producteur.

Les conditions générales de ces contrats figurent également en annexe (pp VI à XIX).

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Présidente

Marion HÄNSEL - Réalisatrice, productrice

Vice-Président

Jean-Marie BEAULOYE - Directeur régional de Bruxelles, à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique

Membres

1er collègue

Jean-Marie ANTOINE - Journaliste
Micheline HARDY - Comédienne - scénariste - dramaturge
Françoise LEVIE - Réalisatrice
Guy PIROTTE - Cinéaste d'animation - Professeur à La Cambre
Anne-Dominique TOUSSAINT - Productrice
Rosanne VAN HAESBROUCK - Productrice
Denise VINDEVOGEL - Monteuse

2ème collègue

Daniela BISCONTI - Comédienne
Freddy BOZZO - Coorganisateur du Festival du Cinéma fantastique de Bruxelles
Dan CUKIER - Conseil en communication
Dan HABRAN - Coresponsable et programmateur des cinémas Le Parc et Le Churchill à Liège.
Luc JABON - Scénariste
Robert REUCHAMPS - Professeur et animateur de ciné-club.
Eric VAN BEUREN - Producteur

Membres suppléants

1er collègue

Claude HAÏM - Producteur
Bénédicte LIENARD - Réalisatrice
Grace WINTER - Distributrice (Progrès Films)

2ème collègue

Jean-Philippe LAROCHE - Réalisateur - producteur
Léon MICHAUX - Journaliste - scénariste
Benoît PEETERS - Scénariste - écrivain

Invité

Gérard LEGROS

Administration

Secrétariat de la Commission

Francis DUJARDIN (programmes télévisuels)
Marie-Hélène MASSIN (courts métrages)
Serge MEURANT (longs métrages et secrétariat général)
Bernadette GILLIS (suppléance)

Secrétariat du groupe d'agrément

Emmanuel ROLAND

Constitution de la Commission en deux collèges :

Considérant l'augmentation du nombre de projets présentés à la Commission, d'une part et, d'autre part, la volonté de donner une attention particulière aux premiers films, les membres de la Commission et leurs suppléants se répartissent en deux collèges afin d'examiner, dans le 1er collège, les premières oeuvres (dans une catégorie déterminée, soit premier court métrage, premier long métrage, premier documentaire télévisuel...) et, dans le 2ème collège, les oeuvres suivantes. Les Président(e) et Vice-Président(e) siègent dans les deux collèges.

Durée du mandat :

Le mandat des membres et de leurs suppléants est de trois ans, non renouvelable sauf après une interruption d'au moins 3 ans. De manière transitoire, le renouvellement des membres se fera par moitié au 30 juin 1997.

Périodicité des réunions :

La Commission se réunit en séance plénière à la convocation du (de la) Président(e) pour traiter de sa politique générale.

La Commission se réunit en deux collèges à raison de trois sessions par an (février - juin - octobre). Ces réunions se tiennent en fonction des disponibilités financières.

Suppléants :

Les suppléants sont au nombre de six. Comme les membres, ils sont affectés au premier ou au second collège. En cas de défection d'un membre, le Secrétariat fait appel à un suppléant de son collège, ou, le cas échéant, à un membre suppléant de l'autre collège.

II. BILAN

La Commission de Sélection des Films a géré, en 1996, un budget initial de 145,3 millions, augmenté, à l'ajustement budgétaire, d'une enveloppe financière de 20 millions destinée à l'aide à la production de collections de téléfilms, ainsi qu'une contribution des câblo-distributeurs de 36 millions, provenant des montants versés en vertu de l'accord signé par la Communauté française et chaque télédistribeur de Wallonie, afin de participer à la création audiovisuelle en Communauté française.

La répartition du budget initial s'est effectuée selon les proportions suivantes :

- 80% des aides sont consacrés au cinéma;
soit 65% aux longs métrages
et 15% aux courts métrages
- 20% des aides sont consacrés aux programmes télévisuels.

Par ailleurs, 20 millions sont consacrés à la production de numéros de collections télévisuelles.

En 1996, la Commission de Sélection, mise en place en début d'année, s'est attachée d'abord à définir de façon claire les différents créneaux d'aides qui peuvent être rencontrés :

- le long métrage de fiction, documentaire ou d'animation, en production majoritaire ou minoritaire belge et dont la destination est en priorité la distribution dans le circuit des salles commerciales de cinéma;
- le court ou moyen métrage;
- le téléfilm de fiction, en production majoritaire ou minoritaire belge;
- la collection télévisuelle;
- le programme télévisuel.

Pour chacune de ces catégories d'aide, la Commission a fixé un certain nombre de critères d'admission (statuts et résidence du demandeur, emploi minimum de techniciens et de comédiens belges). Elle a défini les notions de production majoritaire/minoritaire.

La Commission a également revu les barèmes des aides octroyées, en ce qui concerne les longs métrages, les programmes télévisuels, les téléfilms et les collections télévisuelles.

AIDE AUX COURTS METRAGES

En 1996, la Commission a affecté 30.126.000 FB pour l'aide à la production du court métrage. Cette somme représente 14,78 % de l'aide à la production globale.

81 projets lui ont été soumis dont sept demandes d'aide à la finition.

24 projets ont reçu une promesse d'aide : 22 pour la production, 2 pour la finition.

Les courts métrages, aidés en 1996, possèdent, pour la plupart, un air de famille. Et cela, bien sûr, sans effacer les multiples facettes, les approches et les styles fort diversifiés. On pourrait parler, à leur propos, de comédies qui abordent les réalités sociales ou psychologiques avec humour et légèreté. Ce commun dénominateur s'applique aussi bien aux premières oeuvres qu'aux films de réalisateurs confirmés.

Parmi les films sélectionnés par le 1er collège, citons *Le temps d'un soufflé* de Kita Bauchet qui met en scène une galerie de personnages qui chacun, à leur manière, éprouvent un sentiment de plénitude; *Palmyra* de Tatiana de Perlinghi où une voyante professionnelle vit les aveuglements de l'amour; *La boucherie Volkaerts* de Joe Pirrong met en scène de façon tendrement ironique le boucher, son épouse et sa fille.

Parmi les films choisis par le 2e collège, *La bague* de Samy Brunett raconte l'histoire de deux hommes amoureux d'une même femme et qui offrent à celle-ci une même bague. *Noël au balcon* de Martine Doyen met en scène une fillette déchirée par la séparation de ses parents et dont le regard, nourri d'un imaginaire enfantin, métamorphose la réalité en poésie. *Victor le coiffeur* de Gil Bauwens est victime d'un tueur fou qui tronçonne ses victimes avant de les dévorer. Mais ce festin aura un goût amer. *Ma vie avec Baptiste* d'Yves Cantraine questionne, sur le mode du non-sense, la communication fragile entre les êtres : "Pourriez-vous vivre avec un poisson rouge qui vous ignore délibérément ?".

Le traitement de ces courts métrages illustre toutes les tendances du cinéma contemporain : du récit classique au film expérimental, par exemple, avec "*Dix formules pour conjurer le diable*" de Jan Vrooman ou "*Big Sam(uel)*" de Bernard Declercq.

Une place particulière doit être consacrée aux courts métrages d'animation. Raoul Servais utilise le procédé d'animation qu'il a mis au point dans "Taxandria", la servaisgraphie, pour nous faire découvrir la 4e dimension des tableaux de Paul Delvaux dans "*Papillons de nuit*".

Les ex-élèves de l'Atelier de la Cambre, Benoît Féroumont (*Bzz*), Stéphane Aubier et Vincent Patar (*Pic Pic André Show III*) poursuivent avec liberté leur démarche artisanale empreinte d'humour et de bonne humeur.

Parmi les producteurs les plus actifs dans le secteur du court métrage, il faut citer Alexis Films et Banana Films, deux maisons de production qui ont su développer une dynamique enthousiaste entre auteurs et producteurs.

De nouvelles petites maisons de production sont également apparues : Need Production, TMR, qui viennent rejoindre Lux Fugit ou Pandora.

Certains réalisateurs ont préféré produire eux-mêmes leur court métrage (Samy Brunett, Raoul Servais).

Par rapport au bilan 95, le nombre de courts métrages aidés a augmenté, grâce à la mise en place d'un programme régulier de sessions, et à la suppression du système de limitation du nombre de dossiers admis à l'examen par réunion.

Les producteurs ont à plusieurs reprises demandé des sommes inférieures aux montants forfaitaires octroyés pour l'aide à la production.

Sur 81 dossiers traités en 1996, la Commission a recommandé des aides dans 29,6% des cas.

1995	1996
37 projets proposés 15 projets retenus dont 3 aides à la finition et 2 aides à la production sous conditions, reportées sur le budget 1996	81 projets proposés 24 projets retenus dont 2 aides à la finition

AIDES AUX LONGS METRAGES

A. AIDES A L'ECRITURE

L'aide à l'écriture constitue un incitant. Son introduction est liée au processus de création cinématographique : le scénario n'est pas une fin en soi. C'est une étape de la production d'un film. Il est donc recommandé aux auteurs sollicitant une aide à l'écriture, d'annoncer quel réalisateur ou quel producteur est/sont intéressé(s) par le projet d'écriture. Il ne s'agit cependant pas d'une obligation. Certains scénaristes souhaitent, en effet, conserver l'entière maîtrise de leur travail, en tous cas au stade du développement d'un premier traitement.

Le montant de l'aide est de 500.000 BEF maximum. Les droits d'adaptation (frais d'option de 6 mois) et les éventuels travaux de recherches peuvent être ajoutés, mais doivent être motivés et faire l'objet d'un devis.

Les documents à fournir à l'Administration pour l'introduction d'une demande d'aide à l'écriture ont été précisés en 1996 en fonction de la terminologie en usage dans la profession.

Une aide à la coscénarisation peut être sollicitée de façon complémentaire : elle visera, à améliorer la qualité du scénario en recourant, par exemple, à un coscénariste belge ou étranger. Cette aide sera accordée sur devis et à la fourniture du contrat avec ce dernier. Le producteur est encouragé à chercher des compléments de financement à l'échelle européenne.

Rappelons que les demandes de lectures pour avis ne sont pas recevables par la Commission.

1. Aide à l'écriture de longs métrages

En 1996, la Commission de Sélection a examiné 27 dossiers de demande d'aide à l'écriture d'un long métrage. Sept d'entre eux ont obtenu un avis positif. De plus, deux projets - "Les bravaches" et "Le temple, les marchands et le relieur" - ont bénéficié d'une aide à l'écriture et à la constitution d'un dossier de production.

LES BRAVACHES

de Patrick PAULO

Production : Pandora production

"Etienne Marie, devenu amnésique à la suite d'un accident de vélo, sert de miroir à une galerie de personnages dont la rencontre fait pénétrer le spectateur dans un monde poétique et parfois ironique : celui d'un cinéma où même les vaches ont la parole"

Cette comédie dont le traitement atteste de beaucoup de sensibilité et d'humour a fait l'objet d'une aide à la réécriture et à la constitution du dossier, en mars 1996.

LE TEMPLE, LES MARCHANDS ET LE RELIEUR

de Rémi HATZFELD

Production : La Nouvelle Imagerie

"Portrait d'une communauté protestante, dans une petite ville de province. Ses membres sont des hommes de conviction qui défendent, de manière personnelle et souvent inattendue, des valeurs éthiques telles que le désintéressement, la justice, la générosité."

Le scénario témoigne d'une connaissance approfondie du milieu décrit. La Commission a accordé au projet une aide à l'écriture et à la constitution d'un dossier de production, lors de sa session de mars 1996.

LA FIANCEE DU GANGSTER

de Martine DOYEN

"Rosa est-elle cette "fiancée du gangster" décrite avec romantisme par un auteur de romans noirs. Elle en est persuadée et tombe amoureuse de l'écrivain. Tandis qu'elle tente de le rejoindre dans sa retraite à Capri, elle rencontre Mardi qui lui aussi se révèle habité par le livre. Pour celui-ci, c'est le coup de foudre car il reconnaît en Rosa la femme du gangster..."

Ce scénario d'un premier long métrage illustre l'un des thèmes favoris des courts métrages de Martine Doyen : l'évasion de la vie réelle par l'imaginaire.

L'aide est conditionnée par la présence d'un scénariste ou d'un consultant (script doctor).

LE CIEL EST PAR-DESSUS LE TOIT

de Bénédicte LIENARD

Le projet de film de Bénédicte Liénard prolonge, sur le mode de la fiction, "La tête au mur", le documentaire qu'elle a réalisé en 1996 sur le destin d'un groupe d'adolescents délinquants condamnés à vivre dans des centres fermés.

La rencontre, dans ce cadre, d'une jeune détenue et son incarcération à la prison des femmes de Lantin est au centre du long métrage qui témoigne de façon humaine et forte de la condition des femmes en prison.

Pourquoi le choix de la fiction ? "Elle me permet, écrit Bénédicte Liénard, de sonder la psychologie de ces femmes et me donne la liberté de les montrer dans des situations qui, dans le documentaire, peuvent paraître impudiques".

CREPUSCULE

de François L. WOUKOACHE

Production : PBC Pictures

Il s'agit d'un premier scénario de long métrage de fiction du jeune cinéaste d'origine camerounaise, François L. Woukoache. Il est développé comme un film policier, à portée politique.

"Dans un pays d'Afrique, jadis prospère, un Président tout puissant cherche à donner le change à la Banque Mondiale et aux bailleurs de fonds étrangers au moment où son pays apparaît insolvable aux yeux de ceux-ci."

L'ECHAPPEE BELLE

de Marie MANDY

"La rencontre fortuite, à l'aéroport de Marseille, de trois jeunes femmes en quête d'elles-mêmes; le lien tissé entre elles par l'annonce que l'avion - qu'elles ont, toutes trois raté - s'est écrasé, forment le point d'origine d'un road-movie européen."

Marie Mandy développe, dans ce scénario, une dramaturgie des destins croisés, des événements qui les déterminent et les libèrent parfois.

EN VACANCES

de Yves HANCHAR

Production : Les Films de l'Etang

"En vacances" raconte l'histoire de trois familles à travers leurs vacances, rien que leurs vacances. Le récit se déroule sur une période de dix ans, de 1990 à l'an 2000. Pendant ce temps, douze personnages vieillissent, s'aiment ou se haïssent, dans la ronde des aventures estivales et de leurs souvenirs. Cette comédie réunit tous les ingrédients d'un film intelligent et populaire.

Son écriture est soutenue par la maison de production du premier long métrage d'Yves Hanchar : "La partie d'échecs".

LE BOIS DU CAZIER

de Paul MEYER

Production :

Ce projet de long métrage renoue avec la double thématique de l'immigration et de la mine. On peut y voir le prolongement du film "Déjà s'envole la fleur maigre" qui, dans les années 60, marqua la naissance d'un cinéma wallon.

Le regard posé sur les gens filmés n'a pas changé : il est empreint de poésie et d'un sens profond de la dignité.

"Tonio Santocono, fils d'immigré italien et écrivain, vit en Belgique. Il a entrepris d'écrire une pièce de théâtre sur la tragédie minière de Marcinelle. Pour la documenter, il s'est lancé dans une vaste enquête sur l'immigration italienne, sur l'histoire des charbonnages et sur la catastrophe du Bois du Cazier..."

2. Aide à l'écriture d'un téléfilm

En 1996, la Commission de Sélection a examiné trois dossiers d'aide à l'écriture d'un téléfilm. Deux ont fait l'objet d'un avis favorable.

ARUM

de Frédéric DUMONT

Production : To Do Today

La rencontre d'une jeune fleuriste et de son premier client, un étudiant en agronomie, après l'inauguration du petit magasin de fleurs situé sur le quai n°5 de la Gare de Schaerbeek est le point de départ d'une histoire d'amour inachevée.

Elle réunit une galerie de beaux personnages. La gare constitue un décor de choix pour ce récit nourri d'observations sensibles et fines sur le quotidien.

Il s'agit d'un premier téléfilm de Frédéric Dumont.

LA PLAGE D'OSTENDE

de Gabrielle BORILE

Production : Entre chien et loup

Il s'agit de l'adaptation pour la télévision du roman "La Plage d'Ostende" de Jacqueline Harpman.

"La plage d'Ostende aura toutes les séductions d'un tableau raffiné et précieux où tout est lenteur, mesure et classicisme. Mais derrière cette façade lisse, sans aspérités, ce sont des passions sourdes et des haines violentes qui grondent et s'agitent. Sous l'apparence et les mondanités, c'est à un combat féroce et sans scrupules que se livre Emilienne, l'enfant prête à tous les sacrifices pour séduire l'homme qu'elle aime.

Derrière l'ordre bourgeois se cache le désordre des amours farouches et déraisonnables."

Le projet est développé avec le soutien de la RTBF.

B. AIDES A LA PRODUCTION CONSENTIES EN 1996

a) Majoritaires belges :

1er Collège

"DANSES DE PANTINS"

de Herman VAN EYKEN

Production : Alice in Wonderland

Loulou est l'étrange étoile d'un spectacle de cabaret. Devenue tétraplégique à la suite d'un accident, elle livre à la curiosité du public son image rigide et fragile de pantin, dans un numéro de voltige dont le corps sort brisé. Mais Loulou n'est pas une victime. Par un jeu d'interaction entre tous ses comparses, elle les manipule à son tour et se révélera finalement être la plus forte dans le combat passionnel qu'elle mène impitoyablement, telle un ange exterminateur.

Il s'agit du premier long métrage de Herman Van Eyken. Son budget est léger. Son financement, dans l'état actuel du projet, entièrement belge.

Le scénario est signé par Micheline Hardy et Herman Van Eyken. Il a fait l'objet d'un travail d'écriture important, depuis son premier développement lors d'un séminaire Mac Kee en 1991. Il a également été encouragé par la Communauté française en 1993, par l'octroi d'une aide à l'écriture d'un million de FB.

"PIECES D'IDENTITE"

de Mweze NGANGURA

Production : Les Films du Sud

Les tribulations à Bruxelles, dans le quartier Matongé, de Mani Kongo, un vieux roi zaïrois, fournissent l'argument d'une comédie populaire, aux allures de conte.

Mani Kongo est à la recherche de sa fille qu'il a envoyée en Belgique dès l'âge de huit ans et dont il est sans nouvelle depuis longtemps. Avant de la retrouver, il errera, comme dans un labyrinthe de foire, dans l'univers coloré des milieux africains de la capitale.

Ce premier long métrage de Mweze Ngangura se nourrit d'une observation fine et critique des phénomènes de métissage culturel.

C'est une production à budget léger (45 millions), majoritairement belge à près de 80%.

MAX ET BOBO

de Frédéric FONTEYNE

Production : Artémis Productions

Scénario : Philippe Blasband

L'univers de Max s'est écroulé. Il était coiffeur. Un jour ses mains se sont couvertes d'eczéma. Son salon de coiffure a fait faillite, sa femme l'a quitté.

Max est en train de couler quand il rencontre Bobo, dans un poste de police. Bobo semble être le dernier des crétins; il sera l'ange de Max.

Il s'agit d'une écriture originale de Philippe Blasband pour Frédéric Fonteyne. Un film d'acteurs où l'importance et la qualité du travail avec les comédiens se révèlent capitales pour la réussite du projet. L'aspect financier est abordé de façon réaliste; 41.700.000 FB constitue un budget calculé et possible pour ce type de produit.

La société Lazennec coproduirait pour la France, avec une solide garantie de distribution provenant de MKL. Samsa contribuerait à la production pour le Luxembourg.

TIC TAC TOO

d'Alain BERLINER

Production : W.F.E.

Tic Tac Too est l'histoire de Ludovic, une petite fille née dans la peau d'un petit garçon. Pour lui, rien de plus naturel que de changer de sexe, de réparer l'erreur que la nature lui a injustement infligée. Bien qu'il l'ait toujours exprimé, personne ne l'a jamais vraiment pris au sérieux... Tout enfant qu'il est, gonflé d'espoir et nourri de contes et de magie, il croit qu'une force surnaturelle va réaliser son vœu le plus cher : réintégrer la peau de la petite fille qu'il est.

L'écriture du scénario de ce premier long métrage d'Alain Berliner a été soutenue par la Commission de Sélection ainsi que par la Fondation Martini.

Le scénario a été sélectionné pour une lecture en public par la comédienne Hélène Vincent dans le cadre du festival "Premiers Plans" d'Angers en 1996.

Il s'agit d'une coproduction tripartite entre la Belgique (W.F.E.), la France (Haut et Court) et l'Angleterre (Freeway Films). C'est la productrice française, Carole Scotta, qui assume la production déléguée du film.

Cependant, le film peut être considéré comme majoritairement belge car son réalisateur est belge ainsi que plusieurs techniciens cadres (directeur de la photographie : Yves Cape; montage : Suzanne Rossberg; etc...) et plusieurs rôles secondaires importants.

2ème collègue

GASPARD

de Harry CLEVEN

Production : Artémis Productions

Gaspard, un ambulancier de 30 ans croit rencontrer la femme de ses rêves...

Mais Juliette est harcelée par Guido, un schizophrène obsédé par la volonté malade de la protéger. Petit à petit, Guido va pousser Gaspard hors de ses limites et le faire glisser insidieusement dans la violence.

Pour faire de Juliette la femme de sa vie, Gaspard sera confronté à sa "part sombre" et devra faire appel à des pulsions jusque-là inconnues.

Le projet constitue la synthèse et le dépassement des oeuvres précédentes : "Sirène" (CM) et "Abracadabra".

Il annonce une oeuvre fiévreuse, haletante, d'une extrême tension dramatique, née de pulsions profondes. On y retrouve l'approche physique de personnages déjà fortement dessinés.

Un travail de préparation est prévu avec les acteurs du film afin de les mettre en condition de restituer au maximum cette charge, la part sombre des personnages.

LE SILENCE D'ALEXANDRE

de Jean-Jacques ANDRIEN

Production : Les films de la Drève

Scénario : Jean-Jacques Andrien, Philip Jones et Yasmine Kassari

Verviers. Centre international de la laine. Alexandre est âgé de 11 ans. Une grande grève paralyse toutes les usines de la ville, l'enfant est envoyé dans une famille paysanne de la campagne environnante où il va faire l'expérience d'un autre monde et connaître pendant quelques heures les affres de la perte de la parole.

Trente ans plus tard, Alexandre est anthropologue en Australie. Il travaille pour les Aborigènes. Alexandre a oublié cet instant où adolescent, il avait cru devenir muet pour toute son existence. Aujourd'hui, en plein désert, il se rend compte qu'il est en train de revivre exactement la même situation.

Le propos du film tend à nous montrer que dans une situation sociale en échec, la transmission du savoir ne se produit plus.

La symétrie entre les deux parties de l'histoire, à trente ans d'écart et dans deux mondes en apparence si opposés, est rendue par la similitude de simples gestes, de signes ou de regards.

Il s'agit dans l'état actuel de la production, d'une tripartite entre la Belgique, la France et l'Australie.

Le projet, initié par Jean-Jacques Andrien, peut être considéré comme majoritaire belge, vu la nationalité du réalisateur et la présence d'un poste cadre belge (son : Henri Morelle).

Le casting n'est pas encore terminé.

b) Majoritaire belge, minoritaire francophone

1er collège

LE BALLON

de Dany Depez

Production : Escapade

"Le ballon" est un film pour enfants. Il met en scène de jeunes adolescents qui se mobilisent pour lutter contre la destruction d'un vieux parc, livré à l'abandon avant d'être l'objet de la spéculation immobilière. Le bourgmestre et son adjoint sont complices de ce plan. Les enfants ont pour allié un ballon magique.

Il s'agit du premier long métrage du réalisateur, Dany Depez. Le film est majoritairement flamand et sa version originale sera réalisée en néerlandais. Cependant, le producteur exécutif de l'oeuvre, Benoît Dufrasne (Escapade) est francophone et un certain nombre de postes cadres sont dévolus à des techniciens de notre communauté.

Le film utilise bon nombre d'effets spéciaux. Ils sont confiés à un technicien spécialisé en animation en 3D, Paul Demeyer.

LA GUERRE DE GASTON

de Robbe DE HERT

Production : Era Films

"La Guerre de Gaston" est l'histoire d'un jeune flamand, Gaston Vandermeersche, alias Raymond, Rinus, Wim, qui pendant la Seconde Guerre Mondiale fut agent de renseignements au service des Alliés pour se trouver ensuite sacrifié par les Anglais afin de tromper les Allemands.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un film de guerre. On n'y voit pas de scènes de combat spectaculaires. La guerre est réduite à l'état de fait divers. Ce qui compte vraiment c'est l'histoire de Gaston et la manière dont il a vécu sa guerre.

"La Guerre de Gaston" est l'adaptation cinématographique du livre d'Allan Mayer, publié aux USA en 1988.

Il s'agit d'un film flamand, mais de dimension internationale, puisqu'il se déroule, entre autres lieux, à Londres, en France, en Espagne, et en Belgique. Au niveau des dialogues, les langues usuelles dans ces pays sont utilisées en proportions diverses : le français, l'anglais, le néerlandais et l'espagnol.

Le budget du film est de 89.000.000 FB.

La Belgique est majoritaire à 68%.

La grande majorité des prises de vues ont lieu à Bruxelles

L'aide accordée s'inscrit dans une politique de réciprocité entre les productions des deux Communautés et dans l'alternance de films minoritaires et majoritaires francophones.

c) Minoritaires belges

1er collègue

LA BOITE

**de Nicolas WADIMOFF
et Denis CHOUINARD**

Production : Morgane Films

Six personnes en situation illégale, originaires des pays de l'Est et du Maghreb, embarquent clandestinement sur un bateau russe en partance pour le Canada. Dans le huis-clos d'un conteneur obscur, sans vivres suffisants, en situation de survie précaire, ces clandestins recréent bientôt un groupe, une société, parcourus par les tensions exacerbées par le danger d'être découverts, jetés par dessus-bord.

Ce film est le premier long métrage des auteurs, Nicolas Wadimoff et Denis Chouinard. Ils se partagent le travail de réalisation. Il s'agit d'un long métrage initié par la société suisse Dschoint Ventschr A.G. et coproduit en Belgique par Greta Van Bempt (Morgane Films), en réciprocité avec le long métrage documentaire de Ana Ruiz : "Jean Ziegler, le bonheur d'être suisse".

La Commission propose l'octroi d'une aide de 3.000.000 FB à la production du film, à la condition que la part belge atteigne 20% du budget global et que l'oeuvre puisse ainsi obtenir la nationalité belge.

2ème collègue

LE MONDE DES CLONES

de Gérard CALDERON

Production : Image Création SA

"Le monde des clones" est un film animalier conçu pour le grand écran. Il sera réalisé par Gérard Calderon, spécialiste réputé en la matière. On lui doit, notamment : "Le grand secret", "Le bestiaire d'amour" (sélectionné aux Oscars en 1966), "La traversée de l'univers" (court métrage de 6' en IMAX), etc...

Il s'agit de montrer et de comprendre l'organisation sociale chez certains insectes (les fourmis, les termites et les abeilles). L'hypothèse est avancée de l'existence d'un gène altruiste dans ces sociétés d'insectes. La comparaison avec les sociétés humaines est abordée sous cet angle nouveau.

Le projet est initié par Bertrand Dussart (France).

Il s'agit d'une production minoritaire belge à 20%.

DANS LA CAGE DE VERRE

de Eyal SIVAN

Production : Image Création

Scénario : Rony Brauman et Eyal Sivan

Ce long métrage documentaire est une adaptation du livre d'Hannah Arendt "Eichman à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal". Cet ouvrage fut écrit après qu'Hannah Arendt eut assisté au procès d'Adolf Eichmann qui se déroula en 1961 à Jérusalem et dura huit mois.

Les auteurs du film sont Rony Bauman et Eyal Sivan. Le premier a été président de Médecins sans Frontières. Le second, Eyal Sivan est cinéaste et dissident israélien. Il travaille sur l'instrumentalisation politique de la mémoire.

Il s'agit d'une production quadripartite entre la France (43%), Israël (20%), la Belgique (20%) et l'Allemagne (17%).

La Commission souhaite que la Société MOMENTO, partenaire français du film, entre à l'avenir dans une réciprocité belge.

C'EST POUR LA BONNE CAUSE

de Jacques FANSTEN

Production : D.D.D. 1867 sprl

Une association humanitaire lance un appel pour que 2.000 petits Africains soient accueillis pour un mois par des familles françaises.

L'élève Tonin, certain de son fait, accepte en classe d'en adopter un, sans en référer à ses parents. Mais contrairement à ce qu'il croyait, ses parents refusent. Tonin est consterné.

Le lendemain devant le regard d'envie des autres enfants et l'attente confiante de ses professeurs, Tonin n'a pas le courage de dire la vérité. Ne voulant pas décevoir, il confirme et devient le héros de la classe.

Il s'agit d'une comédie, vive et légère, même si elle aborde des sujets graves.

La facture du film, plus légère que celle de son film précédent ("La fracture du Myocarde") donne néanmoins consistance à tous les personnages et le ton reste vif et plaisant, ce qui permet une adresse au public des enfants et adolescents.

Le processus de production s'avère solide, pour une société qui débute dans la production, avec pour ses responsables une très grande expérience dans la distribution.

C'EST LA TANGENTE QUE JE PREFERE

de Charlotte SILVERA

Production : Banana Films sprl

Scénario : Charlotte Silvera et Jean-Luc Mivagioni

Lille. Dans la famille de Sabine, on est ouvrier de père en fils. Enfin on était, parce que depuis la grande période syndicaliste le père en a rabattu pas mal : travail au noir et combines pour assurances sociales, il profite de tout ce qui passe.

Dans ce terreau ingrat, Sabine a pourtant trouvé ce qu'il fallait pour pousser. Lentement, sans heurts, elle s'est construit son propre univers. Et son univers, ce sont les maths.

Le processus de production mobilise une participation belge suffisante dans ce film minoritaire, avec divers apports importants déjà obtenus (la RTBF et Eurimages, par exemple).

ELLES

de Luis GALVAO TELES

Production : Artémis Productions

Scénario : Luis Galvao Teles et Don Bohlinger

Rôles principaux : Miou-Miou, Carmen Maura et Marisa Berenson

Une histoire de femmes composée de plusieurs histoires, elles-mêmes composées des petites et grandes choses dont est faite la vie : petites tragédies, grands drames; grandes farces, petites comédies.

Le rythme est celui de la comédie, avec un ton d'ensemble léger, où les caractères des femmes s'affirment avec force.

Projet minoritaire belge à 20%.

C. AIDES A LA FINITION CONSENTIES EN 1996

En 1996, la Commission de Sélection a été saisie d'une demande d'aide à la finition qui a été rencontrée.

SALUT COUSIN !

de Merzak ALLOUACHE

Production : Artémis Productions

Le film, avec un humour féroce, s'attaque, au coeur du vieux Belleville, à la situation des Algériens des deux côtés de la Méditerranée.

Rat des champs, Alilo débarque émerveillé d'Alger pour son petit trafic. Rat des villes, Mok, son cousin, pure deuxième génération et parisien jusqu'au bout des ongles, l'accueille.

Alilo perd l'adresse de son correspondant, et une course poursuite de cinq jours s'engage pour retrouver la fameuse valise qu'il doit impérativement ramener à Alger.

Merzak Allouache est un réalisateur algérien en exil en France. Il a réalisé, notamment, "Omar Gatlato", "Babel - Oued City" (1994).

Le scénario de "Salut cousin !" a obtenu le prix pour la bourse d'aide à l'écriture du Festival international de Montpellier, en 1994.

Il s'agit d'une coproduction tripartite (France, Luxembourg, Belgique) dont le partenaire belge est Artémis Productions (20%).

C'est une réciprocité sur le projet de long métrage de Harry Cleven "Gaspard".

AIDE A LA PRODUCTION DE TELEFILMS DE FICTION ET DE COLLECTIONS TELEVISUELLES

Dès 1992, la Commission de Sélection se prononçait en faveur d'une politique de soutien aux téléfilms, en collaboration avec les deux télévisions de notre Communauté.

Depuis 1993, un ajustement budgétaire de vingt millions a permis à la Commission de soutenir la production des téléfilms de fiction.

Lors de sa mise en place, en janvier 1996, la nouvelle Commission de Sélection décidait de poursuivre la politique de ses prédécesseurs en matière de téléfilms de fiction et de collections de téléfilms. Elle précisait, au préalable, les concepts de téléfilms et de collections (cfr annexe : Dispositions générales). L'examen des premiers, pour des demandes d'aides à l'écriture ou à la production, ressortit à l'enveloppe financière attribuée au budget initial. L'examen des secondes a été conditionné par la confirmation de l'ajustement budgétaire de 20 millions.

Enfin, deux projets (un téléfilm et une collection de trois numéros), examinés par la Commission précédente en date du 22 décembre 1995, avaient fait l'objet d'un report : le premier ("Etranges étrangers" de Boris Lehman) a été examiné en mars 1996 par la nouvelle Commission et refusé par celle-ci; le second "Les maîtres de l'Orge" de Jean-Daniel Verhaeghe (Aligator Films) - qui avait donné lieu à un avis positif, sans que soit déterminé le montant d'une promesse d'aide - verra cet avis confirmé et chiffré le 14 février 1996.

La Commission a entamé, à l'occasion de l'examen de projets de collections, une réflexion sur le concept de la série : celui-ci implique-t-il une cohérence thématique ou s'agit-il davantage d'un concept touchant à la production d'une série de téléfilms uniques ou non où se retrouvent associés producteurs indépendants et chaînes de télévision, dans un système d'alternance et de réciprocité, notamment quant au choix de la nationalité du réalisateur.

Le débat n'est pas clos, mais le critère économique, en tous cas, doit être rencontré pour qu'une aide soit proposée.

A. Aide à la production d'un téléfilm

2ème collège

LA MÈRE

de Michel JAKAR

Production : Entre chien et loup

Adaptation de "La Mère" de Bertold Brecht mise en scène par Jacques Delcuvellerie au Groupov, en 1995.

"La Mère" nous fait partager le destin d'une lutte, celle du petit contre le grand, de l'individu contre la machine politique, d'une mère pour sauver son fils. La trame se situe à l'époque de la Russie prérévolutionnaire mais elle illustre toutes les situations où les hommes résistent pour défendre leur liberté.

Il s'agit d'une recréation pour la télévision de cette pièce de Bertold Brecht et non d'une captation de celle-ci. Les acteurs du Groupov y sont étroitement associés. Michel Jakar a déjà réalisé dans les domaines de la danse contemporaine et du portrait de l'écrivain belge Marcel Moreau semblables expériences interdisciplinaires.

HISTOIRE DE MA VIE RACONTEE PAR MES PHOTOGRAPHIES

de Boris LEHMAN

Production : Dovfilm

Boris Lehman possède plus de quatre-vingt mille négatifs de photographies dont la plupart n'ont pas été tirés, dont beaucoup n'ont été examinés que sous la forme de contacts.

Toutes ces photos ont constitué pour lui une sorte de journal, de carnet de notes, une trace pour témoigner d'une rencontre, pour ne pas oublier.

Elles relatent les tournages des films. Elles ressuscitent les visages des femmes aimées ou désirées, des amis disparus, des visages dont on ne se souvient plus, même du nom, des photos abîmées...

B. Aide à la production d'une collection télévisuelle

2ème collège

LES MAITRES DE L'ORGE

de Jean-Daniel VERHAEGHE

Série de trois téléfilms

Production : Y.C. Aligator Films

Il s'agit d'une saga familiale en trois épisodes qui retrace l'ascension d'une lignée de brasseurs, de 1854 à 1919, et, au travers celle-ci, le contexte de l'histoire de Belgique durant cette période.

Le scénario, écrit par Jean Van Hamme, fait l'objet d'une série d'albums réalisés en bande dessinée, qui a obtenu le Grand Prix du Festival d'Angoulême.

Les coproducteurs sont en Belgique la RTBF et la BRTN; en France, Son et Lumière et France 2.

Les comédiens présents dans la série, sont en majorité belges.

L'équipe technique est également composée, en majorité, de techniciens belges, à l'exception du réalisateur, Jean-Daniel Verhaeghe qui est français. Il est l'auteur, notamment de "La controverse de Valladolid", primé en 1992 à Berlin, en Italie et au Japon.

LE PANTALON

de Yves BOISSET

Production : Prima Vista

C'est l'histoire authentique d'un jeune soldat fusillé en février 1915 après une parodie de justice, pour avoir refusé de mettre un pantalon d'uniforme souillé de sang, enlevé à un autre soldat, mort celui-la "face à l'ennemi".

Le réalisateur, Yves Boisset, possède une longue expérience dans les domaines de la critique et de la réalisation audiovisuelles. Il a réalisé plusieurs films "engagés".

Du point de vue de la production, le critère de l'investissement télévisuel minimal est respecté; autour du réalisateur et du premier rôle français, l'équipe technique est belge.

Le tournage a eu lieu en Belgique.

"Le Pantalon" constitue le premier numéro d'une collection définie sous le terme générique de "Personne subversive, en dehors d'une société bien pensante".

Cette collection consacre l'existence d'une formule de coproduction entre la RTBF, Prima Vista et GMT (France) pour trois téléfilms.

2ème collègue

QUAI N°1 - LE PERE FOUETTARD

de André BUYTAERS

Production : Saga Film

"Le père fouettard" constitue un épisode d'une série de 12 téléfilms initiée par la société de production française Hamster Productions et intitulée "Quai n°1".

Le personnage récurrent de la série est Marie Gare. Elle est commissaire à la brigade spéciale des trains et des frontières.

L'épisode belge - Le père fouettard - traite de la mafia des hormones et du meurtre d'un inspecteur vétérinaire.

La réalisation du téléfilm a été confiée à André Buytaers dont c'est la première fiction longue. Celui-ci est, depuis 1982, réalisateur de télévision à la RTBF.

Les partenaires de la série sont Hamster productions, la RTBF et Saga Film.

PRODUCTION TELEVISUELLE

En 1996, 46 demandes d'aides à la production ont été examinées par la Commission, 24 d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable.

Il s'agit principalement de projets de documentaires et de quelques projets de série d'animation.

En ce qui concerne les projets de documentaire, les sujets retenus en 1996 sont d'une très grande diversité. Cependant, sans prétendre à l'exhaustivité, on peut observer quelques constantes dans les thématiques abordées, le traitement des sujets et les démarches de production.

I. LES THEMATIQUES

- a) Plusieurs projets interrogent la mémoire collective ou l'histoire d'individus insérés dans un processus social ou politique. Cette recherche s'inscrit le plus souvent dans une perspective dynamique confrontant passé et présent.

On note l'utilisation d'archives dans de nombreux films. Elles participent à la fois d'une investigation documentaire et d'une recherche d'esthétique cinématographique.

Citons notamment :

- *Savoir pourquoi* de Frans Buyens et Lydia Chagoll,
sur les conditions de l'émergence du Nazisme dans les années 30 et la résurgence de ce phénomène aujourd'hui.

- *Evgueni Khaldei* de Marc-Henri Wajnberg,
la mémoire d'un photographe russe qui a vécu et photographié les étapes de l'évolution politique de l'URSS de 1940 à nos jours.

- *Alice Guy, pionnière du cinéma* de Florida Sadki,
Portrait d'une réalisatrice du début du siècle.

- *Retour en Patagonie* de Nacho Carranza,
les souvenirs des expatriés européens qui, au début du siècle, s'établirent dans cette contrée sauvage du Chili.

- *Chants de sable et d'étoiles* de Nicolas Klotz,
l'exploration des origines de la musique juive dans "l'ancien monde" (Afrique du Nord, Russie, Israël) pour la confronter à la musique juive du "nouveau monde" à New York.

- *Les rues de Liège - Balade à deux temps (1956-1996)* de Georges Yu,
Portrait impressionniste de la ville aujourd'hui en partant d'un court métrage sur le même sujet réalisé par l'auteur il y a près de 40 ans.

- *La violence de leurs rêves* de Loredana Bianconi,
l'histoire immédiate revisitée par le témoignage de plusieurs femmes détenues, qui participèrent au mouvement des brigades rouges, en Italie, dans les années 70.

b) D'autres projets appréhendent l'art, qu'il s'agisse de la pratique des professionnels, du patrimoine ou de sa perception dans le public.

Citons notamment :

- *Conservatoire* de Jean-Philippe Laroche,
sur le travail des comédiens.

- *Savitskaya, poète* de Marie André et *Polders* de Claudio Serughetti,
sur l'univers littéraire de deux écrivains belges Eugène Savitskaya et Gaston Compère.

- *Les murs ont des oreilles* de Valérie Vanhoutvinck,
une interrogation sur l'univers des graffeurs.

- *Petites leçons de musique* de Laurent Duret,
ou comment initier les enfants à la musique par des instruments fabriqués dans le quotidien. Avec la collaboration de Max Vandervorst.

- *L'orientalisme* de Faouzi Sahraoui,
projet entre fiction et réalité, qui suggère ce courant poétique et culturel.

c) Des projets caractérisés par une approche plus personnelle.

Citons notamment :

- *Wild Blue* de Thierry Knauff.

Empreint d'une grande humanité, ce projet documentaire poétique interroge le sens du monde et les images qu'il nous renvoie.

- *La récréation de l'ancêtre* de Dominique Loreau.

Il s'agit d'un conte avec pour toile de fond le Bénin, l'histoire d'une carcasse de vieille voiture qui devient le matériau de base d'un sculpteur très inventif.

II. TRAITEMENT DES SUJETS

La Commission s'est montrée ouverte aux diverses démarches d'auteurs proposées dans les projets.

Sans vouloir enfermer ces démarches dans des catégories trop restreintes, on peut néanmoins observer deux courants :

a) La priorité est donnée à l'originalité du sujet qui tire sa substance du regard du réalisateur sur les personnages ancrés dans le réel. Ceux-ci sont les éléments structurants du film.

De facture classique, ces projets visent à l'efficacité du point de vue documentaire.

b) L'approche du réel est davantage symbolique et empirique; le traitement scénaristique est plus élaboré, soit dès la présentation du projet, soit au montage.

L'accent est mis sur la recherche d'une esthétique cinématographique, présentant parfois des éléments fictionnels.

III. PRODUCTION

Sur les 24 projets qui ont reçu un avis favorable de la Commission, 5 projets sont totalement couverts par une production belge, 11 projets sont majoritairement belges, 2 sont constitués à part égale de participations belges et étrangères et 5 ont une coproduction minoritaire belge..

En général, les producteurs indépendants restent les initiateurs et les maîtres d'oeuvre des projets.

La RTBF, et dans une moindre mesure Canal + Belgique, Arte et la BRTN, s'impliquent en tant que coproducteurs dans la majorité des projets, contribuant ainsi à leur lancement. Les ateliers d'accueil WIP et CBA jouent aussi ce rôle d'impulsion dans un certain nombre de projets.

La tendance générale est à l'internationalisation de la production. La France reste le partenaire privilégié tant au niveau des producteurs indépendants que des chaînes de télévision (Canal + France, Arte international, France 2).

En 1996, la Commission a instauré une règle qui impose aux producteurs indépendants, préalablement à l'examen du projet, d'obtenir l'engagement d'une chaîne de télévision à hauteur de 15% du budget total du film. Cette règle, qui peut paraître contraignante de prime abord, a contribué à l'ancrage des diffuseurs télévisuels dans le processus de production des films documentaires.

SYNTHESE

1996 constitue une année de transition. Elle a vu la mise en place d'une nouvelle commission qui s'est dotée de nouvelles structures (répartition en deux collèges, etc...), de nouveaux critères de recevabilité des projets, qui a également supprimé certains créneaux d'intervention (aide à la constitution d'un dossier de production, aide à la finition des longs métrages, etc...)

En ce qui concerne la composition de la Commission mise en place début 1996, il faut noter la nomination de suppléants attachés à chacun des collèges. Leur présence a permis d'organiser les sessions de travail de la Commission sans que soit jamais posé le problème du quorum. Le fait que les observateurs des chaînes télévisuelles et des ateliers (structures d'accueil) ne siègent plus au sein de la Commission a permis peut-être un travail plus serein dans l'examen des projets. La mise en place du Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel devrait permettre à bref délai de nouer d'autres liens entre la Commission, les chaînes et les ateliers.

Un certain nombre de projets examinés par la Commission lors de sa session de mars 1996 avaient été inscrits en 1995 et n'avaient pu être examinés alors par la Commission : soit 9 projets en ce qui concerne les demandes d'aide à la production d'un court métrage et 10 demandes pour un long métrage.

La Commission, lors de sa première session de travail, en mars 1996, a appliqué à l'égard de ces projets la procédure et les critères de sélection utilisés par la Commission précédente. C'est ainsi qu'ont été admises les demandes d'aide à la constitution d'un dossier de production de long métrage ainsi que des demandes d'aide à la finition ou au gonflage de longs métrages également. Cela afin de ne pas pénaliser par l'application de nouvelles règles les projets en attente depuis 1995. Depuis sa deuxième session de travail, qui s'est tenue en juin 1996, la Commission a modifié le mode des votes. Pour donner lieu à un avis favorable à l'octroi d'une aide, un projet doit recueillir 2/3 de voix positives, sans possibilité de procuration ou d'abstention.

La comparaison avec les résultats de l'année précédente fait apparaître un net accroissement des dossiers examinés par la Commission.

Sur 124 dossiers traités en 1995, la Commission a recommandé des aides dans 55,6% des cas, tandis qu'elle n'a prononcé un avis positif que dans 38,7% des cas en 1996, pour 204 dossiers examinés.

En 1996, 204 projets ont été examinés parmi lesquels 79 ont été retenus pour une promesse d'aide. Les aides à l'écriture de téléfilms sont comptabilisées dans les projets de longs métrages soit deux aides. 26 promesses d'aides concernent des projets de longs métrages (pour un total de 110,6 millions de FB, soit 54,26% des aides), 24 promesses pour la production de courts métrages (pour un total de 30,13 millions de FB, soit 14,78% des aides), et 29 promesses d'aides à des productions télévisuelles (pour un total de 63,10 millions de FB, soit 30,96% des aides).

PROMESSES D'AIDE 1996

	<u>Montant</u>	<u>%</u>
1) Longs métrages (production + compl.) :	104.150.000	51,10
2) Ecriture et développement :	€ 450.000	3,16
2) Courts métrages :	30.126.000	14,78
4) Films télévisuels (programmes TV, téléfilms et collections) :	63.101.000	30,96
TOTAL :	203.827.000	100%

Le terme "**demande**" désigne les dossiers qui répondent aux critères d'admission fixés par l'administration et examinés par la Commission de Sélection des Films. Les termes "**Promesses d'aides**" ou "**aides**" désignent les projets qui ont obtenu un avis favorable de la part de la Commission de Sélection des Films.

TOTAL SUR 1996

1ER COLLEGE

COURTS METRAGES

Aide à la production

Demandes : 38

Promesses d'aides : 11

Aide à la finition

Demandes : 6

Promesses d'aides : 2

LONGS METRAGES

Aide à l'écriture

Demandes : 16

Promesses d'aide : 4

Aide à la constitution d'un dossier de production

Demandes : 2

Promesses d'aides : 2

Aide à la production

Demandes : 15

Promesses d'aides : 6

TELEFILMS Aide à l'écriture

Demandes : 2

Promesse d'aide : 1

PROGRAMMES TELEVISUELS

Aide à la production

Demandes : 8

Promesses d'aides : 5

TOTAL : Demandes : 87
Promesses d'aides : 31

Ratio : 35,6%

2EME COLLEGE

COURTS METRAGES

Aide à la production

Demandes : 36

Promesses d'aides : 11

Aide à la finition

Demande : 1

Promesse d'aide : 0

LONGS METRAGES

Aide à l'écriture

Demandes : 11

Promesses d'aide : 3

Aide à la production

Demandes : 20

Promesses d'aides : 8

Aide à la finition

Demande : 1

Promesse d'aide : 1

Aide au gonflage 35mm

Demande : 1

Promesse d'aide : 0

TELEFILMS *Aide à l'écriture*

Demande : 1

Promesse d'aide : 1

Aide à la production

Demandes : 3

Promesses d'aides : 2

MINI-SERIE TELEVISUELLE

Aide à l'écriture

Demande : 1

Promesse d'aide : 0

COLLECTION TELEVISUELLE

Aide à la production

Demandes : 4

Promesses d'aides : 3

PROGRAMMES TELEVISUELS

Aide à la production

Demandes : 38

Promesses d'aides : 19

TOTAL : Demandes : 117
Promesses d'aides : 48

Ratio : 41%

SYNTHESE

Nombre de demandes pour 1996 / nombre d'aides	Ratios
<u>COURTS METRAGES</u>	
<u>Aide à la production</u> :	74 / 22
<u>Aide à la finition</u> :	7 / 2
<u>Sub. Total</u> :	81 / 24 29,6%
<u>LONGS METRAGES</u>	
<u>Aide à l'écriture</u> :	27 / 7
<u>Aide à la constitution d'un dossier de production</u> :	2 / 2
<u>Aide à la production</u> :	35 / 14
<u>Aide à la finition</u> :	1 / 1
<u>Aide au gonflage 35mm</u> :	1 / 0
<u>Sub. Total</u> :	66 / 24 36,3%
<u>TELEFILMS</u>	
<u>Aide à l'écriture</u> :	3 / 2
<u>Aide à la production</u> :	3 / 2
<u>Sub. Total</u> :	6 / 4 66,6%
<u>MINI-SERIE TELEVISUELLE</u>	
<u>Aide à l'écriture</u> :	1 / 0
<u>PROGRAMMES TELEVISUELS</u>	
<u>Aide à la production</u> :	46 / 24 52%
<u>COLLECTION TELEVISUELLE</u>	
<u>Aide à la production</u> :	4 / 3 (Y compris "Les maîtres de l'orge")
	57 / 51
<u>TOTAL</u> :	204 / 79 38,7%

COURTS METRAGES - AIDES

1ER COLLEGE

1.	95/4/115	<i>Le temps d'un soufflé</i> de Kita Bauchet <u>Production</u> : Lux Fugit Film	1.250.000 FB
2.	95/9/132	<i>Flux et Reflux</i> de Ursula Meier <u>Production</u> : AJC	800.000 FB
3.	95/12/145	<i>La boucherie Volkaerts</i> de Joe Pirrong <u>Production</u> : Pandora	1.000.000 FB
4.	96/1/102	<i>Palmyra</i> de Tatiana de Perlinghi <u>Production</u> : Alexis Films	1.400.000 FB
5.	95/12/146	<i>Arn et Lena</i> de Denis Delcampe <u>Production</u> : Need Productions (<i>finition</i>)	200.000 FB
6.	95/12/144	<i>C'est l'amour qui passe</i> d'Aurélien Bodinaux <u>Production</u> : Escapade 2ème passage	1.200.000 FB
7.	96/4/119	<i>Bzz</i> de Benoît Feroumont <u>Production</u> : TMR Production	1.600.000 FB
8.	96/4/127	<i>Des routes</i> de Stéphane Manzone et Elie Rabinovitch <u>Production</u> : Art Symbols Productions	1.500.000 FB
9.	96/4/117	<i>Big Sam(uel)</i> de Bernard Declercq Filma non Troppo 2ème passage (après report)	1.700.000 FB
10.	96/9/139	<i>Les pièces à trous</i> de Pierrot De Heusch <u>Production</u> : Escapade	1.700.000 FB
11.	96/9/151	<i>Le jour et l'heure</i> de Vivian Gofette <u>Production</u> : Alexis Films	1.500.000 FB
12.	96/9/154	<i>Le signaleur</i> de Benoît Mariage <u>Production</u> : K2	1.700.000 FB
13.	96/9/153	<i>Les professionnels</i> de Daniel Cooreman <u>Production</u> : Alexis Films (<i>finition</i>)	376.000 FB
<u>SUB-TOTAL</u> :			15.926.000 FB

COURTS METRAGES - AIDES

2EME COLLEGE

14.	95/8/127	<i>La bague</i> de Samy Brunett <u>Production</u> : Blue in green Production	1.200.000 FB
15.	95/10/134	<i>La trajectoire oblique</i> de Dominique Lohlé <u>Production</u> : Lux Fugit Film	1.200.000 FB
16.	95/12/143	<i>Papillons de nuit</i> de Raoul Servais <u>Production</u> : Anagram	500.000 FB
17.	96/1/101	<i>Dix formules pour conjurer le diable</i> de Jan Vrooman <u>Production</u> : Les Films du Tournesol	550.000 FB
18.	95/2/106	<i>Un Homme du sud</i> de Stéphane Xhrouet <u>Production</u> : Prima Vista	1.200.000 FB
19.	96/2/110	<i>Noël au balcon</i> de Martine Doyen <u>Production</u> : Artémis Productions	1.700.000 FB
20.	96/4/112	<i>Pic Pic André show III</i> de Stéphane Aubier et Vincent Patar <u>Production</u> : Pic Pic André Productions	2.000.000 FB
21.	96/4/122	<i>Victor le coiffeur</i> de Gilles Bauwens <u>Production</u> : Banana Films	1.300.000 FB
22.	96/9/137	<i>Le chevalier bleu</i> de Guionne Leroy <u>Production</u> : Keen	1.500.000 FB
23.	96/9/142	<i>Ma vie avec Baptiste</i> d'Yves Cantraine <u>Production</u> : Need Productions	1.350.000 FB
24.	96/9/145	<i>Tempus fugit</i> de Stéphan Carpioux <u>Production</u> : Banana Films	1.700.000 FB
<u>SUB-TOTAL</u> :			14.200.000 FB
<u>TOTAL</u> :			30.126.000 FB

LONGS METRAGES - AIDES

IER COLLEGE

1.	95/12/40	Les bravaches de Patrick Paulo <u>Production</u> : Pandora Productions (écriture + constitution dossier production)	600.000 FB
2.	95/1/1 (96/2)	Le temple, les marchands et le relieur de Rémi Hatzfeld <u>Production</u> : La Nouvelle Imagerie (constitution dossier production)	1.050.000 FB
3.	94/12/36	Le ballon de Dany Deprez <u>Production</u> : Escapade	3.000.000 FB
4.	93/9/48 (94/10)	Tic tac too d'Alain Berliner <u>Production</u> : W.F.E. Productions	14.400.000 FB
5.	95/2/5	La fiancée du gangster de Martine Doyen (écriture)	500.000 FB sous condition
6.	92/11/40	Danses de pantins de Herman Van Eyken <u>Production</u> : Alice in Wonderland	13.850.000 FB sous condition
7.	96/4/35	Max et Bobo de Frédéric Fonteyne <u>Production</u> : Artémis Productions	9.000.000 FB
8.	96/8/36	Le ciel est par-dessus le toit de Bénédicte Liénard (écriture)	700.000 FB
9.	96/9/41	Crépuscule de François Woukoache <u>Production</u> : PBC Pictures (écriture)	600.000 FB
10.	96/9/43	Le dernier maillon de la chaîne de Philippe Boon et Laurent Brandenbourger <u>Production</u> : Artémis Productions (écriture)	500.000 FB
11.	95/3/12	La boîte de Nicolas Wadimoff et Denis Chouinard <u>Production</u> : Morgane Films Production minoritaire belge	3.000.000 FB
12.	96/4/16	Pièces d'identité de M.D. Ngangura <u>Production</u> : Films du Sud SPRL (2ème passage)	12.000.000 FB
<u>SUB-TOTAL</u> :			59.200.000 FB

LONGS METRAGES - AIDES

2EME COLLEGE

13.	94/10/29	<i>Gaspard</i> de Harry Cleven <u>Production</u> : Artémis Productions	13.150.000 FB
14.	95/6/25 (96/2)	<i>Le monde des clones</i> de Gérald Calderon <u>Production</u> : Image création	2.500.000 FB
15.	95/10/34	<i>Salut cousin !</i> de Merzak Allouache <u>Production</u> : Artémis Productions (<i>finition</i>)	2.000.000 FB
16.	90/8/4	<i>Le silence d'Alexandre</i> de Jean-Jacques Andrien <u>Production</u> : Les Films de la Drève	12.650.000 FB
17.	96/4/11	<i>C'est pour la bonne cause</i> de Jacques Fansten <u>Production</u> : D.D.D. 1867	2.500.000 FB
18.	96/4/15	<i>C'est la tangente que je préfère</i> de Charlotte Silvera <u>Production</u> : Banana Films sprl	3.600.000 FB
19.	96/4/33	<i>Elles</i> de Luis Galvao Teles <u>Production</u> : Artémis Productions	4.000.000 FB
20.	96/9/39	<i>L'échappée belle</i> de Marie Mandy <u>Production</u> : Amazone Films (<i>écriture</i>)	500.000 FB
21.	96/8/37	<i>En vacances</i> de Yves Hanchar <u>Production</u> : Les Films de l'Étang (<i>écriture</i>)	500.000 FB
22.	95/9/31 96/9/38	<i>Le bois du cazier</i> de Paul Meyer (<i>écriture</i>)	500.000 FB
23.	95/3/9	<i>La guerre de Gaston</i> de Robbe De Hert <u>Production</u> : Era Films (<i>majoritaire flamand</i>)	6.000.000 FB
24.	96/2/6	<i>Dans la cage de verre</i> d'Eyal Sivan <u>Production</u> : Image Création	2.500.000 FB
<u>SUB-TOTAL</u> :			50.400.000 FB
<u>TOTAL</u> :			109.600.000 FB

LONGS METRAGES : MAJORITAIRE - MINORITAIRE

Définition d'une production majoritaire/minoritaire

Dans les cas des films de long métrage destinés en priorité au circuit des salles commerciales de cinéma, une production est considérée comme majoritaire belge lorsque le réalisateur est belge, qu'un rôle principal et un technicien cadre - choisi dans l'écriture, l'image, le son, la décoration ou le montage - sont belges.

Un producteur ne peut introduire de demande d'aide pour une deuxième production minoritaire belge qu'après avoir produit un film majoritaire belge.

L'aide accordée à une production minoritaire belge de long métrage est plafonnée à 6.000.000 FB.

IER COLLEGE

1. **Le ballon** de Dany Deprez
Producteur : Escapade
Budget global : 96.000.000 Frs
Minoritaire francophone avec plan de financement majoritaire belge
Aide : 3.000.000 Frs
2. **Tic tac too** d'Alain Berliner
Producteur : W.F.E.
Budget global : 120.000.000 Frs
(1ère oeuvre)
Majoritaire
(Belgique : 30% / France : 70%)
Aide : 14.400.000 Frs
3. **Danses de pantins** de Herman Van Eyken
Producteur : Alice in Wonderland
Budget global : 45.000.000 Frs
Majoritaire
Aide : 13.850.000 Frs
4. **Max et Bobo** de Frédéric Fonteyne
Producteur : Artémis Productions
Budget global : 41.700.000 Frs
(1ère oeuvre)
Majoritaire
Aide : 9.000.000 Frs
5. **La boîte** de Nicolas Wadimoff et Denis Chouinard
Producteur : Morgane Films
Budget global : 40.000.000 Frs
Minoritaire (Belgique 15%)
Aide : 3.000.000 Frs
6. **Pièces d'identité** de Mweze Ngangura
Producteur : Films du Sud
Budget global : 45.000.000 Frs
Majoritaire
Aide : 12.000.000 Frs

2EME COLLEGE

- | | | |
|-----|--|---|
| 7. | <u>Gaspard</u> de Harry Cleven
Producteur : Artémis Productions
Budget global : 66.500.000 Frs | <u>Majoritaire</u>
Aide : 13.150.000 Frs |
| 8. | <u>Le monde des clones</u> de Gérald Caldéron
Producteur : Image Création
Budget global : 57.720.000 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique à 22%)
Aide : 2.500.000 Frs |
| 9. | <u>Dans la cage de verre</u> d'Eysal Sivan
Producteur : Image Création
Budget global : 76.016.000 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique à 20%)
Aide : 2.500.000 Frs |
| 10. | <u>Salut cousin !</u> de Merzak Allouache
Producteur : Artémis Production
Budget global : 87.690.958 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique à 20%)
Aide : 2.000.000 Frs (finition) |
| 11. | <u>Le silence d'Alexandre</u> de Jean-Jacques Andrien
Producteur : Les Films de la Drève
Budget global : 151.000.000 Frs | <u>Majoritaire</u> (Belgique 30%)
Aide : 12.650.000 Frs |
| 12. | <u>C'est pour la bonne cause</u> de Jacques Fansten
Producteur : D.D.D. 1867 sprl
Budget global : 167.700.000 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique 20%)
Aide : 2.500.000 Frs |
| 13. | <u>C'est la tangente que je préfère</u> de Charlotte Silvera
Producteur : Banana Films sprl
Budget global : 103.000.000 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique 20%)
Aide : 3.600.000 Frs |
| 14. | <u>Désirs de femmes (Elles)</u> de Luis Galvaro Teles
Producteur : Artémis Production
Budget global : 144.000.000 Frs | <u>Minoritaire</u> (Belgique 20%)
Aide : 4.000.000 Frs |
| 15. | <u>La guerre de Gaston</u> de Robbe De Hert
Producteur : Era Films
Budget global : 89.000.000 Frs | <u>Minoritaire</u> francophone
Aide : 6.000.000 Frs |

Soit 6 longs métrages majoritaires et 9 minoritaires.

La coproduction avec un partenaire français est de loin la plus fréquente. Si l'on considère les quinze longs métrages qui ont obtenu une promesse d'avances sur recettes en 1996, un seul projet, "Danses de pantins", prévoit un plan de financement 100% belge. Les cinq autres longs métrages majoritaires belges francophones sont coproduits par un partenaire français.

Quant aux neuf minoritaires belges, huit d'entre eux relèvent d'un producteur français.

Il est à noter que la plupart de ces projets de longs métrages bénéficient d'un soutien institutionnel français également. (CNC, Ministère de la Coopération ou Ministère de la Recherche, Museum d'Histoire Naturelle).

AIDE A L'ECRITURE D'UN TELEFILM

1ER COLLEGE

- | | | |
|----|---|------------|
| 1. | <i>Arum</i> de Frédéric Dumont
<u>Production</u> : To do Today | 500.000 FB |
|----|---|------------|

2EME COLLEGE

- | | | |
|----|---|------------|
| 2. | <i>La Plage d'Ostende</i> de Gabrielle Borile
<u>Production</u> : Entre chien et loup (2ème passage) | 500.000 FB |
|----|---|------------|

TOTAL : 1.000.000 FB

Remarque : ces deux montants sont intégrés dans le créneau “ écriture et développement ” (point 2, récapitulatif des promesses d’aides, page 31).

PROGRAMMES TELEVISUELS - AIDES

1ER COLLEGE

1.	96/1/5 FT	<i>Sem Terra</i> de Jean Timmermans <u>Production</u> : Alexis Films	650.000 FB
2.	96/4/25 FT	<i>Conservatoire</i> de Jean-Philippe Laroche <u>Production</u> : Nota Bene	1.500.000 FB
3.	96/4/31 FT	<i>Les murs ont des oreilles</i> de Valérie Vanhoutvinck <u>Production</u> : Artémis Productions	1.500.000 FB
4.	96/9/39 FT	<i>Le musée royal de l'Afrique Centrale</i> de Luc Bourgois <u>Production</u> : To do Today	2.000.000 FB
5.	94/5/27 FT	<i>Polders</i> de Claudio Serughetti <u>Production</u> : Pandora Productions <i>2ème passage</i>	1.000.000 FB
<u>SUB-TOTAL :</u>			6.650.000 FB

2EME COLLEGE

6.	93/12/66 FT 96/1	<i>Retour en Patagonie</i> de Nacho Carranza <u>Production</u> : Salammbo	500.000 FB
7.	95/6/37 FT	<i>Evgueni Khaldei</i> de Marc-Henri Wajnberg <u>Production</u> : Wajnbrose	1.200.000 FB
8.	95/11/38 FT	<i>Savitzkaya, poète</i> de Marie André <u>Production</u> : Latitudes Productions	1.400.000 FB
9.	96/1/6 FT	<i>Alice Guy, pionnière du cinéma</i> de Florida Sadki <u>Production</u> : Les Films de la Passerelle	276.000 FB
10.	96/2/17 FT	<i>Chants de sable et d'étoiles</i> de Nicolas Klotz <u>Production</u> : Les Productions du Sablier	1.500.000 FB
11.	96/2/15 FT	<i>La route des zébus</i> de Bernard Crutzen <u>Production</u> : Parallèles Productions	1.200.000 FB
12.	96/2/13 FT	<i>Al-Qantara</i> de Frédéric Fichet <u>Production</u> : Artémis Productions	1.000.000 FB
13.	96/2/14 FT	<i>Loco Lucho</i> de Mary Jimenez <u>Production</u> : CBA	1.500.000 FB

14.	96/4/18 FT	<i>La recreation de l'ancêtre</i> de Dominique Loreau <u>Production</u> : Underworld	2.500.000 FB
15.	96/4/20 FT	<i>Les rues de Liège - Balade à deux temps (1956-1996)</i> de Georges Yu <u>Production</u> : Latitudes Productions	1.200.000 FB
16.	96/4/22 FT	<i>La violence de leurs rêves</i> de Loredana Bianconi <u>Production</u> : Dérives	1.600.000 FB
17.	96/4/23 FT	<i>Moi, Tarzan</i> de François Christophe <u>Production</u> : Deep Focus	475.000 FB
18.	96/4/28 FT	<i>Wild Blue</i> de Thierry Knauff <u>Production</u> : Production du sablier	1.200.000 FB
19.	96/4/29 FT	<i>Victor Serge</i> de Michel Mees <u>Production</u> : Escapade	1.500.000 FB
20.	96/4/30 FT	<i>L'orientalisme</i> de Faouzi Sahraoui <u>Production</u> : Films de la Toison d'or	1.600.000 FB
21.	96/4/21 FT	<i>Mémoires d'une princesse hindoue</i> de Françoise Levie <u>Production</u> : Sofidoc <i>2ème passage</i>	1.200.000 FB
22.	96/1/1 FT	<i>Savoir pourquoi</i> de Frans Buyens et Lydia Chagoll <u>Production</u> : Image création, Pour un sourire d'enfant	2.300.000 FB
23.	96/9/34 FT	<i>Haïku</i> de Eric Ledune <u>Production</u> : Atelier Jeunes Cinéastes	2.000.000 FB
24.	96/9/32 FT	<i>Petites leçons de musique</i> de Laurent Duret <u>Production</u> : Escapade	1.500.000 FB
		<u>SUB-TOTAL</u> :	25.651.000 FB
	Programmes télévisuels (doc)	<u>TOTAL</u> :	32.301.000 FB

TELEFILMS - AIDES

Aide à la production d'un téléfilm de fiction

2EME COLLEGE

- | | | |
|----|--|--------------|
| 1. | <i>La mère</i> de Michel Jakar
<u>Production</u> : Entre chien et loup
<i>2ème passage</i> | 2.000.000 FB |
| 2. | <i>Histoire de ma vie racontée par mes photographies</i>
de Boris Lehman
<u>Production</u> : Dovfilm | 2.800.000 FB |

Aide à la production d'une collection télévisuelle ou d'un de ses numéros

2EME COLLEGE

- | | | |
|----|---|---------------|
| 1. | <i>Les maîtres de l'orge</i> de Jean-Daniel Verhaeghe
<u>Production</u> : Aligator Films | 12.000.000 FB |
| 2. | <i>Le pantalon</i> d'Yves Boisset
<u>Production</u> : Prima Vista
<i>Minoritaire</i>
<i>2ème passage</i> | 6.000.000 FB |
| 3. | <i>Quai n°1</i> d'André Buytaers
<u>Production</u> : Saga Film | 8.000.000 FB |

Programmes télévisuels (fiction)	<u>SUB-TOTAL</u> :	30.800.000 FB
----------------------------------	---------------------------	---------------

	TOTAL :	63.101.000 FB
--	----------------	----------------------

**TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DE DOSSIERS INTRODUITS
ET DU NOMBRE D'AIDES ACCORDEES, DEPUIS 1990**

En 1990, 92 dossiers étaient examinés par la Commission de Sélection; 42 aides étaient attribuées (11 aux longs métrages, 12 aux courts métrages et 19 aux produits télévisuels).

En 1991, 126 dossiers étaient examinés et 46 aides attribuées, dont voici le détail :

- CINEMA	LM : 60 demandes	21 aides
	CM : 26 demandes	8 aides
- F. T. V.	40 demandes	17 aides

En 1992, 197 dossiers ont été examinés et 78 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 51 demandes	18 aides
	CM : 72 demandes	24 aides
- TELEFILM	3 demandes	3 aides
- F. T. V.	72 demandes	33 aides

En 1993, 176 dossiers ont été examinés et 72 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 40 demandes	18 aides
	CM : 60 demandes	20 aides
- TELEFILM	10 demandes	7 aides
- F. T. V.	66 demandes	27 aides

En 1994, 113 dossiers ont été examinés et 52 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 29 demandes	18 aides
	CM : 34 demandes	11 aides
- TELEFILM	5 demandes	4 aides
- F. T. V.	45 demandes	19 aides

En 1995, 124 dossiers ont été examinés et 70 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 34 demandes	20 aides
	CM : 37 demandes	15 aides (*)
- TELEFILM	3 demandes	1 aide (écriture)
- F. T. V.	50 demandes	34 aides

(*) dont 2 reportés sur budget 96

En 1996, 204 dossiers ont été examinés et 79 aides attribuées :

- CINEMA	LM : 66 demandes	24 aides
	CM : 81 demandes	24 aides
- TELEFILM	6 demandes	4 aides
- MINI SERIE TELEVISUELLE	1 demande	/
- COLLECTION TELEVISUELLE	4 demandes	3 aides
- F. T. V.	46 demandes	24 aides

CHAPITRE II

SUBVENTION A LA DIFFUSION ET PRIME A LA QUALITE

SUBVENTION A LA DIFFUSION ET PRIME A LA QUALITE

Ces aides ont été octroyées jusque 1995 selon les critères de l'ancienne législation nationale à des films déjà achevés et reconnus comme belges, sous l'appellation d'aides automatiques. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995 a modifié cette appellation. Depuis lors, la Communauté française accorde des subventions à la diffusion et des primes à la qualité aux producteurs de films reconnus comme belges d'expression française moyennant le respect des conditions fixées par ledit arrêté.

Pour être admis au bénéfice de ces subventions, les producteurs doivent faire parvenir au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel une déclaration de mise en chantier relative au film pour lequel les subventions sont demandées et portant mentions du type du film, de son métrage présumé, du scénario, du devis du film ainsi que de la date du début de sa réalisation; cette déclaration doit parvenir au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel avant le début des prises de vue.

La liquidation des subventions à la diffusion et primes à la qualité

Les subventions ne sont pas destinées à financer la production en amont. Elles consistent en subventions à la diffusion, octroyées sous forme de primes proportionnelles aux recettes d'exploitation des films diffusés dans les salles belges (calculées sur la recette du programme complet) à des taux qui varient comme suit :

- 15 ou 25% de la recette brute pour les films de long métrage (1600 mètres et plus);
- 2 ou 5% de la recette brute pour les films documentaires de court métrage (plus de 160 mètres);
- 3 ou 7% de la recette brute pour les courts métrages de fiction;
- 4 ou 8% de la recette brute pour les films de court métrage d'animation complète (tournés image par image, plus de 120 mètres);

Les primes, calculées sur base de bordereaux de recettes établis par les exploitants et reprenant notamment les titres des films (long métrage et complément, la période d'exploitation et la recette d'exploitation y afférente), sont versées dans le courant de l'année suivante aux producteurs. L'ensemble des subventions versées pour l'exploitation d'un film ne peuvent dépasser en aucun cas son coût de production. En 1996, le montant total des subventions s'élève à 46.100.000 FB.

Pour les primes à la qualité, le chapitre V, article 36, 2ème alinéa de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française stipule que par exercice budgétaire, si les crédits réservés aux films de long métrage ne sont pas épuisés, le reliquat sera réservé pour le paiement proportionnel des primes à la qualité visées au chapitre III.

L'on peut trouver ci-après le texte intégral de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique reprenant les "Mesures d'incitation à la diffusion de films belges d'expression française".

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE MODIFIANT
L'ARRETE ROYAL DU 22 JUIN 1967 TENDANT A PROMOUVOIR LA CULTURE
CINEMATOGRAPHIQUE D'EXPRESSION FRANCAISE.**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'audiovisuel et d'enseignement;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française modifié par les arrêtés des 17 février 1976 et 24 mars 1978;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 10 février 1995;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973 et notamment l'article 3 § 1er modifié par les lois des 9 août 1980, 16 juin 1989 et 4 juillet 1989;

Vu l'urgence telle que motivée ci-dessous;

Considérant la nécessité de voir la Communauté française encourager l'art cinématographique et audiovisuel en général;

Considérant le manque d'adéquation des mesures actuellement en vigueur en regard des nécessités du secteur;

Considérant l'urgence de l'adoption du présent arrêté eu égard au laps de temps nécessaire à la mise en place des structures indispensables à son fonctionnement;

Sur proposition du Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 1995,

ARRETE

Article 1 :

A l'article 2 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 les mots "qui a la culture française" sont remplacés par les mots "qui a l'audiovisuel".

Article 2 :

Il est inséré à l'arrêté royal du 22 juin 1967 après l'article 2 et avant le chapitre 1er, un titre I - Mesures d'incitation à la production de films et à la promotion de l'art cinématographique.

Article 3 :

A l'article 11 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 les mots "Administration générale des Affaires culturelles de langue française" sont remplacés par les mots "Centre du cinéma et de l'audiovisuel".

Article 4 :

Le troisième paragraphe de l'article 12 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 5 :

A l'article 12 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 il est ajouté un paragraphe 2 ainsi rédigé : "Elle donne au Ministre, soit de sa propre initiative, soit à la demande de celui-ci, son avis au sujet des problèmes concernant le cinéma".

Article 6 :

Aux articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 le mot "Roi" est remplacé par le mot "Ministre".

Article 7 :

Le chapitre IV de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 8 :

Le chapitre V de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 9 :

Il est ajouté au chapitre III de l'arrêté royal du 22 juin 1967 un article 18 ainsi rédigé : "Outre les tâches qui lui sont confiées par l'article 15 du présent arrêté, le directeur général réunit une documentation relative à la culture cinématographique en Belgique et à l'étranger. Il tient cette documentation à la disposition de la Commission de sélection".

Article 10 :

Il est ajouté à l'arrêté royal du 22 juin 1967 un titre II ainsi rédigé :

**"Titre II : MESURES D'INCITATION A LA DIFFUSION DE FILMS
BELGES D'EXPRESSION FRANCAISE."**

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 19 :

§ 1er. Dans les limites des crédits budgétaires, une subvention à la diffusion et une prime à la qualité peuvent être octroyées aux producteurs de films belges d'expression française moyennant respect des conditions fixées à l'article 20.

§ 2. Ne donnent pas lieu à l'octroi des subventions :

1° les films publicitaires, c'est-à-dire ceux qui ont pour objet une publicité manifeste en faveur d'un produit, d'un service, d'une marque ou d'une firme commerciale et industrielle;

2° les films commandés par les pouvoirs publics ou les organismes visés par l'article 1er de la loi du 16 mars 1954, à l'exception des films dont la distribution commerciale est laissée au producteur;

3° les films d'actualités.

§ 3. Par année:

1° seuls deux épisodes d'une même série peuvent donner lieu à l'octroi des subventions;

2° seuls deux films d'un même réalisateur peuvent être introduits par an.

§ 4. Le Ministre peut, sur avis de la Commission du Film visée à l'article 31, refuser la subvention à la diffusion pour les films qui ne possèdent pas les qualités culturelles jugées suffisantes.

Article 20 :

Pour être admis au bénéfice des subventions, les producteurs doivent remplir les conditions suivantes :

1° faire parvenir au Centre du cinéma et de l'audiovisuel une déclaration de mise en chantier relative au film pour lequel les subventions sont demandées et portant mention de l'espèce du film, de son métrage présumé, du scénario, du devis du film ainsi que de la date du début de sa réalisation; cette déclaration doit parvenir au Centre du cinéma et de l'audiovisuel avant le début des prises de vues; après réalisation le producteur est tenu de fournir le prix de revient détaillé de son film, ainsi que les documents annexés;

2° le film doit avoir été reconnu par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel comme belge d'expression française, conformément à l'article 22 ;

3° les films tournés en 35 mm doivent avoir une longueur minimum de 160 mètres; pour les formats autres que le 35 mm, les longueurs sont réduites proportionnellement aux formats employés.

Article 21 :

Chaque producteur ne peut introduire que cinq films par an.

Article 22 :

Sont reconnus comme belges d'expression française au sens de l'article 20, 2°, les films qui répondent aux conditions suivantes :

1° avoir été réalisés en version originale française; ils peuvent néanmoins comporter une part de dialogues en d'autres langues, cette part ne pouvant excéder le quart de la durée totale du film, sauf dérogation accordée par le Ministre pour les longs métrages;

2° avoir bénéficié d'une aide sélective à la production émanant de la Communauté française de Belgique; en cas d'aide conjointe de la Communauté française et de la Communauté flamande, l'aide de la Communauté française devra avoir été prépondérante;

3° au cas où il n'y a pas eu d'aide sélective, les films sont reconnus comme belges s'ils ont été coproduits conformément aux accords internationaux en vigueur ou s'ils réunissent au moins dix points attribués selon les critères suivants :

a) trois points sont attribués au film dont le réalisateur est belge d'expression française;

b) deux points sont attribués au film dont le rôle principal est tenu par un acteur belge d'expression française;

c) deux points sont attribués au film dont le producteur délégué est belge d'expression française;

d) un point est attribué au film dont le scénario est une adaptation d'une oeuvre écrite par un auteur se rattachant aux lettres belges de langue française;

e) un point est attribué au film dont le scénariste est belge d'expression française;

f) un point est attribué au film dont le compositeur de musique est belge d'expression française;

g) un point est attribué au film dont le directeur de la photographie est belge d'expression française;

h) un point est attribué au film dont l'ingénieur du son est belge d'expression française;

i) un point est attribué au film dont le chef décorateur est belge d'expression française;

j) un point est attribué au film dont le chef monteur est belge d'expression française;

4° 50 % au moins des émoluments et des frais remboursables payés à l'ensemble des personnes qui ont prêté une collaboration intellectuelle, artistique ou technique à la réalisation du film doivent l'être à des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne.

Un certificat de nationalité belge valant attestation auprès des autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne peut être délivré en application de l'article 11 de la directive du 15 octobre 1963 du Conseil de la C.E.E. et aux conditions prévues par cette directive.

CHAPITRE II : LA SUBVENTION A LA DIFFUSION

Article 23 :

La subvention à la diffusion ne peut dépasser, en aucun cas, le coût du film. Elle est plafonnée à un montant de 2,7 millions par court métrage et, s'il s'agit d'une coproduction, à l'apport du coproducteur belge.

Article 24 :

§ 1er. *La subvention est versée sous forme de primes.*

§ 2. *Donne droit à la prime, la projection d'un film reconnu comme belge d'expression française au sens de l'article 20, 2° qui fait partie d'un programme complet projeté dans une salle cinématographique publique.*

Par programme complet, il faut entendre un programme de cinéma composé d'un film de long métrage accompagné d'un court métrage.

Par dérogation à l'alinéa précédent, le programme complet peut être composé de sept courts métrages au moins et de douze courts métrages au plus.

§ 3. *La prime est fixée à un montant équivalent :*

1° pour les films de long métrage, c'est-à-dire pour les films de 1.600 mètres et plus, à 15 ou 25 % du montant de la recette brute;

2° pour les films de court métrage, c'est-à-dire pour des films de plus de 160 mètres, à 2 ou 5 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un documentaire, à 3 ou 7 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un court métrage de fiction et à 4 ou 8 % du montant de la recette brute s'il s'agit d'un court métrage d'animation complète.

Par dérogation au § 3, 2°, s'il s'agit d'un court métrage d'animation complète, la longueur minimale est de 120 mètres.

Par recette brute, il faut entendre la recette produite par le programme dont le film fait partie.

Article 25 :

Le Ministre fixe les pourcentages visés à l'article 23, suivant la qualité du film, après avoir pris l'avis de la Commission du Film visée à l'article 31.

Article 26 :

§ 1er. *Sous peine d'irrecevabilité, les demandes de primes doivent être introduites par trimestre dans les trois mois qui suivent la fin de chaque trimestre.*

Ces dispositions sont applicables aux films alors même qu'ils n'ont pas encore été soumis à la Commission du Film visée à l'article 31.

§ 2. *Il appartient aux producteurs ou distributeurs d'approvisionner l'exploitant de salles en bordereaux, disponibles auprès du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, sur lesquels l'exploitant déclarera, dans les 8 jours suivant la dernière projection hebdomadaire, la recette brute réalisée au cours des séances où il a projeté un film reconnu comme belge d'expression française. Il transmettra l'original du document au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et une copie au Ministère des Finances.*

Il en conservera une copie jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et en délivrera trois autres aux producteurs ou aux distributeurs. Le producteur joindra l'une d'elle à sa demande de prime trimestrielle qui se présentera comme un relevé, ventilé par cinéma, des recettes brutes réunies par ses films au cours du trimestre. Cette demande est datée et signée et portera la mention "certifiée sincère et véritable à la somme de ..." suivie du montant total de la prime trimestrielle en toute lettre.

La demande de prime doit être établie en quatre exemplaires et être accompagnée d'un exemplaire des bordereaux. Les bordereaux doivent être datés et signés. Ils ne peuvent être raturés.

§ 3. *Toute déclaration frauduleuse entraînera la déchéance de la demande de prime pour le film qui en a fait l'objet, sans préjudice de l'application des sanctions pénales.*

En outre, le Ministre peut, par décision motivée, retirer pour l'avenir le bénéfice des subventions au producteur qui aurait fait des déclarations fausses.

Avant de prendre sa décision, le Ministre notifie à l'intéressé les faits qui peuvent justifier le retrait de subventions.

Dans les quinze jours à dater de cette notification, l'intéressé peut faire parvenir au Ministre une note justificative.

Dès l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent, le Ministre peut prendre la décision de retrait.

Article 27 :

Sont seules prises en considération pour le calcul de la prime, les projections postérieures à la date de l'introduction de la demande de reconnaissance du film comme production belge d'expression française.

L'attribution des primes a lieu à la fin de l'exercice budgétaire.

Les projections effectuées plus de cinq ans après la première sortie en distribution commerciale du film, cessent de donner lieu à l'attribution de primes.

CHAPITRE III : LA PRIME A LA QUALITE

Article 28 :

En plus de la subvention à la diffusion visée à l'article 24, les films de court métrage reconnus comme belge d'expression française, au sens de l'article 20, 2°, peuvent bénéficier d'une prime à la qualité dans les cas où des crédits budgétaires le permettent, conformément à l'article 36, 2ème alinéa.

La prime est fixée à un montant de 250.000 F.B, 500.000 FB ou 1.000.000 FB.

Article 29 :

Le Ministre fixe le montant de la prime visée à l'article précédent après avoir pris l'avis de la Commission du Film visée à l'article 31.

Par exercice budgétaire, il peut y avoir au maximum 10 primes d'un montant de 250.000 FB, 5 primes d'un montant de 500.000 FB et 5 primes d'un montant de 1.000.000 FB.

Article 30 :

Les primes à la qualité sont réparties entre le réalisateur et le producteur à raison de 40 % pour le premier et de 60 % pour le second.

CHAPITRE IV : LA COMMISSION DU FILM

Article 31 :

Il est institué une Commission du Film composée :

1° d'un Président et un Président suppléant, nommés parmi le personnel du Centre du cinéma et de l'audiovisuel;

2° de quatre membres effectifs et quatre membres suppléants représentant le secteur audiovisuel;

3° de trois membres effectifs et trois membres suppléants nommés au sein du personnel du Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Les Présidents et les membres sont nommés par le Gouvernement pour une durée de quatre ans.

Tout membre qui quitte la Commission est remplacé dans les trois mois qui suivent. Le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

Tout membre effectif qui ne peut assister à une réunion avertit lui-même son suppléant.

Le Secrétariat de la Commission est assuré par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Article 32 :

La Commission du Film établit son règlement d'ordre intérieur.

Article 33 :

La Commission du Film donne son avis au Ministre dans les cas prévus aux articles 20, 24 et 28.

Article 34 :

Le Centre du cinéma et de l'audiovisuel délivre au producteur du film reconnu comme belge d'expression française une lettre d'identification indiquant le titre et le numéro d'ordre du film.

Cette lettre d'identification ou un duplicata de celle-ci doit accompagner toute copie du Film.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 35 :

Les agents désignés par le Gouvernement de la Communauté française pour assurer l'application de l'arrêté ministériel du 17 novembre 1972 instaurant un registre public du film, sont également habilités à vérifier les déclarations introduites par les producteurs de films belges.

A cette fin, ils peuvent se faire produire toutes pièces, documents ou livres et rechercher tous renseignements utiles à l'accomplissement de leur mission auprès des producteurs de films et auprès des exploitants de salles.

Cette habilitation inclut, pour le service exerçant ce contrôle, le droit d'imposer à tout producteur belge sollicitant une prime de produire dans les locaux du Centre du cinéma et de l'audiovisuel les pièces comptables propres à clarifier la situation en cas de litige dans le calcul du montant d'une prime à charge de la Communauté française. La non présentation des pièces dans l'année budgétaire en cours sera considérée comme une renonciation, de la part du producteur, à la prime sollicitée.

Article 36 :

Les primes visées à l'article 24 sont allouées dans les limites des crédits budgétaires inscrits à cette fin au budget de la Communauté française. Un maximum de 40% des crédits sont réservés aux primes à la diffusion des films de long métrage.

Par exercice budgétaire, si les crédits réservés aux films de long métrage ne sont pas épuisés, le reliquat sera réservé pour le paiement proportionnel des primes à la qualité visées au chapitre III. Si les crédits réservés aux films de long métrage et aux primes à la qualité ne sont pas épuisés, le reliquat sera ajouté au quota destiné aux films de court métrage. Si les crédits réservés aux films de court métrage ne sont pas épuisés, le reliquat sera attribué au quota destiné aux films de long métrage et aux primes à la qualité.

Article 37 :

Tous les deux ans, à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, la Commission prévue au chapitre IV présente au Ministre un rapport permettant d'évaluer l'octroi des subventions et des primes à la qualité. Ce rapport est soumis pour avis aux organisations professionnelles".

Article 11 :

L'article 27 de l'arrêté royal du 22 juin 1967 est abrogé.

Article 12 :

Le Ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 avril 1995.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel,

Philippe MAHOUX.

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU FILM**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française tel que modifié par les arrêtés royaux des 17 février 1976 et 24 mars 1978 ainsi que par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995;

Considérant la nécessité de nommer les membres de la Commission du Film suivant le titre II, chapitre IV, article 31 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995;

ARRETE :

Article 1er :

La présidence de la Commission du Film est assurée par Monsieur Henry INGBERG, Administrateur général au Ministère de la Culture et des Affaires sociales, ou par son délégué.

Article 2 :

Sont nommés en qualité de membres de la Commission du Film pour une durée de quatre ans :

- En tant que représentants du Centre du cinéma et de l'audiovisuel :

Membres effectifs : Mr Henry INGBERG
Mr Serge MEURANT
Mme Marie-Hélène MASSIN
Mme Christiane DANO

Membres suppléants : Mme Paule CARAEL
Mr Emmanuel ROLAND
Mr Guy TRIFIN
Mr Claude LECLERCQ

- En tant que représentants du secteur privé de l'audiovisuel :

Membres effectifs : Mr Thierry ABEL
Mr Guy MORION
Mme Anouchka DEWARICHET
Mr Dimitri BALACHOFF

Membres suppléants : Mr John DELVILLE
Mr André HARVIE
Mr Marc GILLON
Mr Gérard RIVOALAN

Article 3 :

Le secrétariat de la Commission du Film est assuré par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Article 4 :

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 novembre 1995.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre-Présidente chargée de l'Audiovisuel,

Laurette ONKELINX

FILMS RECONNUS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE EN 1996

1. Longs métrages de fiction

CAMPING COSMOS	Transatlantic Films/CIAM/Flexus	(B)
KRAPATCHOUK	A. Keytsman Productions Légend Aries TV'92	(B) (F) (E)
LA PROMESSE	Les Films du Fleuve/RTBF Touza Productions Samsa Film	(B) (F) (L)
LE HUITIEME JOUR	Homemade Films/RTL-TVI/Polygram Pan-Européenne Working Title	(B) (F) (GB)
SALUT COUSIN	Artémis productions/RTBF JBA Production/La Sept Samsa Film	(B) (F) (L)
UN DIVAN A NEW YORK	Paradise Films/RTBF Films Balenciaga Babelsberg	(B) (F) (A)
UN ETE A LA GOULETTE (sous réserve)	Lamy Films/RTBF Marsa Films Cinares productions	(B) (F) (TN)

2. Long métrage documentaire

BAKA	Les Productions du Sablier/RTBF/WIP Abacaris	(B) (F)
-------------	---	------------

3. Courts métrages de fiction

ARN ET LENA	Mediadiffusion	(B)
BALTHAZAR	Ze Films Persona Films	(B) (F)

BOOK LOVERS	Marc Levie Visuals	(B)
CEREMONIE	Atelier Jeunes Cinéastes Grec	(B) (F)
CEUX DU HASARD	Atelier Jeunes Cinéastes/RTBF Champagne Films	(B) (F)
DANS L'OMBRE DES SAPINS	Entre chien et loup	(B)
IRA-DIATION	Alexis Films/MGV Productions/RTBF	(B)
JOYEUX NOEL	Luz Verde Productions/WIP	(B)
LA LUNE TROUBLE	To Do Today Productions/Studio Caraïbes	(B)
LA PETITE GRAINE	Nota Bene	(B)
LE REVEIL	Wajnbrose Productions Panic Productions	(B) (F)
L'INSOUPCONNABLE UNIVERS DE JOSIANE	Alexis Films/Image Création	(B)
MATHILDE, LA FEMME DE PIERRE	MG Productions/Let's Go Productions	(B)
MIRAGE	Marc Levie Visuals	(B)
MURMURES	Mediadiffusion	(B)
NICKY THE STRIPPER	Arizona MG Productions	(B)
44 - 2004	Films Gresse	(B)
QUELQUE CHOSE	Moi Filmer Toi	(B)
SCENES D'AMOUR EN BAVIERE	ZI & A Film	(B)

4. Courts métrage d'animation

ETAPE	Les Films J-C Maes	(B)
HANS ET ANNA	Atelier Graphoui/RTBF 3 Lumières Productions	(B) (F)

IRA (LA COLERE)	Alexis Films/MGV Productions/RTBF	(B)
LA TORTUE BLEUE	Sofidoc	(B)
L'ELEPHANT ET LA GIRAFE	Wannabee/Image Création/RTBF	(B)
LE PHOQUE ET LE PELICAN	Wannabee/Image Création/RTBF	(B)
L'HOMME A L'ECHARPE JAUNE	Studio Kemp	(B)
PIC PIC ANDRE SHOOW (THE FIRST)	Pic Pic André Productions	(B)
SACREE CANAILLE	Sofidoc	(B)
SEINFOLIES	Studio Kemp	(B)
STUDENI 1992 SARAJEVO	Atelier Graphoui/Causes Communes	(B)
SYSTEME D	Films Astrolabe	(B)
TEL EST PRIX QUI CROYAIT PRENDRE	Odec - Kid cartoons	(B)
TEMPETE (PANIQUE) SUR COCOLAND	Odec - Kid cartoons	(B)

5. Primes à la qualité 1995

PROCESSION, ET CAETERA	Ateliers Jeunes Cinéastes	Eric Ledune
LEON G	Saga Film	André Chandelle
LUC & MARIE - LE FILM	Artémis Productions	Philippe Boon et Laurent Brandenbourger
LES ENFANTS MODELES	Prima Vista	Stéphane Xhrouet
BOB LE DEPLORABLE	Artémis Productions	Frédéric Fonteyne
SHADOW BOXING	Saga Film	Stéphane Streker
LE METRO	Prima Vista	Catherine Montondo

MERCI CUPIDON

Courage Mon Amour

Dominique Abel
Fiona Gordon
Bruno Romy

LA MEPRISE

Alexis Films

Philippe Elhem

GBANGA-TITA

Les Productions du Sablier

Thierry Knauff

CHAPITRE III

**COPRODUCTIONS ENTRE LES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS ET LES TELEVISIONS
(RTBF / RTL-TVI / Canal + Belgique)**

LES INVESTISSEMENTS DES TELEVISIONS DANS LA COPRODUCTION AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis l'avènement des télévisions privées en Communauté française à la fin des années 80, la Communauté a initié une politique visant à associer les chaînes de télévision au développement de la création et de la production audiovisuelle indépendante. Cette démarche vise à dynamiser et à canaliser le lien étroit qui unit la création audiovisuelle et cinématographique aux télévisions : la télévision a besoin de programmes de création et la production a besoin de partenaires et d'espaces de diffusion. C'est dans cette optique qu'ont été conclues des conventions avec les chaînes TVI et Canal + Belgique lors de l'octroi de leur autorisation d'émettre. Préalablement, avait été également conclu un accord-cadre spécifique avec la RTBF.

Au départ de ces conventions-cadre, des protocoles d'accord ont été passés entre la Communauté française, les associations professionnelles représentant la production indépendante et chacune des chaînes concernées.

Ces dispositifs ont eu pour objectif de préciser les modalités concrètes de collaboration en matière de coproduction entre chaînes et producteurs indépendants et d'associer les parties en présence - Communauté française/chaînes/associations professionnelles - à la mise en oeuvre et au contrôle du respect des obligations fixées aux chaînes.

Depuis 1993, les obligations des trois chaînes s'élèvent aux montants suivants :

<u>RTBF</u>	1993 à 1996 :	Fonds spécial :	49.000.000 FB annuellement
		Apport RTBF :	41.000.000 FB annuellement
<u>CANAL+</u>	1993 à 1996 :	Apport Canal + :	80.000.000 FB annuellement
<u>TVI</u>	1993 :	Coproduction :	49.000.000 FB (1,6% du chiffre d'affaires 1993)
		Commandes de programmes :	40.000.000 FB
	1994 :	Coproduction :	49.000.000 FB (1,6% du chiffre d'affaires 1993)
		Commandes de programmes :	40.000.000 FB
	1995 :	Coproduction :	60.931.936 FB (1,8% du chiffre d'affaires 1994)
		Commandes de programmes :	40.000.000 FB
	1996 :	Coproduction :	70.706.747 FB (2% du chiffre d'affaires 1995)
		Commandes de programmes :	40.000.000 FB

Depuis 1993, les apports des trois chaînes ont été les suivants :

	RTBF (1)	TVI	CANAL+	TOTAL
1993	95.400.415,-	89.000.000,-	103.788.000,-	288.188.415,-
1994	92.036.227,-	86.091.864,-	(2) 85.600.000,-	263.728.091,-
1995	97.889.995,-	112.055.274,-	(2) 111.724.000,-	321.669.269,-
<u>TOTAL</u>	285.326.637,-	287.147.138,-	301.112.000,-	873.585.775,-

(1) Fonds Spécial + Cash RTBF

(2) déclaré par Canal+, sous réserve de vérification.

	RTBF (1)	TVI	CANAL+
1996	(3) 28.816.976,-	130.606.177,-	(3)

(3) en cours de finalisation.

1. Convention entre la RTBF, les associations professionnelles et la Communauté française

Une convention a été signée le 2 mars 1994 entre le Ministre en charge de l'Audiovisuel, l'Administrateur Général de la RTBF, et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (PROSPERE, UPFF, UPPT).

Dès 1993 un crédit particulier de 49 millions était versé au "fonds de création cinématographique et audiovisuelle". Il était destiné exclusivement à stimuler la coproduction d'oeuvres audiovisuelles entre les producteurs indépendants et la RTBF. Le même montant a été réinscrit aux budgets 1994, 1995 et 1996.

Cette somme s'ajoute aux apports en liquidités de la RTBF fixés annuellement dans les coproductions d'oeuvres audiovisuelles avec les producteurs indépendants assumant la production déléguée ou exécutive, pour un montant de 41 millions en 1996.

Ces oeuvres audiovisuelles appartiennent aux genres suivants : fictions cinéma, téléfilms, séries, documentaires et animations.

Le choix des projets est laissé à la RTBF, sous la forme d'un droit de tirage.

L'achat des droits de diffusion n'entre pas dans le cadre de la convention.

Un Comité d'accompagnement a été créé dès la signature de la convention. Il est constitué de représentants de l'Administration de l'Audiovisuel, de la RTBF, de la Commission de Sélection des films, et des associations professionnelles signataires de la convention. Il a depuis lors régulièrement procédé à l'évaluation de l'application de la convention. Il s'est réuni 3 fois en 1996.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'Administration de l'Audiovisuel a procédé régulièrement à l'établissement et à l'exécution des contrats passés entre la Communauté française et les producteurs indépendants dans le cadre du Fonds spécial, conformément à l'exercice par la chaîne, de son droit de tirage.

Evolution de la répartition du budget de 49 millions :

En 1993 :

- a) 30 millions FB pour la coproduction d'au moins 3 films de fiction cinématographique, avec un droit de tirage maximum de 15 millions par film;
- b) 6 millions pour les documentaires (2 millions maximum par projet);
- c) 13 millions pour des oeuvres télévisuelles de fiction (série, téléfilm et animation).

En 1994 :

- a) 19,5 millions pour les fictions cinématographiques;
- b) 13,5 millions pour les documentaires;
- c) 8 millions pour les téléfilms;
- d) 8 millions pour les animations de télévision.

En 1995 :

- a) 21,5 millions pour les fictions cinématographiques;
- b) 11 millions pour les documentaires;
- c) 16,5 millions pour les téléfilms et les animations de télévision.

En 1996 :

- a) 17 millions pour les fictions cinématographiques;
- b) 11 millions pour les documentaires + 1,005 million d'un projet de documentaire non abouti en 1995;
- c) 21 millions pour les téléfilms et les animations de télévision.

L'évaluation, effectuée par le Comité d'accompagnement, du respect de la convention est satisfaisante pour l'année 1995 qui a été considérée comme clôturée au troisième trimestre de 1996.

En 1996, la convention est respectée en ce qui concerne les téléfilms et les séries. Pour les longs métrages et les documentaires, les obligations sont en partie rencontrées.

Le " retard " dans l'accomplissement de la convention est dû au caractère des projets aidés : les longs métrages, notamment, demandent une très longue période de préparation avant la mise en production effective, moment où sont finalisés les contrats et inscrits les montants affectés, même si le travail de coproduction entre la chaîne et le producteur indépendant a commencé bien auparavant.

Le respect des engagements cash en coproduction par la RTBF a fait l'objet d'une évaluation par l'Administration, pour les années 1994, 1995 et 1996.

Sous réserve d'approbation des données les plus récentes, il en ressort que l'investissement en liquidités de la part de la chaîne est supérieur aux obligations requises pour les périodes concernées.

Un document type à l'usage des producteurs sera mis à la disposition de ceux-ci, début 1997. Il détaillera, entre autres choses, les modalités d'accès au Fonds Spécial, les différents créneaux d'aides et leurs responsables, les termes du contrat passé entre la chaîne et les producteurs indépendants.

Application de la Convention du 2 mars 1994, passée entre la RTBF, les associations professionnelles représentatives et la Communauté française de Belgique.

RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS AU 31/12/1996

			<u>Fonds spécial</u>	<u>Cash RTBF</u>
1)	93/94	Doc	5.900.000,-	16.191.082,-
		Ciné	30.000.000,-	3.492.123,-
		TV	13.000.000,-	26.817.210,-
		Totaux	----- 48.900.000,-	----- 46.500.415,-
2)	94/95	Doc	12.494.353,-	14.647.324,-
		Ciné	19.500.000,-	8.094.550,-
		TV	16.000.000,-	21.300.000,-
		Totaux	----- 48.994.353,-	----- 44.041.874,-
3)	95/96	Doc	10.954.500,-	15.890.881,-
		Ciné	21.500.000,-	3.878.750,-
		TV	16.500.000,-	29.165.864,-
		Totaux	----- 48.954.500,-	----- 48.935.495,-
4)	96/97	Doc	3.930.000,-	3.786.976,-
		Ciné	500.000,-	0,-
		TV	16.100.000,-	4.500.000,-
		Totaux	----- 20.530.000,-	----- 8.286.976,-

Remarques :

1. les montants repris sous la colonne Fonds Spécial sont des engagements qui ne correspondent pas nécessairement aux liquidations intervenues par créneau au cours de la période considérée, puisque celles-ci sont réalisées par tranches, selon l'évolution des productions.
2. les apports cash RTBF ne reprennent ni les apports en services, ni les droits de diffusion.

DOCUMENTAIRES 1995

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
La famille Béric (2ème tranche)	Robert Bury et associés	604.500,-
Sur les traces de Félix Roulin	Salamambo	1.000.000,-
Migdal, ou la force de la différence	Entre chien et loup	900.000,-
Tabu, le dernier voyage	Films de la Passerelle	150.000,-
La violence de leur rêve	Dérives	500.000,-
L'histoire de Bayram...	Films du Tournesol	300.000,-
Trois petits poings	Dérives	500.000,-
Autour de la mort d'un cochon	Paradise Films	450.000,-
Les trésors du cinéma colonial	Cobra Film	300.000,-
Bandoura	Wannabee	500.000,-
Mon frère, ma soeur...	Jungle Films	550.000,-
Que font-ils de leurs 20 ans	Image création	250.000,-
Les compagnons secrets	Latitudes	600.000,-
Le regardeur	AJC	350.000,-
Dans la cage de verre	Image création	1.000.000,-
Ecole 27	Paradise Films	300.000,-
La comédie qui pleure	Lux Fugit Film	50.000,-
Dernière vision de Hugo Van Der Goes	Lux Fugit Film	50.000,-
Le Paradis des autres (Pérou)	Image création	200.000,-

DOCUMENTAIRES 1995 (suite)

Antony Santos	Man's Film	200.000,-
Peaux de chagrin	Olivier Films	240.000,-
Oklahoma city	Deep Focus	360.000,-
Retour en Patagonie	Salamambo	200.000,-
Horta, la maison du peuple	To do Today	1.000.000,-
Al Qantara	Artémis Productions	400.000,-
	<u>TOTAL :</u>	10.954.500,-

LONGS METRAGES 1995

<u>TITRE</u>	<u>PRODUCTION</u>	<u>CONTRAT</u>
Kirikou et la sorcière (compl.)	Odec Kid Cartoons	2.000.000,-
Le silence d'Alexandre	Les Films de la Drève	500.000,-
Combat de fauves (compl.)	Lamy Films	3.000.000,-
Tic Tac Too	W.F.E.	4.500.000,-
C'est pour la bonne cause	DDD 1867	4.500.000,-
C'est la tangente que je préfère	Banana Films	2.000.000,-
Le monde des clones	Image création	1.500.000,-
Le carré brisé	To Do Today	500.000,-
Elles (ex : Désirs de femmes)	Artémis Productions	3.000.000,-
	<u>TOTAL :</u>	21.500.000,-

TELEFILMS SERIES 1995

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Les maîtres de l'orge (2ème tranche)	Aligator	4.000.000,-
Quai n°1 (1ère tranche)	Saga Film	5.000.000,-
Bestiaire	Wannabee	2.500.000,-
Hautfays (développement)	Odec Kid Cartoons	800.000,-
Maria, fille des Flandres	Prima Vista	1.800.000,-
Tous les hommes sont menteurs (ex : Sage comme une image)	K2	1.800.000,-
Plage d'Ostende	Entre chien et loup	600.000,-
	<u>TOTAL :</u>	16.500.000,-

DOCUMENTAIRES 1996

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
L'Italie en Belgique	Dérives	400.000,-
Tu vois ce que je veux dire	Image création	180.000,-
Wild Blue	Productions du Sablier	150.000,-
La recreation de l'ancêtre	Underworld	200.000,-
La Monnaie, année 300	K2	200.000,-
William Cliff, poète	Qwazi Qwazi Films	100.000,-
Tableau avec chutes	Qwazi Qwazi Films	600.000,-
Mémoires d'une princesse hindoue	Sofidoc	400.000,-
La mère	Entre chien et loup	1.000.000,-
Chants de sable et d'étoiles	Productions du Sablier	300.000,-
La disparition des toiles	Les trois petits cochons	400.000,-
	<u>TOTAL :</u>	3.930.000,-

LONGS METRAGES 1996

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Tenir	Banana Films	500.000,-
	<u>TOTAL :</u>	500.000,-

TELEFILMS SERIES 1996

TITRE	PRODUCTION	CONTRAT
Le devenir de l'homme (développement)	K2	600.000,-
Quai n°1 (2ème tranche)	Saga Film	1.000.000,-
Enfants du jour (développement)	To Do Today	300.000,-
Congo	Artémis Productions	7.000.000,-
La garde barrière	K2	1.600.000,-
Laura	Saga Film	600.000,-
Jeune maman	Delos communication	1.000.000,-
Mon amour (ex : Stalker)	K2	500.000,-
Sud Lointain	Odec Kid Cartoons	1.600.000,-
Le Pantalon	Prima Vista	1.400.000,-
Fille à Papas (ex : Mes deux Papas)	Max le Producteur	500.000,-
	<u>TOTAL :</u>	16.100.000,-

2. **Protocole d'accord entre RTL-TVl, les associations professionnelles et la Communauté française**

Le 17 août 1994 était signé un protocole d'accord entre le Ministre en charge de l'audiovisuel, la chaîne privée TVI et les associations professionnelles intervenant dans la production indépendante (UPFF, UPPT et PROSPERE).

Ce protocole fixe les modalités effectives de concrétisation des engagements de TVI, destinés à stimuler le secteur de la production indépendante dans la Communauté française de Belgique.

L'investissement de la chaîne est réparti en deux volets. D'une part, des apports en coproduction avec des producteurs indépendants, d'un montant fixé à 49 millions pour 1993 (équivalent à 1,6% du chiffre d'affaires publicitaire de TVI) et à un pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire de TVI de respectivement 1,6% en 1994, 1,8% en 1995, 2% en 1996 et 2,2% en 1997. D'autre part, des apports en commandes de programmes de télévision confiées à des producteurs indépendants pour un montant annuel minimum de 40 millions de francs.

En ce qui concerne le premier volet relatif aux **coproductions**, les montants sont versés par TVI en deux tranches au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel. TVI peut toutefois déduire de ces montants à verser, les engagements financiers pris directement dans des accords de coproduction avec des producteurs indépendants, pour autant que ceux-ci aient été admis par la cellule technique de l'administration et par le comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Les montants versés par TVI au fonds, déduction faite des engagements directs dans des coproductions, sont affectés par la chaîne, qui dispose d'un droit de tirage, à des projets qu'elle retient. Les montants concernés ne peuvent être affectés à des achats de droits de diffusion. Le coproducteur doit être un producteur indépendant, chargé de la production déléguée.

En ce qui concerne le second volet relatif aux **commandes de programmes**, il s'agit de programmes de télévision dont les commandes sont confiées à des producteurs indépendants, chargés de la production déléguée ou au moins exécutive. TVI s'est engagé à lancer des appels d'offres à cette fin. Un maximum de 50% de l'engagement en commandes de programmes peut être constitué par la mise à disposition d'infrastructures et de prestations techniques de TVI, pour autant que les devis de TVI soient égaux ou inférieurs à ceux d'autres prestataires de services.

La cellule technique fonctionnant dans le cadre de l'administration de l'audiovisuel procède à l'examen des différents dossiers soumis par la chaîne et fait rapport au Comité d'accompagnement du protocole d'accord.

Ce Comité d'accompagnement du protocole d'accord réunit les représentants de l'administration de l'audiovisuel, de la Commission de sélection des films, des associations professionnelles signataires et de TVI.

Il a notamment pour rôle d'évaluer et de contrôler l'application du protocole d'accord, d'élaborer de nouvelles perspectives à la lumière des résultats obtenus, de fixer la répartition des montants par genre de productions.

Pour l'année 1996, les engagements exécutés par TVI ont été les suivants :

COPRODUCTIONS

L'engagement total à rencontrer par TVI s'élève à 67.706.747 FB, résultant du montant de base 1996 de 70.706.747 FB (2% du chiffre d'affaires 1995) dont est déduit un montant d'engagement excédentaire de 3.000.000 FB de l'année 1995 reporté à l'année 1996.

<u>TITRES</u>	<u>PRODUCTEURS</u>	<u>INVESTISSEMENTS TVI</u>
<u>Longs métrages</u>		
La bicyclette	Corsan Production	6.000.000,-
Le jour et la nuit	Nomad Films	6.000.000,-
Max et Bobo	Artémis Productions	5.000.000,-
		<hr/>
		17.000.000,-
<u>Fiction télévisuelle</u>		
Monsieur Victor	Art et cinéma	18.000.000,-
Moments de vie	Saga Film	15.000.000,-
XIII	Escapade Films	15.000.000,-
		<hr/>
		48.000.000,-
<u>Documentaire</u>		
La Chine, du boulier à l'ordinateur	Inedithing	600.000,-
<u>TOTAL COPRODUCTIONS :</u>		<u>65.600.000,-</u>

Ces engagements ont été admis par la cellule technique et le comité d'accompagnement du protocole d'accord, sous la réserve de quelques vérifications à effectuer sur certains engagements.

Le comité d'accompagnement a par ailleurs accepté que le solde de l'engagement non exécuté, de 2.106.747 FB, soit reporté et exécuté durant l'exercice 1997.

COMMANDES DE PROGRAMMES

L'engagement total à rencontrer par TVI s'élève à 40.000.000 FB.

<u>TITRES</u>	<u>PRODUCTEURS</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u> <u>TVI</u>
Mediapub (magazines)	Key News	3.987.000,-
La main à la patte (documentaires)	E. Motions	21.834.800,-
Tele Kwinto (jeu)	B.I.P.	5.144.130,-
De 69 à 96 (reportages)	Prima Vista	450.000,-
Père et fils (émission de services)	Pied au plancher	1.715.000,-
Prenez l'air (jeu)	Key News	24.689.200,-
Quelle bonne nouvelle (divertissement)	E. Motions	5.851.047,-
Journée mondiale de l'animal (événement)	E. Motions	1.335.000,-
	<u>TOTAL :</u>	<u>65.006.177,-</u>

Ces engagements ont été admis par la cellule technique et le comité d'accompagnement du protocole d'accord, sous la réserve de quelques vérifications à effectuer sur certains engagements.

3. Canal + Belgique

Une convention a été signée le 3 février 1989 entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + Belgique pour l'exploitation de services de télévision payants en Communauté française.

Une convention complémentaire a été conclue à la même date entre l'Exécutif de la Communauté française et la chaîne Canal + France. Elle garantit la bonne exécution de la convention avec Canal + Belgique, pour la promotion de la production audiovisuelle en Communauté française.

Par cette dernière, Canal + France s'est engagée à soutenir la production audiovisuelle et cinématographique en Communauté française, par des interventions en coproduction.

Un avenant a également élargi ce type d'intervention aux préachats.

Pour l'année 1995, voici l'inventaire des productions qui ont été préachetées ou coproduites par Canal + France. Les montants mentionnés couvrent les engagements de Canal + dans les coproductions, en fonction de la part belge, selon la méthode de calcul fixée par l'avenant à la convention.

LONGS METRAGES

Les aveux de l'Innocent	4.960.000 FB
Producteur belge : Sophimages Réalisateur : J.P. Ameris	
Salut Cousin	4.960.000 FB
Producteur belge : Artémis Productions Réalisateur : Merzak Allouache	
La Promesse	9.300.000 FB
Producteur belge : Les Films du Fleuve Réalisateur : Luc et Jean-Pierre Dardenne	
Le nain rouge	21.700.000 FB
Producteur belge : AA Les Films Belges Réalisateur : Yvan Le Moine	
La Sicilia	9.300.000 FB
Producteur belge : Kladaradatsch Réalisateur : Luc Pien	
Bye Bye	620.000 FB
Producteur belge : CMC Réalisateur : Karim Dridi	

La Petite Musique de Louis	4.960.000 FB
Producteur belge : Saga Film	
Réalisateur : Anne-Marie Etienne	
C'est la Tangente que je préfère	2.480.000 FB
Producteur belge : Banana Films	
Réalisateur : Charlotte Silvera	
Les 1001 Recettes de Mr Ichac	1.860.000 FB
Producteur belge : Compagnie Méditerranéenne du Cinéma	
Réalisateur : Nana Djordjadze	
Vite Strozate	2.790.000 FB
Producteur belge : K2 SA	
Réalisateur : Ricky Tognazzi	
Typhon	1.240.000 FB
Producteur belge :	
Réalisateur : Pierre Schoendoerffer	
Enfants de salaud	8.680.000 FB
Producteur belge : Banana Films	
Réalisateur : Tonie Marshall	
C'est pour la bonne cause	8.680.000 FB
Producteur belge : DDD 1867	
Réalisateur : Jacques Fansten	

ANIMATION

Carland Cross	9.300.000 FB
Producteur belge : Odec Kid Cartoons	
Réalisateur : Michel Pillyzer et Raymond Burlet	
Chienne de vie	19.344.000 FB
Producteur belge : Pils Films	
Réalisateur : Picha	

DOCUMENTAIRES

Les Grandes Dames du Strip-Tease	1.550.000 FB
Producteur belge : Sofidoc	
Réalisateur : Françoise Levie	

Soit un total de 111.724.000 FB pour une obligation de 80.000.000 FB, sous la réserve de l'évaluation définitive en cours.

Canal + a également présenté les interventions suivantes, sans toutefois les comptabiliser dans l'engagement total :

Folle de moi, de Pierre Joassin, produit par Art et Cinéma

La belle époque, de Gavin Millar, produit par Parallèles

Les hommes et les femmes sont faits pour vivre heureux mais pas ensemble, de Philippe de Broca, produit par Delos Production

XY, de Jean-Paul Lilienfeld, produit par Multimedia.

Les engagements de Canal + pour l'année 1996 n'ont pu être communiqués à la date de publication du présent document.

CHAPITRE IV

AIDES EUROPEENNES : MEDIA EURIMAGES

A. Le Programme MEDIA 2

Prenant le relais de MEDIA 1 et adopté pour une nouvelle période de 5 ans (1996-2000), le Programme MEDIA 2 poursuit les mêmes objectifs : promouvoir et renforcer l'industrie européenne du cinéma et des programmes audiovisuels.

Avec un budget accru (310 millions d'écus) et une nouvelle architecture, MEDIA 2 centre désormais ses actions sur trois secteurs jugés prioritaires : la formation initiale et continue des professionnels européens, le développement de projets et de sociétés de production indépendantes, la distribution transnationale de films et de programmes de télévision.

Par ailleurs, MEDIA soutient des plateformes industrielles dans les secteurs de l'animation, des archives et des nouvelles technologies, tout comme il aide financièrement la mise en réseau des salles de cinéma et les initiatives de promotion des oeuvres européennes sur les marchés et festivals internationaux.

D'une façon générale, la Communauté française de Belgique s'est associée activement à la mise en place de structures MEDIA, plus particulièrement de CARTOON dans le secteur de l'animation européenne et de EAVE dans celui de la formation professionnelle. La Communauté française participe aussi financièrement aux activités du MEDIA Desk, un bureau d'information et de documentation sur les aides européennes dans les différents secteurs de l'audiovisuel.

PROJETS BELGES SOUTENUS PAR MEDIA EN 1996

La transition entre MEDIA 1 et MEDIA 2 n'a pu rendre le nouveau Programme opérationnel qu'après le premier semestre 1996.

Toutefois, un certain nombre de sociétés ou d'associations belges francophones ont déjà été soutenues lors des premières sélections.

FORMATION

Plusieurs associations en Belgique sont partenaires dans 9 des 32 initiatives européennes de formation professionnelle aidées par MEDIA.

Parmi elles :

- **CARTOON**, plateforme industrielle d'animation située à Bruxelles;
- **EAVE**, association des entrepreneurs de l'audiovisuel;
- **CINESCRIPTS**, équivalent d'EQUINOXE en France;
- **CINEMATHEQUE ROYALE DE BELGIQUE**, initiatrice d'ARCHIMEDIA;
- **MEDIATHEQUE** de la Communauté française, organisatrice de la 5ème Conférence européenne sur la vidéo.

DEVELOPPEMENT

En 1996, 6 projets belges francophones ont reçu un prêt pour le développement. Il s'agit de deux fictions : "*L'échappée belle*" (Amazone Films) et "*The Quarry*" (Man's Films), de deux documentaires : "*Une vie de sein*" (Amazone Films) et "*Le musée royal de l'Afrique centrale*" (To Do Today Production) et d'un téléfilm : "*Beau Goupil*" (To Do Today).

Par ailleurs, une aide au développement d'entreprise a été attribuée à la société ENDLESS, située à Bruxelles et spécialisée dans la conception de programmes multimedia interactifs.

DISTRIBUTION

Dans le secteur du cinéma, des sociétés en Belgique ont été soutenues pour mener des campagnes de distribution concernant une vingtaine de films européens.

- Il s'agit de :
- **Alternative Films**
 - **Cinéart**
 - **Cinélibre**
 - **Coopérative Nouveau Cinéma**
 - **Eliza Films**
 - **Les Films de l'Elysée**
 - **Polygram**
 - **Progrès Films.**

Dans le domaine de l'aide à la diffusion de programmes TV, cinq projets belges ont été retenus :

- "**MIGDAL**" et "**LA COMMISSION DE LA VERITE**", deux documentaires de la société **Entre chien et loup**;
- "**CONGO**", une fiction de **Favourite Films**;
- "**NOCTAM-BULLES**", un documentaire des **Films de la mémoire**;
- "**CARLAND CROSS**", un film d'animation produit par **Odec Kid Cartoons**.

EXPLOITATION

Poursuivant sa mise en place d'un réseau de Salles Pavillons pour une meilleure programmation de films européens, **EUROPA CINEMAS** a sélectionné en 1996 le **PLAZA ART** à Mons, ce qui porte à 12 le nombre de salles de cinéma soutenues en Belgique dans le cadre du Programme MEDIA.

EURIMAGES

Institué par le Conseil de l'Europe en 1988, le fonds de soutien à la coproduction et à la distribution Eurimages poursuit ses travaux en adaptant de manière pragmatique ses objectifs et ses règlements aux fluctuations du terrain audiovisuel européen.

Eurimages compte à ce jour 24 Etats membres : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Espagne, Suède, Suisse, Turquie.

En 1996, 21 films produits ou coproduits en Belgique ont bénéficié de cette aide : 13 longs métrages et 8 documentaires.

* Les films de longs métrages ou les documentaires mentionnés avec * ont fait l'objet d'une aide de la part de la Commission de Sélection des Films ou ont été déposés auprès de celle-ci.

Longs métrages majoritaires

*** "LA SICILIA"**

Réalisateur : Luc Pien (Belgique)
Producteurs : Kladaradatsch / Entre chien et loup (Belgique)
Co-producteurs : Compagnie Lyonnaise de Cinéma (CLC) sa (France)
Ventura Film sa (Suisse)
Montant de l'aide : 1.400.000 FF

*** "LE NAIN ROUGE"**

Réalisateur : Yvan Le Moine (France)
Producteur : A.A. Les Films Belges (Belgique)
Co-producteurs : André Szots Production Kft (Hongrie)
Mainstream sa (France)
Montant de l'aide : 1.700.000 FF

*** "TIC TAC TOO"**

Réalisateur : Alain Berliner (Belgique)
Producteur : W.F.E. sprl (Belgique)
Co-producteurs : Cab Productions sa (Suisse)
Haut et Court sarl (H&C) (France)
Freeway Films (Royaume-Uni)
Montant de l'aide : 2.200.000 FF

"WHEN THE LIGHT COMES"

Réalisateur : Stijn Coninx (Belgique)
Producteur : Multimedia nv (Belgique)
Co-producteurs : Added Films International bv (Pays-Bas)
Nordic Screen Production AS (Norvège)
Montant de l'aide : 2.700.000 FF

"OUT OF RANGE"

Réalisateur : Julien Vrebos (Belgique)
Producteur : M.J.M. (Belgique)
Co-producteurs : Bergen Film (Pays-Bas)
Mediterranean Film Studio's (Malte)
MST Paradiso (Luxembourg)
Montant de l'aide : 1.400.000 FF

Longs métrages minoritaires

*** "C'EST LA TANGENTE QUE JE PREFERE"**

Réalisatrice : Charlotte Silvera (France)
Producteur : Louise Productions sarl / CDP sarl (France)
Co-producteurs : Banana Films sprl (Belgique)
Catpics Coproductions AG (Suisse)
Montant de l'aide : 1.700.000 FF

*** "THE COMMISSIONER"**

Réalisateur : George Sluizer (Pays-Bas)
Producteur : Metropolis Filmproduktion GmbH & Co KG (Allemagne)
Co-producteurs : New Era Vision Ltd (Royaume-Uni)
Saga Film (Belgique)
Montant de l'aide : 3.000.000 FF

*** "C'EST POUR LA BONNE CAUSE"**

Réalisateur : Jacques Fansten (France)
Producteur : Les Films de la Chamade sa (France)
Co-producteurs : DDD 1867 sprl/Image Création sa (Belgique)
Lichtblick Filmproduktion GmbH (Allemagne)
Montant de l'aide : 2.700.000 FF

*** "LE JOUR ET LA NUIT"**

Réalisateur : Bernard-Henri Lévy (France)
Producteur : Les Films du Lendemain sa (France)
Co-producteurs : Cartel sa (Espagne)
Nomad Films sprl (Belgique)
Productions Le Jour Inc. (Canada)
Montant de l'aide : 3.000.000 FF

"LE PALAIS DE LA SANTE"

Réalisateur : Yves Angelo (France)
Producteur : Les Films Alain Sarde (France)
Co-producteurs : Heritage Films (Pologne)
Les Films de l'Étang (Belgique)

Montant de l'aide : 3.700.000 FF

"UN BEAU SOIR APRES LA GUERRE"

Réalisateur : Rithy Panh (France)
Producteur : JBA Production (France)
Co-producteurs : Compagnie Méditerranéenne du Cinéma (Belgique)
Thelma Films AG (Suisse)

Montant de l'aide : 1.900.000 FF

"CA NE SE REFUSE PAS"

Réalisateur : Eric Woreth (France)
Producteur : Elzevir Films (France)
Co-producteurs : 3 Emme Cinematografica Srl (Italie)
Saga Film (Belgique)

Montant de l'aide : 1.900.000 FF

"ONE WINTER BEHIND GOD'S BACK"

Réalisateur : Can Togay (Hongrie)
Producteur : Magic Media Ltd (Hongrie)
Co-producteurs : 47e Parallele sarl (France)
Magellan Production & Consultive (Belgique)

Montant de l'aide : 800.000 FF

Documentaires de création majoritaires

*** "POLIFONIAS - PACE E SALUTE MICHEL GIACOMETTI"**

Réalisateur : Pierre-Marie Goulet (France)
Producteur : Image Création (Belgique)
Co-producteurs : Costa do Castelo Filmes Lda (Portugal)
Les Films du Village sarl (France)

Montant de l'aide : 160.000 FF

*** "MIGDAL OU LA FORCE DE LA DIFERENCE"**

Réalisateur : Miel Van Hoogenbemt (Belgique)
Producteurs : Entre chien et loup / Miel Van Hoogenbemt Produktie (Belgique)
Co-producteurs : DD Filmprodukties (Pays-Bas)
Luna Communication Ltd (Israël)

Montant de l'aide : 230.000 FF

*** "EVGUENI KHALDEI, LA MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE DE L'URSS"**

Réalisateur : Marc-Henri Wajnberg (Belgique)
Producteur : Wajnbrose Productions (Belgique)
Co-producteur : Cult Filmproduktions GmbH (Autriche)

Montant de l'aide : 200.000 FF

"STATE OF DOGS"

Réalisateur : Peter Brosens (Belgique)
Producteurs : Inti Films/Point of View (Belgique)
Co-producteurs : Balthazar Film (Pays-Bas)
Crea Video (Finlande)
Magic Hour Films (Danemark)

Montant de l'aide : 320.000 FF

Documentaires de création minoritaires**"DEVADASIS"**

Réalisateur : Pan Nalin (Inde)
Producteur : Lapsus sarl (France)
Co-producteur : Wajnbrose sprl (Belgique)

Montant de l'aide : 200.000 FF

*** "LE MONDE DES CLONES"**

Réalisateur : Gérald Calderon (France)
Producteur : Les Productions Dussart (France)
Co-producteur : Image Création (Belgique)

Montant de l'aide : 900.000 FF

*** "CHANTS DE SABLE ET D'ETOILES"**

Réalisateur : Nicolas Klotz (France)
Producteur : Artline Films sarl (France)
Co-producteur : Les productions du Sablier asbl (Belgique)

Montant de l'aide : 400.000 FF

*** "DANS LA CAGE DE VERRE"**

Réalisateur : Eyal Sivan (Israël)
Producteur : Memento ! (France)
Co-producteurs : Amythos (Israël)
Image Création (Belgique)
Bremer Institut Film (Allemagne)

Montant de l'aide : 500.000 FF

CHAPITRE V

PROMOTION

LA PROMOTION

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel est chargé entre autres d'une mission d'aide à la **promotion et à la diffusion** des films aidés par la Commission de sélection, mais aussi produits par les structures d'accueil, les ateliers de production et les ateliers d'écoles. Son rôle est également celui d'**informer** sur les activités du Centre et sur les films produits.

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et le CGRI poursuivent, via WBI, la recherche de débouchés et de possibilités hors de nos frontières en assurant notamment une présence active des productions dans la plupart des grands marchés et des festivals.

1. Envoi des copies dans les Festivals

L'envoi des copies de films sélectionnés dans les Festivals en Belgique et à l'étranger constitue une aide précieuse aux professionnels.

Le Centre est en contact avec pas moins de 250 festivals. (cfr liste dans le Bilan Promotion du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel).

L'envoi a coûté 1.200.000 Frs en 1996.

2. Organisation de soirées et d'actions de promotion

En 1996, ± 5 millions ont été investis dans l'organisation de soirées-projections et d'actions de promotion liées à des festivals en Belgique et à l'étranger, dont notamment : Festival de Bruxelles, Festival de Berlin, Festival du Film d'Amour à Mons, Festival du court métrage à Clermont-Ferrand, Festival de Cannes, Festival de Montréal et Festival de Namur.

Relevons les actions particulières :

- achat d'espaces publicitaires dans des revues belges et étrangères suivant les films sélectionnés ou pour accompagner des articles concernant notre industrie du Cinéma, pour soutenir un festival;
- réalisation de cartes postales;
- à Clermont-Ferrand : organisation d'une séance particulière de projection de plusieurs courts métrages de la Communauté pour des représentants de télévisions et des organisateurs de Festivals : présence sur le Marché;
- collaboration à la Revue du Cinéma belge (numéro spécial pour Cannes) et aux actions particulières "Les belges débarquent à Cannes" coordonnées par WBI.

Par ailleurs, la cellule de la Promotion a assuré aux côtés de WBI une présence de la Communauté française de Belgique sur les Marchés des Festivals : Berlin, Cannes, Montréal, afin de poursuivre les contacts avec les Festivals et les institutions étrangères.

3. Promotion information

Depuis janvier 1996, en collaboration avec EDIMEDIA, la cellule de Promotion tient à jour une banque de données concernant uniquement les productions aidées via la Commission de sélection.

Cette banque de données est actuellement consultable de manière ponctuelle via des bornes interactives situées dans les principaux festivals généralistes de la Communauté.

Cependant toutes ces informations remises à jour régulièrement seront très prochainement accessibles sur un site propre à l'ensemble des activités de la Communauté française sur INTERNET.

Ces informations (fiche techniques - synopsis, photos, adresses de contacts lorsque les producteurs nous les communiquent) sont complétées par l'édition de deux catalogues annuels :

- **Le court en dit long** : reprend l'ensemble des productions réalisées en Communauté inférieures à 60' (il sortira désormais en février-mars).
L'édition 1996 comportait 175 pages.
- **De long en large** : catalogue réalisé sous forme de fiches, reprend les productions de longs métrages de fiction et documentaires aidés par la Commission de sélection et les films de producteurs belges aidés par Eurimages.

Des fiches complémentaires peuvent être réalisées pour des longs métrages sélectionnés dans des Festivals de 1ère catégorie.

Le catalogue complet des productions de l'année est réalisé pour le Festival de Cannes.

L'édition 1995-1996 comportait 24 titres.

4. Aides à la promotion et à la diffusion de longs métrages

L'aide à la promotion concerne les sélections dans les festivals, l'aide à la diffusion concerne les sorties salles.

* ***Un divan à New York*** de Chantal Akerman

- 600.000 frs à Paradise pour la promotion

- 600.000 frs à Belga pour la sortie salle

* ***William Z*** de Patrick Iratni

- 100.000 frs à To do Today pour la promotion

* ***Baka*** de Thierry Knauff

- 150.000 frs aux Productions du Sablier pour la promotion

- 200.000 frs aux Productions du Sablier pour la sortie salle, accompagné d' "Anton Webern"

* ***Camping Cosmos*** de Jan Bucquoy

- 200.000 frs à Transatlantic pour la promotion

- 800.000 frs à Transatlantic pour la sortie en salles

* *La promesse* des frères Dardenne.
- 1.200.000 frs aux Films du Fleuve pour la promotion

* *Donka* de Thierry Michel.
- 200.000 frs aux Films de la Passerelle pour la promotion

* *Un été à la Goulette* de Férid Boughédir.
- 200.000 frs à Progrès Films pour la sortie en salles.

5. Les aides aux Festivals et aux associations de promotion

Midis du cinéma	60.000,-
Festival International du Film Francophone	2.000.000,-
Namur Media 10/10	500.000,-
Centre Francophone du Film pour l'Enfance	110.000,-
Festival Super 8 et Vidéo	500.000,-
Festival du Film Social	450.000,-
Grand Angle	100.000,-
Festival Mondial du Cinéma courts métrages	200.000,-
A.P.E.C.	350.000,-
Festival du Film Fantastique	1.100.000,-
Festival International du Cinéma de Mons - Court clip	100.000,-
Festival International du Film d'Amour	1.500.000,-
Festival du Film de Bruxelles	1.800.000,-
Carré Blanc sur Fond Blanc	1.400.000,-
Caméras aux jeunes	200.000,-
Festival du Dessin Animé	930.000,-
Festival de Virton	200.000,-
IMA'J	240.000,-
Festival du Cinéma Belge de Moustier	250.000,-
Festival des Ciné-vidéastes Francophone	100.000,-

WALLONIE BRUXELLES IMAGES

Durant cette année 1996, WBI a implanté son ombrelle dans sept marchés internationaux de l'audiovisuel et du cinéma, participé à divers forums ou festivals et réalisé des opérations de prospection pour le développement de la distribution de nos productions.

Contact :

Rudi Barnet - Juliette Duret - Geneviève Kinet

Wallonie Bruxelles Images (WBI)

Boulevard A. Max, 13 (Bte 6)

1000 BRUXELLES

Tél. : 02/223.23.04

Fax : 02/218.34.24

CHAPITRE VI

ATELIERS DE PRODUCTION ET ATELIERS D'ACCUEIL

LES ATELIERS DE PRODUCTION ET LES ATELIERS D'ACCUEIL

Réglementation

Afin d'élargir le système des aides à la production accordées sur recommandation de la Commission de Sélection, la Communauté française s'est orientée depuis une dizaine d'années vers une formule complémentaire : la reconnaissance d'ateliers de production qui bénéficient de subventions. Ceux-ci ont contribué à créer une production cinématographique belge francophone reconnue sur le plan international. Initialement, les ateliers étaient liés à la Communauté française par des conventions périodiques dont le programme visait l'encadrement et la valorisation des aides aux produits télévisuels et cinématographiques, commerciaux ou non.

Depuis le 26 juillet 1990, les règles de reconnaissance des ateliers sont fixées dans un arrêté du Gouvernement de la Communauté française.

Le texte fait la distinction entre les deux principaux types d'ateliers :

- d'une part les ateliers de production qui réalisent et produisent des oeuvres de création : ces structures indépendantes se consacrent en priorité à la réalisation de projets propres et décident elles-mêmes de la part de ressources qu'elles y affectent; c'est le cas notamment de Dérives, de Graphoui, du Centre de Ressources Vidéo (ex Vidéobus), de l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC), d'Alfred et du Gsara;
- d'autre part, les ateliers d'accueil qui sont chargés de favoriser la réalisation, la production et la diffusion d'oeuvres de création. Le Ministre ne peut agréer que deux ateliers d'accueil, l'un en Région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'autre en Région de langue française : actuellement, il s'agit du Centre bruxellois de l'Audiovisuel (CBA) et de Wallonie Image Productions (WIP).

Pour être agréés, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent notamment :

- * promouvoir la recherche et l'expérimentation sur le plan technique et esthétique, valoriser l'originalité et l'authenticité des sujets, valoriser la création aussi bien dans l'écriture que dans la réalisation;
- * privilégier les premières oeuvres des auteurs, pour au moins 40% de la production ou de la coproduction ayant fait l'objet d'une intervention directe ou indirecte de la Communauté française.
- * valoriser et développer le patrimoine culturel de la Communauté française.

En outre, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent conclure des accords de coproduction, de cofinancement ou de diffusion avec la RTBF, les chaînes de service public étrangères et les chaînes de télévision conventionnées avec la Communauté française, ainsi qu'avec le secteur associatif et institutionnel.

Pour être agréé, un atelier d'accueil doit, en outre, consacrer au moins 65% de sa subvention à l'ensemble de ses activités de production, de promotion et de diffusion de films ou de vidéogrammes; les 35% restants sont réservés aux frais inhérents au personnel et à la gestion.

Les aides aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil

Les subsides octroyés globalement par la Communauté française aux ateliers de production et aux ateliers d'accueil sont fixés à 29,5 millions depuis 1992.

Répartition pour 1996 des subventions octroyées par la Communauté française aux ateliers d'accueil et de production.

1. Structures d'accueil	
Centre bruxellois de l'Audiovisuel	7.584.000 FB
Wallonie Image Production	7.584.000 FB
2. Ateliers de production	
Gsara	1.500.000 FB
Graphoui	2.000.000 FB
Collectif Dérives	2.800.000 FB
Atelier Jeunes Cinéastes	1.600.000 FB
Centre Multimedia	802.000 FB
Centre Vidéo de Bruxelles	2.300.000 FB
Atelier Alfred	1.700.000 FB
Caméra Enfants Admis	1.600.000 FB

<u>TOTAL :</u>	29.470.000 FB

En plus de ces subventions, les ateliers reçoivent, en prêt, du matériel acheté par la Communauté française.

Subventions aux ateliers d'écoles

La Communauté française octroie des subventions à plusieurs ateliers d'écoles du degré supérieur artistique.

Répartition des subventions octroyées par la Communauté française aux ateliers d'écoles.

Atelier de l'INSAS	2.964.000 FB
Atelier de l'IAD	2.964.000 FB
Atelier de La Cambre	807.000 FB

<u>TOTAL :</u>	6.735.000 FB

ANNEXES

- **Guide technique :**
 - Documents à fournir, barèmes d'aide, fonctionnement de la Cellule technique**
- **Conditions générales des contrats d'aide à la production (cinéma - oeuvre télévisuelle)**
- **Productions aidées par la Communauté française de Belgique depuis 1990**
- **Tableau comparatif des liquidations de 1990 à 1996 par catégorie de projets (Commission de Sélection)**
- **Tableau comparatif des liquidations de 1994 à 1996 par catégorie de projets (Fonds spécial)**
- **Résultats économiques des productions**

DOCUMENTS A FOURNIR

Rappel des documents à fournir à l'introduction d'une demande d'aide à la production

- Note d'intention d'auteur(s) et de la production;
- Traitement du scénario;
- Continuité dialoguée;
- Fiche n°1 - Responsable(s) et aide(s) demandée(s) :
- Fiche n°2 - Généralités :
 - 1 - Producteur délégué
 - 2 - Coproducteur(s)
 - 3 - Producteur exécutif
 - 4 - Réalisateur
 - 5 - Support et format
 - 6 - Lieux et nombre de jours de tournage
 - 7 - Laboratoire image
 - 8 - Montage
 - 9 - Studio sonorisation
 - 10 - Statuts de la société;
- Fiche n°3 - Techniciens (postes, noms, nationalité);
- Fiche n°4 - Interprètes (rôles principaux, secondaires, figuration);
- Fiche n°5 - Devis récapitulatif;
- Fiche n°5 bis - Devis détaillé;
- Fiche n°6 - Plan de financement;
- Fiche n°7 - Plan de répartition des cessions.
- Coordonnées bancaires

Remarque : le formulaire-type est disponible à l'Administration.

BAREMES D'AIDES

1. A la production d'un court ou moyen métrage (maxima)

1.700.000 BEF	pour le 35mm
1.500.000 BEF	pour le 16mm
2.000.000 BEF	pour l'animation

2. A la production d'un long métrage

a) Productions majoritaires :

- 25 millions constituent l'aide maximale
- 15 millions constituent l'aide maximale pour les premières oeuvres.

b) Productions minoritaires :

- 6 millions constituent l'aide maximale pour les coproductions minoritaires belges.

3. A la production d'un téléfilm de fiction

- 12 millions maximum pour les majoritaires;
- 6 millions maximum pour les minoritaires.

4. A la production de programmes télévisuels

- 3 millions maximum.

5. A l'écriture d'un long métrage de fiction ou d'un téléfilm

- Aide de base : 500.000 BEF maximum pour 6 mois de travail;
- Aides supplémentaires : - pour la coscénarisation
 - droits d'adaptation (frais d'option)
 - documentation

Elles se déterminent sur devis.

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE TECHNIQUE (Groupe d'agrément)

Tout projet de long métrage, de téléfilm de fiction ou de programme télévisuel fait l'objet d'un examen dont la finalité est de vérifier sa viabilité technique et financière : il s'agit de l'agrément.

A) Procédure concernant les longs métrages et les téléfilms

1. Le projet ayant reçu une promesse d'aide de la Commission de Sélection est soumis, dans un délai de douze mois à dater de la notification de la décision ministérielle, au premier examen de la Cellule Technique, appelé agrément provisoire : y sont notamment examinés : les listes des responsables, des techniciens et interprètes pressentis, les devis et plan de financement provisoires, les lettres d'estimations chiffrées d'intervention des partenaires, les contrats-types des différentes équipes, les projets d'assurance.

Si la viabilité du projet est avérée et si aucune modification majeure n'a été apportée au dossier de production initialement soumis à la Commission, l'agrément provisoire est obtenu; la Cellule Technique transmet son rapport à la Commission, pour information. Le projet peut ensuite être présenté à l'agrément définitif (point 2).

Si le projet est viable mais que des modifications ont été apportées au dossier, celui-ci doit être représenté en Commission de Sélection pour confirmation de la promesse d'aide. Celle-ci se fera, à vote secret, sur la base du rapport de la Cellule Technique et permettra, en cas d'avis positif, d'obtenir l'agrément provisoire. Une audition du demandeur d'aide peut être souhaitée.

2. Le projet peut alors être proposé à la Cellule Technique, dans un délai de douze mois, pour le deuxième examen appelé agrément définitif : toutes les données présentées comme provisoires lors du premier examen doivent être ici finalisées : essentiellement plan de financement et devis fermes, contrats des interprètes, techniciens, de coproduction et d'assurance signés. A l'issue de cet examen, si les données de production sont acceptées, il est procédé à la signature du contrat avec le producteur.

B) Procédure concernant les programmes télévisuels

La procédure d'examen dans le cadre d'un programme télévisuel peut ne comporter qu'une seule phase.

Le délai de présentation d'un programme télévisuel est également de douze mois à dater de la notification officielle de la promesse d'aide au producteur.

En plus des types de documents déjà cités pour les longs métrages, la Cellule Technique vérifie, dans ce cas, la participation d'une ou plusieurs chaînes de télévision, à hauteur de 15 (quinze) % minimum du budget global de production.

C) Remarque :

- Les promesses d'aide relatives aux projets qui n'ont pas obtenu l'un ou l'autre agrément dans les délais prescrits sont automatiquement annulées.

REMARQUES IMPORTANTES :

- 1) Dans les deux cas A et B, et au plus tard à la réception de la notification d'aide, le producteur est invité à fournir à l'Administration un relevé d'identité bancaire reprenant les coordonnées précises de la maison de production ainsi que le numéro de compte sur lequel devrait être liquidée l'aide accordée, après passage(s) de l'agrément.
- 2) De même, chaque producteur présentant un projet à l'agrément doit remettre à l'Administration une copie des derniers comptes annuels tels que déposés légalement au siège de la Banque Nationale de Belgique qui correspond au greffe du Tribunal de Commerce où l'entreprise de production est immatriculée.

De plus, pour ces entreprises commerciales ainsi que celles dont c'est le premier exercice, il est demandé une situation comptable (une copie de la balance des comptes de la comptabilité, du bilan et du compte de résultat) qui ne date pas de plus de trois mois au moment du dépôt du dossier au secrétariat de la Cellule technique.

En ce qui concerne les ASBL, une situation comptable de l'année écoulée accompagnée du Bilan est nécessaire à l'examen technique.

- 3) Enfin, il est souligné que les documents relatifs au passage de l'agrément définitif pour les longs métrages (dernières données techniques, artistiques et financières), tout comme ceux qui concernent les projets télévisuels, doivent être présentés à l'Administration de l'Audiovisuel au plus tard trente (30) jours avant le début des prises de vues.
- 4) Le producteur vient personnellement présenter son projet aux membres de la cellule technique. Le calendrier des réunions est fixé annuellement. L'ordre du jour détaillé est envoyé aux intéressés une dizaine de jours avant chaque réunion.

Renseignements complémentaires : Emmanuel ROLAND, Secrétariat de la
Cellule technique.

**CONDITIONS GENERALES DES
CONTRATS D'AIDE A LA PRODUCTION
(CINEMA - OEUVRE TELEVISUELLE)**

CINEMA - OEUVRE TELEVISUELLE

CONTRAT D'AIDE A LA PRODUCTION

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - GENERALITES

Il est de convention expresse que le producteur se conforme aux exigences légales ou conventionnelles en matière de rémunération, d'horaire de travail et d'avantages divers en ce qui concerne le personnel employé ou ouvrier qu'il engage en cours d'élaboration du *FILM* ou du *TELEFILM*.

ARTICLE 2 - DROITS D'AUTEUR

Il appartient au producteur d'acquérir les droits nécessaires à la production du *FILM* ou du *TELEFILM* auprès des auteurs ou co-auteurs, en vue d'obtenir leur autorisation de tirer de leur oeuvre un *FILM* ou un *TELEFILM*, d'en faire une production cinématographique ou télévisuelle et de le distribuer tant en version originale qu'en langue étrangère.

Le producteur fera en sorte que la concession ou cession de droits qu'il aura obtenue, conformément à l'alinéa qui précède, soit d'une durée permettant une pleine exploitation du produit, à partir du tirage de la première copie standard du *FILM* ou du *TELEFILM*.

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXECUTION

1. Le scénario de référence pour le tournage est communiqué en deux exemplaires à la Communauté française, avant le début des prises de vues.
2. Il en est de même de la distribution des rôles, de la composition de l'équipe technique, du devis avant tournage et du plan de financement.
3. Toute modification substantielle apportée aux documents visés aux points 1 et 2 ci-avant devra être communiquée à la Communauté française immédiatement. La Communauté française pourra marquer son opposition dûment motivée au plus tard dans les quinze jours de la réception de la modification.
4. Le *FILM* ou le *TELEFILM* sera présenté à la Communauté française pour vision avant toute projection publique, et ce sans préjudice des délais de livraison prévus à l'article A des conditions particulières de la présente convention.

ARTICLE 4 - AIDE FINANCIERE - BUDGET

Le montant de l'aide de la Communauté française mentionnée à l'article B des conditions particulières de la présente convention sera remboursé par une participation à l'ensemble des recettes nettes du *FILM* ou du *TELEFILM* obtenues par la diffusion du *FILM* ou du *TELEFILM* tant en Belgique qu'à l'étranger selon les modalités prévues ci-après.

Aucune restriction d'aucune sorte ne peut être apportée à ce principe par quelque contrat ou clause contracté ou signé par le producteur avant ou après signature du contrat d'aide à la production.

ARTICLE 5 - DEFINITION RECETTES NETTES

Par recette nettes, il y a lieu d'entendre :

A. BELGIQUE

Les sommes revenant au producteur belge signataire provenant en aval de la cession des droits et de la distribution et/ou de la vente de tous les droits sur le *FILM* ou le *TELEFILM*, après déduction des charges définitivement engagées provenant :

1. de la commission de distribution;
2. du coût du tirage des copies, des interpositifs, des contretypes du *FILM* ou du *TELEFILM*, du film-annonce, du sous-titrage en langue néerlandaise, des frais de contrôle et des droits d'exécution publique des oeuvres des auteurs;
3. des frais publicitaires de lancement et de promotion du *FILM* ou du *TELEFILM* supportés par le producteur :
 - tels qu'ils résultent du contrat de distribution et des comptes d'exploitation;
 - tels qu'engagés, de façon générale, par le producteur dans le cadre d'un budget de promotion, à condition qu'il ait été communiqué préalablement à la Communauté française;
4. des taxes payées aux pouvoirs publics pour l'exploitation du *FILM* ou du *TELEFILM* par le producteur et, de façon générale, les charges de l'exploitation se retrouvant sur le bordereau de distribution, tels que le coût de présentation aux organismes de contrôle, les frais de contrôle et les droits d'exécution publique de la musique du *FILM* ou du *TELEFILM*, les frais de transports afférents à l'ensemble de l'opération, et de façon générale, toute la part de ces coûts, frais, taxes et droits incombant au producteur;

5. des frais de justice et les frais y afférents (tels que les frais administratifs du producteur) occasionnés au producteur par le *FILM* ou le *TELEFILM*, tels les frais de recouvrement des créances, les litiges concernant les droits d'auteur, les marques, les litiges avec les techniciens, acteurs, fournisseurs, sous-traitants, transporteurs, co-producteur(s), bailleurs de fonds et, de façon générale, tous litiges quelconques concernant le *FILM* ou le *TELEFILM*, pour la partie des frais, indemnités, honoraires et condamnations qui serait avancée ou payée par le producteur, sauf s'il est établi que ces condamnations sont la conséquence d'une faute lourde ou dol du producteur;
6. en ce qui concerne les films uniquement, des frais administratifs pour le contrôle des recettes et autres rentrées du *FILM* et de ses utilisations, fixés à un pourcentage de 0,80 % de la recette brute salle.

B. ETRANGER

Les recettes réservées au producteur belge et revenant à celui-ci.

Les sommes provenant de la cession des droits de la distribution et/ou de la vente de tous droits sur le *FILM* ou le *TELEFILM*, après déduction des charges définitivement engagées, provenant :

1. de la commission de vente décomptée au taux fixé dans les contrats sans toutefois que ces taux puissent excéder :
 - 20 % pour les ventes - cinéma
 - 35 % pour les ventes - télévision;

Si la Commission est plus importante que précisée, elle est soumise à l'accord de la cellule technique.

2. de la Commission de distribution;
3. du coût du tirage des copies, des contrerypes du film-annonce, des frais de doublage, du sous-titrage, de présentation aux organismes de censure et de contrôle, des taxes, des frais administratifs pour le contrôle des recettes et autres rentrées du *FILM* ou du *TELEFILM* et de ses utilisations, les frais de transports afférents à l'ensemble des actes et opérations énumérées ci-avant, les frais de contrôle et les droits d'exécution publique de la musique du *FILM* ou du *TELEFILM* pour la part de ces coûts, frais, taxes et droits incombant au producteur;
4. des frais publicitaires du producteur pour le lancement du *FILM* ou du *TELEFILM*,
5. des impôts indirects, droits d'entrée et de sortie payés aux Pouvoirs publics par le producteur pour l'exploitation, la cession de toutes ou parties des droits, le transport du *FILM* ou du *TELEFILM*,
6. des frais de justice et les frais y afférents (tels que les frais administratifs du producteur), occasionnés au producteur par le *FILM* ou le *TELEFILM* tels les frais de recouvrement des créances, les litiges concernant les droits d'auteurs, les marques, les litiges avec les techniciens, acteurs, fournisseurs, sous-traitants, transporteurs, co-producteurs, bailleurs de fonds et, de façon générale, tout litige quelconque concernant le *FILM* ou le *TELEFILM* pour la partie des frais, indemnités, honoraires et condamnations qui seraient avancés ou payés par le producteur, sauf faute lourde ou dol du producteur;
Le pourcentage revenant aux films de complément de programme ne pourra excéder 7 % (sept pour cent) de la recette brute "distributeur" réalisée par l'ensemble du programme complet.

ARTICLE 6 - REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

La part de la Communauté française est calculée au prorata de sa mise dans la part du producteur belge signataire du contrat et reprise au plan de financement et au plan de répartition des recettes acceptés par les parties et figurant en annexe.

Le remboursement de la part de la Communauté française se fait au premier franc des recettes nettes part producteur à hauteur de 200% et selon les modalités suivantes :

- 50% de la part de la Communauté française jusqu'à un plafond de 100%
- au-delà des 100%, 25% de la mise jusqu'à un plafond de 200%.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION ET PAIEMENT DES RECETTES

Pendant la première année de diffusion, le producteur communiquera tous les six mois, c'est à dire le 31 janvier et le 31 juillet, à la Communauté française un relevé mentionnant séparément et en détail :

- a) les montants qui lui reviennent;
- b) les sommes réellement perçues;
- c) les dépenses qui lui incombent;
- d) les montants des factures contestées;
- e) les copies des contrats de vente et de distribution;
- f) le paiement effectif des participations et des rémunérations différées des techniciens, vedettes et interprètes.

Après la première année, le producteur communiquera cette information le 31 janvier de chaque année.

A défaut de communiquer cette information au plus tard aux dates indiquées et après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet dans les 15 jours ouvrables, le producteur sera déchu de tous ses droits sur le présent contrat, l'aide financière accordée (sous déduction des sommes remboursées) devenant exigible dans sa totalité.

Les montants remboursés par le producteur au rythme de ses rentrées - au moins semestriellement pour les 28/2 et 31/8 de chaque année au plus tard et après communication des renseignements prévus dans le présent article - doivent être versés au compte n° 091-2111020-38.

ARTICLE 8 - CONTROLE

1. Une comptabilité relative au *FILM* ou au *TELEFILM* sera tenue par le producteur durant toute la durée des droits de celui-ci sur le *FILM* ou le *TELEFILM*
2. La Communauté française peut, à tout moment, faire contrôler les conditions de distribution du *FILM* ou du *TELEFILM* visé par la convention particulière d'aide à la production. Le producteur est tenu de présenter sur simple requête des fonctionnaires ou experts mandatés à cet effet, tous les livres, registres et dossiers concernant les recettes et dépenses qui lui ont uniquement trait à l'exécution de cette convention.
3. La Communauté française peut demander au producteur de communiquer à tout moment le bilan et le compte de résultats de la société qu'il représente.

ARTICLE 9 - ARRETE DU TOURNAGE

1. En cas d'arrêt des activités pour cause de force majeure (grève, insurrection, intempéries prolongées, empêchant tournage extérieur, incendie), l'ensemble des délais d'exécution est prorogé pour la durée de l'arrêt.
Chaque cas de force majeure et la date de la reprise du travail doivent être portés par lettre recommandée, à la connaissance de la Communauté française.

2. Si un arrêt des activités pour cause de faute du producteur devait durer plus de trois mois, la Communauté française, après mise en demeure adressée au producteur de reprendre ses activités, restée sans réponse dans les quinze jours, a le droit de résilier la présente convention dans les conditions de l'article 17 ci-après.

ARTICLE 10 - DEPOT DU NEGATIF

Le matériel de tirage sera entreposé dans un lieu approprié désigné de commun accord entre les parties.

ARTICLE 11 - ASSURANCES

1. Le producteur du FILM ou du TELEFILM souscrit une assurance tous risques qui couvre le négatif original et la bande sonore dès le premier jour des prises de vue jusqu'à la livraison de la copie de la Communauté française. Il transmettra, au plus tard 15 jours après le début des prises de vue, une copie de cette police d'assurance à la Communauté française, avec preuve de l'acquittement des primes, ou accords de crédits dûment signés.
2. Le producteur doit, en outre, se conformer à la législation belge et aux accords internationaux en matière d'assurance, d'accidents du travail et sur le chemin du et vers le travail, pour ce qui concerne les travailleurs du film soumis à la législation belge.
3. En outre, il doit couvrir, au cours de la période des prises de vues, sa responsabilité civile à l'égard des tiers, en cas d'accidents corporels et/ou matériels, y compris ceux provoqués par incendie ou explosion. La Communauté française ne peut être tenue, en aucun cas, pour responsable de ces accidents.

4. La Communauté française paie la prime d'assurance pour la valeur négatif contre tous les risques du tirage des copies destinées à la Communauté française.

ARTICLE 12 - ACCES AUX ATELIERS, LABORATOIRES ...

1. Un délégué de la Communauté française pourra avoir accès aux ateliers, laboratoires, studios, etc... à n'importe quel moment. Toutefois, le producteur devra en être averti afin de lui permettre de faire accompagner ledit délégué par une personne de son choix.
2. Le producteur et ses collaborateurs seront, par ailleurs, tenus de fournir à la Communauté française ou à son délégué tous les renseignements requis de quelque ordre qu'ils soient ou susceptibles de permettre ou de faciliter le contrôle de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 13 - COPIE - DISTRIBUTION NON COMMERCIALE

1. Le producteur s'engage à livrer à la Communauté française :
 - a) trois exemplaires du matériel de promotion : affiche, dépliant, photo, bande sonore (CD), etc...;
 - b) deux copies strictement neuves du FILM ou du TELEFILM : une sur support standard d'exploitation (16 ou 35mm pour les films, Betacam pour les téléfilms) une autre sur support vidéo (Betacam, U-Matic ou VHS), immédiatement après achèvement du FILM ou du TELEFILM et, au plus tard, dans les six mois de cet achèvement;

- c) aux frais de la Communauté française et au tarif en vigueur, des copies supplémentaires sur le support que la Communauté française juge utile en fonction des droits acquis et définis par le présent contrat ainsi que tout le matériel de promotion complémentaire.
2. La Communauté française ne pourra toutefois présenter le FILM ou le TELEFILM que dans le cadre d'activités non lucratives patronnées par la Communauté française à l'occasion de la promotion de la culture belge de langue française en Belgique, à l'étranger, avec l'accord écrit du producteur. Le désaccord éventuel du producteur devra être motivé.

ARTICLE 14 - FESTIVALS INTERNATIONAUX

Le producteur accepte, dès à présent, si la demande lui en est faite par écrit par la Communauté française, de présenter le FILM ou le TELEFILM à des Festivals internationaux ou à la Maison Wallonie-Bruxelles à Paris, à moins que l'époque ou le lieu du festival considéré ne soient contraires aux intérêts légitimes du/des producteur(s) et du réalisateur.

ARTICLE 15 - MARCHES

1. Le producteur accepte que la Communauté française présente le FILM ou le TELEFILM à l'occasion de Marchés du film tels que Monte-Carlo, Cannes, Berlin, etc...
2. Cette présentation se fera à travers la structure de WALLONIE-BRUXELLES-IMAGES
Il est cependant entendu que sauf accord particulier du producteur, Wallonie-Bruxelles-Images ne négociera pas de ventes proprement dites, mais mettra en rapport les acquéreurs éventuels avec le producteur ou ses mandants.

3. Dans cette optique, le producteur mettra à la disposition de la Communauté française les moyens déjà cités, c'est-à-dire :
 - a) - le film ou des extraits de celui-ci (selon le cas) sur support pellicule ou vidéo;
N.B. : S'il y a un vendeur international qui est responsable des ventes, la structure Wallonie-Bruxelles-Images ne montrera que des extraits du film, et de toutes manières en accord avec ce vendeur s'il est présent au marché.
 - b) - la bande annonce du film;
 - c) - les photos;
 - d) - les dépliants;
 - e) - les affiches.

ARTICLE 16 - PUBLICITE

1. Le nom de la Communauté française de Belgique sera cité de la façon suivante : "produit avec l'aide du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique", au même titre que le producteur ou co-producteur éventuel, dans des caractères identiques. à l'occasion de toute publicité (tant en Belgique que dans le pays du co-producteur éventuel), de lancement de diffusion ou de promotion du FILM ou du TELEFILM.
2. Cette publicité est requise, en particulier, sur les génériques de début et de fin du FILM ou du TELEFILM, sur les affiches et les placards, dans les communications diffusées dans les journaux corporatifs, hebdomadaires et quotidiens, dans le "press book" ainsi que sur les cartes d'invitation aux projections de lancement, les dossiers de "presse" des conférences de presse, dans les interviews des réalisateurs et producteurs et ce tant en Belgique que dans l'éventuel pays co-producteur.
3. Le producteur s'engage à proposer cette clause de publicité à toutes les firmes qui distribueront et éditeront le FILM ou le TELEFILM dans les autres pays.

ARTICLE 17 - ANNULATION DE LA CONVENTION

Sans préjudice de toute action en dommages et intérêts et, sauf cas de force majeure, le remboursement des avances accordées par la Communauté française devient exigible de plein droit, 15 jours ouvrables après mise en demeure du producteur, par pli recommandé, et ce,

- outre, d'une part, les cas déjà prévus dans la convention, à savoir :

- a) si les justifications et renseignements fournis par le producteur et les déclarations faites aux termes de la présente convention s'avèrent faux en tout ou en partie;
- b) si les droits consentis à la Communauté française par la présente convention sont primés par d'autres droits précédemment accordés ou sont remis en cause par des actes ultérieurs;
- c) si le producteur ne respecte pas les engagements qu'il a pris quant aux délais d'exécution prévus à l'article 3;

- d'autre part :

- 1. si la déclaration des recettes visées par l'article 7 ci-avant n'est pas faite dans les délais prescrits;
- 2. si les contrats de distribution et de vente en Belgique et à l'étranger laissent apparaître des montants nettement inférieurs à la cotation d'usage du film belge sauf justification acceptée par la Communauté française.

Tant que la situation n'est pas régularisée, aucun dossier du producteur ne sera pris en considération.

**ARTICLE 18 - CORRESPONDANCE - RELATIONS COMMUNAUTE
FRANCAISE**

La Direction Générale de la Culture et de la Communication est chargée de la mise en oeuvre de ce contrat et est compétente en la matière.

Toute correspondance doit être envoyée au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique, Direction Générale de la Culture et de la Communication, 1er étage, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

La livraison des copies sera effectuée à cette même adresse.

**PRODUCTIONS AIDEES PAR LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE
BELGIQUE DEPUIS 1990**

**LONGS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINEES**

En 1990

- Monsieur	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Impasse de la Vignette	Anne-Marie Etienne	(Keysman Production)
- Babylone	Manu Bonmariage	(Azimut Production)
- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Boom Boom	Rosa Verges	(Lamy Films)
- Tumultes	Bertrand Van Effenterre	(Paradise Films)
- Babel (1ère partie)	Boris Lehman	(Paradise Films)
- La veillée	Samy Pavel	(Keysman Production)
- Un type bien	Laurent Benegui	(Keysman Production)
- Bandini	Dominique Deruddere	(Dusk Motion Picture)

En 1991

- Hors la vie	Maroun Bagdadi	(Lamy Films)
- Toto le héros	Jaco Van Dormael	(Iblis Films)
- Nuit et Jour	Chantal Akerman	(Paradise Films)
- Blanval	Michel Mees	(Zenab Films et RTBF)
- L'année de l'Eveil	Gérard Corbiau	(K2)
- Krapatchouk	Enrique Gabriel Lipschutz	(Keysman Production)
- Sur la terre comme au ciel	Marion Hänsel	(Man's Films)
- Sans un cri	Jeanne Labrune	(Zenab Films)

En 1992

- Les sept péchés capitaux	Collectif de réalisation	(A.A. Les films belges)
- Pardon Cupidon	Marie Mandy	(Amazone Films)
- Abracadabra	Harry Cleven	(P.D.G. & Partners)
- Aline	Carole Laganière	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Parfois trop d'amour	Lucas Belvaux	(Films de la Drève)
- C'est arrivé près de chez vous	Rémy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde	(Artistes Anonymes)
- Babel (2ème partie)	Boris Lehman	(Dovfilms)
- La Sévillane	Jean-Philippe Toussaint	(Les Films de l'Etang)
- Daens	Stijn Coninx	(Favourite Films)
- Je pense à vous	Luc et Jean-Pierre Dardenne	(Dérives s.c.)

En 1993

- Marie	Marian Handwerker	(Saga Film)
- Just friends	Marc-Henri Wajnberg	(Wajnbrosse)
- Le fils du requin	Agnès Merlet	(Saga Film)
- Faut-il aimer Mathilde ?	Edwin Bailey	(Paradise Films)
- Je m'appelle Victor	Guy Jacques	(PDG and Partners)
- L'instinct de l'ange	Richard Dembo	(Zénab)
- L'ordre du jour	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Métisse	Mathieu Kassovitz	(Nomad Films)
- Le Moulin de Daudet	Samy Pavel	(Keystman Production)
- L'Escadron	Juliusz Macholski	(Keystman Production)
- Mina Tannenbaum	Martine Dugowson	(Les Films de l'Etang)

En 1994

- Taxandria	Raoul Servais	(Iblis Films)
- Farinelli	Gérard Corbiau	(K2)
- Dieu sait quoi	Jean-Daniel Pollet	(Film 18)
- Hey stranger	Peter Woditsch	(Sophimages)
- Le joueur de violon	Charlie Van Damme	(PDG & Partners)
- Loin des barbares	Liria Bégéja	(Prima Vista)
- La partie d'échecs	Yves Hanchar	(Les Films de l'Etang)
- Tango Tango	Frans Buyens	(Films Lyda)
- La vie sexuelle des belges	Jan Bucquoy	(Transatlantic Films)

En 1995

- A perte de vue	Emile Degelin	(Simple Production)
- Between the devil and the deep blue sea	Marion Hänsel	(Man's Films)
- Black Dju	Pol Cruchten	(Saga Film)
- Bye - Bye	Karim Dridi	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Conte des trois diamants	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- Ilheu de contenda	Léao Lopes	(Saga Film)
- Le nez au vent	Dominique Guerrier	(Man's Films)
- Made in Belgium	Paul Geens et Marc Lobet	(Salamambo)
- Un bruit qui rend fou	Dimitri Declercq et Alain Robbe-Grillet	(Nomad Films)
- Un divan à New York	Chantal Akerman	(Paradise Films)
- Un été à la Goulette	Férid Boughedir	(Lamy Films)

En 1996

- Le huitième jour	Jaco Van Dormael	(Home Made Films)
- La promesse	J.-P. et L. Dardenne	(Les Films du Fleuve)
- Salut cousin !	Merzak Allouache	(Artémis Productions)
- C'est pour la bonne cause	Jacques Fansten	(DDD 1867)
- La sicilia	Luc Pien	(Entre chien et loup)
- C'est la tangente que je préfère	Charlotte Silvera	(Banana Films)
- Camping Cosmos	Jan Bucquoy	(Transatlantic Films)

**COURTS METRAGES PRODUITS AVEC L'AIDE DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE TERMINEES**

En 1990

- La mort d'un roi fou	G. Lejeune et Cl. Renard	
- Casino	G. Bauwens	(Banana Split)
- Portrait d'actrice	P. Iratni	(Films du Chatelain)
- Week-End	S. Carpioux	(Banana Split)
- Le plongeur	B. Emsens	(Prima Vista)
- Petit conte nègre	T. Boriello	(AJC)
- Cambriole	L. Jaoui	(AJC)
- Zipo	Ch. Fraipont	(Ze Films)
- Téléphone sans film	J.L. Goossens et D. Verbeek	(Production Team)
- Les pierres du mal	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les clous de Rosalie	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Les effaceurs	G. Frydman	(Alfred)
- Ainsi va l'amour	L. Van Keerbergen	(Fiction SC)
- Encolure 42	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Invidia	M. Gomez	(MGV)

En 1991

- Anton Webern	T. Knauff	(Productions du Sablier)
- Un peu de fièvre	C. Pazienna	(Qwazi Qwazi Films)
- Le jour du chat	A. Berliner	(A.J.C.)
- Erps Kwerps	J.C. Adelin	(Les Films de l'Etang)
- Demain est un autre jour	D. Catti	(Man's Films)
- Margot et le Génie	B. Thiriart	(F3)
- La nuit les poissons sont rouges	Zl. Rousseva	(Irezumi)
- Je t'aime comme un fou	Th. de Thier	(A.J.C.)
- Deux ramoneurs chez une cantatrice	Michel Cauléa	(A.J.C.)
- Pensées et visions d'une tête coupée	O. Smolders	(Scarabée)
- Eperdument oui	N. Borgeat	(A.J.C.)
- La philosophie dans le boudoir	O. Smolders	(Scarabée)
- La sensation	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Films)
- Viva Belgica	F. Dumont	(A.J.C.)
- Sirène	H. Cleven	(A.J.C.)

En 1992

- La noyée de la roche noire	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Le Musée	B. Emsens	(Prima Vista)
- Superbia	M. Gomez	(M.G.V.)
- La découverte inattendue	F. Schuiten et B. Peeters	(Urbicande)
- Belles manières	Sisto Nigro	(Dérives)
- Grillages	J-R Hardy	(Essel Films)
- Heureux comme avec une femme	J. Finster	(Amafilm)
- Le rire de Simon	G. Lefèvre	(Saga Films)
- Café bleu	Th. Barbier	(A.J.C.)
- W.C.	Ph. Blasband	(Comme un essaim)
- Cerise	E. Visneyi	(Graphoui)
- Et voilà le travail	S. Olivier	(Comme un essaim)
- Le jardin d'Eden	J. Frey	(Le train des rêves)
- Le concert	S. Brunett	(Prima Vista)

En 1993

- Le voleur de cirque	S. Aubier et V. Patar	(Pic Pic André)
- Cave Canem	M. Rutsaert et A. Mortelmans	(Graphoui)
- Moï den O	M. Poutte	(Qwazi Qwazi Film)
- Ceux du hasard	A. Chandelle	(A.J.C.)
- La dame dans le tram	J-P Laroche	(Nota Bene)
- The motorcycle girl	S. Carpiaux	(To do Today)
- Bob le déplorable	F. Fonteyne	(Artémis Media)
- Le trieur	P. Boon et L. Brandenbourger	(Alexis Films)
- Rose	A. Berliner	(W.F.E.)
- Camion	T. Cheysson	(Simple Production)
- Le coq au vin	C. Reichert	(Saga Films)
- Correspondance	D. Wittorski	(Polichinelle)
- Balthazar	C. Fraipont	(Ze Films)
- De retour	G. Cioni	(Qwazi Qwazi Film)
- Mon papa d'Amérique	D. Hiquet	(Oeuvre 7)
- Pêcheurs à cheval	M-A Roudil	(Qwazi Qwazi Film)
- Shadow Boxing	S. Streker	(Saga Film)
- Le rêve de l'autre	Nacho Carranza	(Salamambo)
- Gbanga-Tita	T. Knauff	(Productions du Sablier)

En 1994

- Le pendule de Madame Foucault	J-M Vervoort	(Pandora productions)
- Merci Cupidon	Abel et Gordon	(Courage mon amour)
- Centaur Blues	D. Hermans	(Banana Split)
- La méprise	P. Elhem	(Alexis Films)
- Bonjour	G. Malandrin	(A.J.C.)
- Léon G	A. Chandelle et J-F Schlicklin	(Saga Films)
- Ombres et Lumières	S. Brunett	(Prima Vista)
- Le petit rouge	M. Gomez	(Alexis Films & MGV)
- Caisse express	T. de Thier	(A.J.C.)
- Etrangetés du soir	C. Montondo	(Lux Fugit Film)
- L'insaisissable	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Paul (un portrait)	J. Warnant	(A.J.C.)
- Procession et caetera	E. Ledune	(A.J.C.)
- Cérémonie	Y. Cantraine	(A.J.C.)
- Herman le gangster	M. Doyen	(A.J.C.)
- Violette	A. Stockman	(A.J.C.)
- Luc et Marie, le film	P. Boon et L. Brandenbourger	(Artémis Productions)
- John	G. Mersch	(Artémis Productions)
- Seul au sommet	T. Dory	(Mona Lisa Films)
- Babiroussa	V. Patar	(Pic Pic Production)
- Charles et Félicien	C. François	(Salamambo)

En 1995

- Dans l'ombre des sapins	Vincent Merveille	(Entre chien et loup)
- L'insoupçonnable univers de Josiane	Martine Doyen	(Alexis Films)
- La lune trouble	Jean-Charles L'ami	(To Do Today)
- La petite graine	Michel Vereecken	(Nota Bene)
- Le réveil	Marc-Henri Wajnberg	(Wajnbrose)
- Les enfants modèles	Stéphane Xhrouet	(Prima Vista)
- Mathilde, la femme de Pierre	Stéphan Streker	(MG Productions/ Let's Go Productions)
- Nicky the stripper	Marco Laguna	(Arizona Films/ MG Productions)
- Sarajevo	Stjepan Mihaljevic	(Graphoui)
- Scènes d'amour en Bavière	Serge Elleinstein	(Z.I. & A)
- Snuff Movie	Olivier Van Hoofstadt	(Arizona Films)
- Vroum, Vroum	Frédéric Sojcher	(Les Films du Possible)
- Vacance	Inès Rabadan	(A.J.C.)
- La comédie qui pleure	Sandrine Willems	(Lux Fugit Film)

En 1996

- Arn et Lena	Denis Delcampe	(Need Productions)
- Ira	Manuel Gomez	(Alexis Films)
- L'insomnie pastorale	Cécilia Marreiros-Marum	(Lux Fugit Film)
- La soupe sans lard	Willy Kempeneers	(Studio Kemp)
- Le temps d'un soufflé	Kita Bauchet	(Lux Fugit Film)
- Une chambre pour la nuit	Philippe Elhem	(Alexis Films)
- Une dernière vision d'Hugo Van Der Goes	Dominique Lohlé	(Lux Fugit Film)
- Jeux de miroir	Tania Botéva-Malo	(Sol Ange)
- La bague	Samy Brunett	(Blue in Green)
- Ne vous inquiétez pas, Marie-Thérèse	Alain Brunard	(To Do Today)

**TELEFILMS, PILOTES ET SERIES PRODUITS AVEC L'AIDE DE
LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET TERMINES**

En 1990

- Cantique des Pierres	Michel Khleifi	(Sourat Films)
- A Fleur de Terre (doc.)	Thierry Michel	(Films de la Passerelle)
- Je suis fou, je suis sot, je suis méchant - Auto- portrait de James Ensor	Luc de Heusch (Film sur l'art)	(Simple Production)
- Bleu Marine	Jean-Claude Riga	(Saga Films)
- A la recherche du lieu de ma naissance	Boris Lehman	(Dovfilm)
- Sauve qui peut la nuit	Série télévisuelle Collectif	(Centre Vidéo Bruxelles)
- Survivre à Shangai (doc.)	Diane Perelsztejn	(Films de la Mémoire)
- Enetroika	Gérard Martin	(Parallèles Production)
- Frissons noirs	W. Kempeneers	(Studio Kemp)
- Georges Rémi dit Hergé	Benoît Peeters	(Casterman)
- Nord Express	Rob Rombout	(Paradise Films)
- Polochon	Raymond Burlet	(Kid Cartoons)
- Premier amour	Marie André	(Parallèles Production)
- Belgique Kitch	Richard Olivier	(Olivier Films)

En 1991

- Jeux d'enfants (Doc.)	J.P. Novak	(Parallèles Production)
- Les bouteilles à la mer (Doc.)	François Ducat	(A.J.C.)
- Nylon Blues (Doc.)	Françoise Levie	(Sofidoc)
- Les murs de sable (Doc.)	Giorgio Serafini	(Zénab)
- Mopiopio, le souffle d'Angola (Doc.)	Zézé Gamboa	(Saga Films)
- Portrait de groupe avec lunette (Doc.)	Eva Houdova	(Paradise Films)
- Monsieur Almaniak (Série)	Marc-Henri Wajnberg	(Parallèles Production)
- On ne vit qu'une fois (Doc.)	Miel Van Hoogenbemt	(C.B.A.)
- Rêves et Silences (Doc.)	Omar Al Qattan	(Sourat Films)
- Assouan, un haut barrage sur le Nil (Doc.)	Borhane Alaouie	(Cie Méditerranéenne du Cinéma)
- Le voltigeur des baleines (Doc.)	Etienne Verhaegen	(Cinéma Direct)
- Les rives du fleuve (Fict.)	Eric Pauwels	(Ulrike asbl)
- Les Amants d'assises (Doc.)	Manu Bonmariage	(WIP)

En 1992

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| - Femmes d'Alger (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Avec de l'Italie qui descendrait l'Escaut (Glit-it Alieni) (Doc.) | Loredana Bianconi | (Parallèles Production) |
| - Les petites choses qui font la vie (Doc.) | Bénédicte Liénard | (Verchendor) |
| - Assia Djebar, entre ombre et lumière (Doc.) | Kamal Dehane | (C.B.A.) |
| - Zaïre, le cycle du serpent (Doc.) | Thierry Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Zoolympiques (Série) | Picha | (Pils Films/Aligator) |
| - Mizike Mama (Doc.) | V. de Villers | (Morgane Films) |
| - Confessions d'une loge (Doc.) | Emmanuel Kamanda | (Artémis Media) |
| - Le chemin des aigles (Doc.) | F. Dumont | (Saga Films) |
| - Tango ya ba Wendo (Doc.) | Mirko Popovitch | (A.J.C.) |
| - Marcourt ou la mémoire secrète (Doc.) | Francis Dujardin
André Dartevelle | (Dérives sc) |
| - Photo de classes (Doc.) | Litsa Boudalika | (C.V.B.) |
| - Transatlantique - Queen Elizabeth II (Doc.) | Rob Rombout | (Nota Bene) |
| - La souris péremptoire (Doc.) | M. Quintart | (Cobra Films) |

En 1993

- | | | |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| - Je n'ai jamais vu de marocaines à vélo (Doc.) | L. Houari et M. Hallouche | (Gsara) |
| - Mozart Requiem (opera HD) | J. Correa | (Cobra Films) |
| - Kira (Doc.) | M. André | (Paradise Films) |
| - Sottovoce (Doc. Fic.) | C. Paziienza | (Qwazi Qwazi Film) |
| - Ligeti (Doc.) | M. Follin | (Production du Sablier) |
| - Les derniers Johnnies (Doc.) | J-L Cohen | (Salamambo) |
| - Chewing-gum (Doc.) | F. Levie | (Sofidoc) |
| - Les fous du roi (Doc.) | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - Guadalupe Santa Cruz (Doc.) | A. Romus | (Dérives) |
| - La tête à l'envers (Doc.) | V. de Villers | (Paradise Films) |
| - Nés parmi les animaux sauvages (Doc.) | E. Verhaegen | (Cinéma Direct) |
| - Entre nous deux Beyrouth (Doc.) | D. Al Joundi | (Bright Sight Ent.) |
| - Bruxelles, mise en pièces (Série) | M. Van Hoogenbemt | (C.V.B.) |
| - L'homme qui marche | Ph. de Pierpont | (Dérives sc) |
| - Plus haut que 1000 étoiles (Doc.) | Luc Jabon | (Dérives sc.) |
| - Gilles Ehrmann et la photographie (Doc.) | Patrick Van Antwerpen et
B. Haché | (Onyx Product.) |

En 1993 (suite)

- | | | |
|---|------------------|----------------|
| - Chroniques d'un village
Tzotzil (Doc.) | Thierry Zéno | (Zéno Films) |
| - Souris-souris (animat.) | Vincent Montluc | (Sofidoc) |
| - La chasse aux loups (Doc.) | Zlatina Rousseva | (Sativa Films) |
| - Petit Cyclone I et II (Doc.) | Michel Mees | (Salamambo) |

En 1994

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| - Zoocup | Picha | (Pils Films) |
| - Comme un air de retour | Loredana Bianconi | (Paradise Films) |
| - Le chagrin des belges | Claude Goretta | (Kunst & Kino) |
| - Mortelle amitié | Teff Erhat | (Escapade) |
| - Souvenirs d'Anvers | Marc Lobet | (Saga Film) |
| - Bichorai | P. de Pierpont | (Dérives) |
| - Chants de femmes | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - L'espoir pour mémoire | J. Amat | (Films de la mémoire) |
| - L'homme qui marche
au-dessus des arbres | M. Urbain | (Wannabee) |
| - John Cassavetes | R. Mestdagh | (Amalgam) |
| - La sainteté Stéphane
(1961-1986) | G. Preszow | (Cobra Films) |
| - Les derniers colons | T. Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Françoise Dolto | A. De Mezamat,
F. Manceaux et E. Coronel | (Productions du Sablier) |
| - Les grandes dames du
Strip-tease | F. Levie | (Sofidoc) |
| - Le jeu des figures | C. François | (Saga Films) |
| - L'île noire | R. Rombout | (Nota Bene) |
| - Gigi et Monica | B. Dervaux | (Dérives) |
| - Rien de réel | M. Jakar | (Parallèles Productions) |
| - Rue de l'abondance | M-H. Massin | (Saga Films) |
| - Marchienne de vie | R. Olivier | (Olivier Films) |
| - Fin de siècle | M. Watelet et S. Zaleski | (Paradise Films) |
| - Love Sonnets | T. De Mey | (Eroïca ASBL) |

En 1995

- | | | |
|--|---------------|--------------------------|
| - Fanny se fait un sang
d'encre | A. de Halleux | (Aligator Films) |
| - Les vacances de Maigret | P. Joassin | (Artémis Films) |
| - Asientos | F. Woukoache | (PBC Pictures) |
| - Back to the roots | N. Fritz | (Salamambo) |
| - Baka | T. Knauff | (Productions du Sablier) |
| - Clara et Jeremy | F. Hernandez | (Wajnbrose) |

En 1995 (suite)

- | | | |
|---|----------------|-----------------------|
| - Algérie, le vol du lion | P. Delattre | (Laura Production) |
| - Le dossier B. | W. Leguebe | (Saga Film) |
| - Leçon de vie | B. Lehman | (Dovfilm) |
| - Toute une vie sur les traces de Belà Bartok | P. Eeckman | (Salamambo) |
| - Mon pays au matin calme | K. Dehane | (C.B.A.) |
| - Que tout disparaisse | M. Poutte | (Lux Fugit Film) |
| - Rhodes nostalgie | D. Perelsztejn | (Films de la Mémoire) |
| - Les amis du plaisir, trente ans après | L. De Heusch | (Simple Production) |
| - William Z | P. Iratni | (To Do Today) |
| - J'ai eu dur ! | G. Frydman | (Atelier Alfred) |
| - De bouche à oreille (pilote) | C. Pazienna | (Qwazi Qwazi Film) |

En 1996

- | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------|
| - Quai n°1 | André Buytaers | (Saga Film) |
| - Les maîtres de l'orge | Jean-Daniel Verhaeghe | (Aligator Films) |
| - Alice Guy, pionnière du cinéma | Florida Sadki | (Films de la Passerelle) |
| - Autour de la mort d'un cochon | Bénédicte Emsens | (Paradise Films) |
| - Noctam-Bulle. La BD a cent ans | Diane Perelsztejn | (Films de la mémoire) |
| - Bestiaire | Michel Urbain | (Wannabee) |
| - Le bourgmestre a dit | Marie-Hélène Massin | (Nota Bene) |
| - Chants de sable et d'étoiles | Nicolas Klotz | (Productions du Sablier) |
| - Les chercheurs d'or du Liptako | Roch Tran | (ASAP Production) |
| - Donka, radioscopie d'un hôpital africain | Thierry Michel | (Films de la Passerelle) |
| - Ecole 27 | Szymon Zaleski et Marilyn Watelet | (Paradise Films) |
| - Femmes-Machines | Marie Anne Thunissen | (Films de la Passerelle) |
| - Gardes de nuit | Bernard Declercq et Yvan Petit | (Filma Non Troppo) |
| - Les gens de Migdal | Miel Van Hoogenbemt | (Entre chien et loup) |
| - Gigi, Monica et Bianca | Yasmina Abdellaoui et Benoît Dervaux | (Dérives) |
| - Grandeur et miniature de la Bosnie Herzégovine | Emmanuel Jaspers | (To do Today) |
| - Jean Ziegler, le bonheur d'être suisse | Ana Ruiz | (Morgane Films) |
| - Maîtresses | Marie-France Collard | (Latitudes Production) |
| - Marcel Moreau | Michel Jakar | (Kamalalam) |

En 1996 (suite)

- Moi, Tarzan	François Christophe	(Deep Focus Film)
- Retour en patagonie	Nacho Carranza	(Salamambo)
- Le rêve de Gabriel	Anne Levy-Morelle	(Saga Film)
- Revivre	Violaine de Villers	(Saga Film)
- Rosas danst Rosas	Thierry Demey	(Sophimages)
- La route des zébus	Bernard Crutzen	(Parallèles Production)
- Les rues de Liège - Balade à deux temps (1956-1996)	Georges Yu	(Latitudes Production)
- Les sauveurs de cloches	Didier Hill-Derive	(JFB Productions)
- Tableau avec chutes	Claudio PaziENZA	(Qwazi Qwazi Films)
- La vie intérieure	Eddy Gérardon-Luycks	(Parallèles Production)

**TABLEAU COMPARATIF DES
LIQUIDATIONS DE 1990 à 1996
PAR CATEGORIE DE PROJETS
(COMMISSION DE SELECTION)**

TABLEAU DES LIQUIDATIONS PAR CATEGORIE DE PROJETS

Depuis 1990, l'Administration établit annuellement un récapitulatif des liquidations financières intervenues en faveur de projets soutenus par la Commission de Sélection des Films.

D'une façon assez logique, si l'on considère l'aide institutionnelle comme un levier permettant l'amorce du financement des co-productions audiovisuelles, il arrive fréquemment que la promesse d'aide accordée au cours d'une année ne se concrétise que l'année suivante, voire au-delà, selon les aléas de la production.

D'autre part, les aides à la production sont attribuées par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les montants repris ci-après ne peuvent donc pas être répartis sur des produits spécifiques, à l'intérieur de chaque catégorie.

Ce tableau n'en constitue pas moins un précieux indicateur quant à la réalité de l'investissement communautaire dans la production.

1990

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	135.449.700,-	76,08
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.550.000,-	3,12
Courts métrages (production)	21.922.000,-	12,31
Produits télévisuels (production)	15.108.665,-	8,49
<u>TOTAL</u> :	178.030.365,-	100

1991

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	107.468.000,-	71,11
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	5.240.000,-	3,47
Courts métrages (production)	20.820.000,-	13,78
Produits télévisuels (production)	17.592.000,-	11,64
<u>TOTAL</u> :	151.120.000,-	100

1992

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	96.180.000,-	61,89
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	2.350.000,-	1,51
Courts métrages (production)	21.201.875,-	13,64
Produits télévisuels (production)	35.675.000,-	22,96
<u>TOTAL</u> :	155.406.875,-	100

1993

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	70.263.000,-	42,70
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	11.491.400,-	6,98
Courts métrages (production)	32.454.485,-	19,72
Produits télévisuels (production)	50.341.000,-	30,60
<u>TOTAL</u> :	164.549.885,-	100

1994

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	93.682.500,-	49,74
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	8.210.000,-	4,36
Courts métrages (production)	27.660.000,-	14,69
Produits télévisuels (production)	58.802.300,-	31,21
<u>TOTAL</u> :	188.354.800,-	100

1995

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	113.920.000,-	59,29
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	8.567.000,-	4,46
Courts métrages (production)	21.635.000,-	11,26
Produits télévisuels (production)	48.008.000,-	24,99
<u>TOTAL</u> :	192.130.000,-	100

1996

	MONTANT	POURCENTAGE
Longs métrages (production)	71.587.740,-	43,57
Longs métrages (écriture + const. dossier prod.)	3.425.000,-	2,08
Courts métrages (production)	19.155.000,-	11,66
Produits télévisuels (production)	70.128.900,-	42,69
<u>TOTAL</u> :	164.296.640,-	100

**TABLEAU COMPARATIF DES
LIQUIDATIONS DE 1994 à 1996
PAR CATEGORIE DE PROJETS
(FONDS SPECIAL)**

Tableau comparatif des liquidations de 1994 à 1996, par catégorie de projets, dans le cadre du Fonds spécial RTBF/Associations professionnelles/ Communauté française de Belgique.

Pour rappel, la liquidation des aides intervenant dans le cadre du Fonds spécial (convention du 2 mars 1994) est effectuée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, conformément à l'exercice, par la RTBF, de son droit de tirage au bénéfice des projets qu'elle sélectionne.

Les montants repris ci-dessous correspondent aux versements réalisés par année et par créneau, suivant l'évolution des productions.

	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
1994		
Longs métrages	11.055.000,-	50,7
Téléfilms/Séries	9.900.000,-	45,4
Documentaires	840.000,-	3,9
	-----	-----
	21.795.000,-	100
 1995		
Longs métrages	26.370.000,-	44,2
Téléfilms/Séries	21.215.000,-	35,5
Documentaires	12.093.850,-	20,3
	-----	-----
	59.678.850,-	100
 1996		
Longs métrages	23.050.000,-	36,3
Téléfilms/Séries	24.110.000,-	38
Documentaires	16.262.250,-	25,7
	-----	-----
	63.422.250,-	100

PRODUTS TELEVISUELS

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.09.96		
					Recettes	Régularisé versé	Régularisé à recevoir
A fleur de terre	89	2.000	12.747	Films de la Passerelle	399.318	61.894	
Agnès le tigre de bambon	94	1.500	5.000	Salamambo	Pas de recettes		
Airliners	94	800		Max le Producteur	Ecriture		
A la recherche du lieu de ma naissance	90	1.250	5.000	Dovifilm	-348.103		
L'Algérie avant tout	95	1.400					
Alice Guy, pionnière du cinéma	96	276					
Al-Qantara	96	1.000					
Les amis du plaisir, 30 ans après	94	2.000	10.181	Simple Production	Trop récent		
A nous deux, satan!	95	5.000	54.000	Saga Films	Annulé		
A quoi sert un bourgmaster	95	1.080					
Arracher les masques	94	3.000					
Arum	96	500		To do Today	Ecriture		
Asientos	94	1.500	8.989	PBC Picture	Pas de recettes		
Assia Djebar/Femmes d'Alger	91	1.200	11.108	CBA	1.047.409	112.903	
Assouan	90	1.250	11.600	C.M.C.	70.000	8.400	
L'aube du passé/Rêves et Silences	91	1.500	7.700	Sourat Films	36.468	7.126	
Au cœur du mal/Dans la nuit froide	93	9.000		Abandonné			
Autopsie d'un hôpital africain	95	2.500					
Autour de la mort d'un cochon	94	1.500	4.932	Paradise Films	Trop récent		
Avec ou sans voile	92	1.000	2.852	Gsara	56.787		
A vol d'oiseau/Sottovoce	92	1.500	15.383	Qwazi Qwazi Films	Pas de réponse		
Baka	92/95	2.400	33.512	Les Productions du Sablier	Trop récent		
Le bas côté	94	500					
Bestiaire	95/96	5.000					
Bichorai/Birobezo, le prince de la rue	93	1.450	6.758	Société Dérives ASBL	-22.941		
Billy le chat	93	9.000					
Les bouteilles à la mer	90	800		Atelier Jeunes Cinéastes	6.000	1.542	
Brazza-Brazzaville	92	1.423		Annulé			Rec. demandé

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 31.09.96		
					Recettes	Régularité versées	Régularité à recevoir
Brèves du vieux	95	981					
Bruxelles mise à pièce	91	1.500	7.803	Centre vidéo Bruxelles	-13.791		Rec. demandée
Bruxelles sauve qui peut la nuit	90	1.500	6.311	Centre vidéo Bruxelles	67.138	14.866	
Le cahier noir	95	1.850					
Cantique des pierres	89	2.000	16.125	Sourat Films	1.217.655	140.274	
Le chagrin des belges	93	12.000	228.000	Art et Cinéma	Pas de réponse		
Chants de sable et d'étoiles	96	1.500					
La chasse aux loups	92	1.500	8.085	Sativa Productions	-57.645		
Le chemin des aigles	91	1.000	4.100	Saga Films	71.142	8.750	
Les chercheurs d'or du Lipitako	95	1.300					
Chewing-gum	92	2.400	14.601	Sofidoc	465.367	152.965	
Cirque plume	93	1.350		Annulé			
Clara et Jérémy	95	1.100	13.444	Wajnbrosse	Trop récent		
Comme un air de retour/Le café de l'Europe	93	10.000	24.078	Paradise Films	Pas de recettes		
Le commissaire et les petits princes	92	1.000		Abandonné			
Les compagnons secrets	95	1.500					
Confession d'une loge	91	1.000	2.485	Artemis Média S.C.	Pas de recettes		
Conservatoire	96	1.500					
Les contes domestiques	93	1.500					
Danube	95	1.250					
Darling Darling	90	1.250		Annulé			
De bouche à oreille	90	1.200	3.409	Qwazi Qwazi Films	Trop récent		
Décagonie	94	5.500			14.255	5.175	
De l'indifférence	95	1.500		Annulé			
Les derniers colons	93 et 94	2.500	16.577	Les Films de la Passerelle	369.422		
Les derniers johnnies	92	1.000	4.817	Salarumbo	Pas de recettes		
D'est	91	2.500	24.812	Paradise Films	Pas de recettes		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.09.96		
					Récupérat. versés	Récupérat. à recevoir	Recettes
Diluvio	94	800					
La disparition des toiles	95	1.500					
Le dossier Brusel	94	2.700	12.392	Saga Films		-22.936	
Douro, O Desenlace	95	1.294					
Ecole 27	95	1.380	10.794	Paradise Films		Trop récent	
Enetroika	90	1.000	5.800	Parallèles Productions S.C.			
Les enfants du jour	96	300		To do Today		Ecriture	
Entre deux ... Beyrouth	94	1.448	7.060	Bright Sight Entertainment		1.248.041	
L'espoir pour mémoire	93	1.000	17.879	Les films de la mémoire		8.631	Rec. demandée
Etat des chiens	95	860					
Evgueni Khaldei	96	1.200					
Fanny/Sang d'encre	95	5.000	36.790	Aligator Film		Trop récent	
La fée du bois du lac	95	5.300	36.000	Iris Productions		Pas de réponse	
Femmes de 25 ans	92	900		Annulé			
Femmes machines	95	1.600					
Fin de siècle	94	1.400	8.252	Paradise Films		880.180	169.096
Les fous du roi	93	1.500	5.700	Société Olivier Films		27.457	7.224
Françoise Dolto	93	1.500	32.000	Les Productions du Sablier		59.350	2.671
Gardes de nuit	95	580	2.307	Filma non troppo		Trop récent	
Les gens de Migdal	95	2.000					
Les gens d'ici/La Belgique Kitsch	89	1.750	4.900	Société Olivier Films		42.899	15.444
Georges Reni dit Hergé	89	250	2.200	Casterman		110.654	36.885
Gilles Ehrman	90	1.200	3.674	Onyx Productions			
Gli it alieni/Avec de l'Italie	91	800	3.270	Parallèles productions S.C.			
Les grandes dames du strip-tease	95	800	10.300	Sofidoc		Pas de recettes inancement incomplet	
Grandeur et miniature en Bosnie	94	1.250					
Guadalupe Santa Cruz	93	2.015	9.048	Société Dérives ASBL		39.429	8.282
Histoire de ma vie racontée par mes photographes	96	2.800					

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur détaché	Situation actuelle au 01.09.96		
					Recettes	Récupérat versées	Récupérat à recevoir
Histoire de machines à laver	91	600	1.900	SPRL Verehendor	Pas de recettes		
Histoires d'Amérique	89	2.000	28.284	Paradise Films	9.186		
L'homme qui marche au-dessus des arbres	94	850		Annulé			
L'homme qui marche	91	1.200	4.966	Dérives ASBL	337.500	76.500	
L'île noire	94	2.700	14.027	Nota Bene	-82.045		
Ilheu de Contenda	93	6.000	84.000	Saga Film	Trop récent		
Images de mères	93	1.500		Annulé			
James Ensor	89	3.000	18.500	Films Messages	241.241	39.229	9.302
Le jeu de figure	93	3.950	7.879	Saga Films	-75.339		
Jeux d'enfants	89	1.200	4.900	Parallèles Productions S.C.	Pas de recettes		
John Cassavetes	94	600	3.652	Cosmo-Kino SPRL	83.578	17.158	
Jojo et Paco	90	2.000		Annulé			
Julia, 40 ans, 1m60	95	1.350					
Kira	92	2.500	6.165	Paradise Films	Pas de recettes		
Leçon de vie	93	6.000	12.000	Dovfilm	Trop récent		
Ligetti	92	600	17.961	Les productions du Sablier	212.188	6.529	
Little America	93	1.900		Annulé			
Loco Lucho	96	1.500					
Les maîtres de l'orge/Les Steenfort	96	12.000	199.252	Y.C. Aligator	Trop récent		
Maitresses	95	1.600	6.947	Latitudes Productions	Trop récent		
Marcel Moreau	95	1.500					
Marcourt	91	1.000	4.725	Dérives ASBL	93.690	19.769	
Les mayas de San Pedro	92	600	15.904	Zéno Films	voir Village Tzotzile		
Méli Melo	92	1.600		Annulé			
Mendeleviev	95	2.000		Annulé			
Mensonges et faux secrets/Que tout disparaisse	95	800		Lux Fugit Film			
Mésanges aux boucles grises	94	950	6.000				
Le miraculé de l'Everest	93	1.400		Abandonné			

Titre	Année	Part CP en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 31/09/96		
					Recettes	Récupérat. versés	Récupérat. à recevoir
Moi Tarzan	96	475					?
Monsieur Almaniak	90	3.000	80.840	Wajnbrosse productions SPRL	inancement incomplet		
Monsieur Martin	89	2.500		Annulé			
Mont-sur-Marchienne/Marchienne de vie	92	1.500	6.193	Société Olivier Films	Pas de recettes		
Mopio pio	90	1.200	10.000	Saga Films	-21.620		
Mozart Requiem	92	1.200	35.565	Cobra Films	88.023		rec. demandée
Mundele	91	1.500		Abandonné			
Les murs de sables	90	1.200	7.587	Zenab SPRL	440.932	93.105	
Les murs ont des oreilles	96	1.500					
Né parmi les animaux sauvages	94	3.000					
Noctambulle	95	1.250					
Nord Express	90	1.000	10.000	Paradise Films	609.210		rec. demandée
Nostalgie d'une voix perdue	93	2.000	12.300	K2	41.369	4.923	
Les nouveaux belges/Rue de l'Abondance	93	1.630	4.964	Van Hoogenbeemt Miel			
Nyons Blues	89	1.675	13.139	S.A. Sofidoc	731.409	252.336	
On ne vit qu'une fois	90	1.200	4.350	Van Hoogenbeemt Miel	674.689	185.600	
L'opéra imaginaire	91	1.300	50.979	S.A. F3	Pas de réponse		
L'orientalisme	96	1.600					
Passions froides	95	5.000					
Paul Bowles	90	1.200		Abandonné			
Le pays du matin calme	94	1.000	4.079	Cobra Films			
Peaux de chagrin	95	1.500					
Le petit bout du monde	95	1.160					
Petit cyclone	92	1.500	17.836	Salambo	110.376	9.382	
Photo de classe	91	951	2.520	Centre Vidéo de Bruxelles	143.253	71.108	
Pierre qui roule/Gigi et Monica	94	953	3.349	Dérives ASBL	-13.397		
Polochon	89	2.500	56.294	OIDEK K.I.D. Cartoons	531.518		82.233
Portrait d'un groupe	90	500	2.424	Paradise Films	Pas de recettes		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01.09.96		
					Récettes	Récupéral versées	Récupéral à recevoir
Portrait de Marie Daulinc	91	1.200	7.440	Morgane Films	522.242	77.068	
Premier amour	89	2.750	8.004	S.C. Polygone et Image	Pas de recettes		
Procession	91	2.000	9.381	Atelier Jeunes Cinéastes	23.140	5.361	
Quai n° 1	95	8.000	49.793	Saga Films	Trop récent		
Queen Elisabeth II	92	2.500	10.263	Nota Bene S.C.	823.454	172.925	
Ransart blues	95	1.500	4.751	Salarumbo	Pas de recettes		
Raymond-la-science	93	1.500					
La re création de l'ancêtre	96	2.500					
Le rendez-vous de szentendre/Bela Bartok	93	1.500	7.116	Salarumbo	-86.424		
Retour en Patagonie	96	500	4.995	Salarumbo	Trop récent		
Le rêve de Gabriel	95	1.250					
Revivre	95	860					
Rhodes nostalgie	94	850	7.600	Les Films de la Mémoire	-150.067		
Rien de réel	94	900	9.773	Parallèles Productions			
Les rives du fleuve	91	1.000	5.099	Atelier Ujike	-69.418		
Robert Creep	91	2.000	16.700	Sofidoc	-579.850		
Rosas dans rosas	95	1.500					
La route de Zébus	96	1.200	8.507	Parallèles Productions	Trop récent		
La route du chocolat	94	500		Chris Vermoreken	Ecriture		
Les rues de Liège	96	1.200					
Sabine à Jérusalem	94	1.800					
Saint Demis, ville ouverte	93	400		Annulé	Annulé		
La sainteté Stéphane	91	1.200	4.558	Abandonné			
Les sauveurs de cloches	95	1.500	4.817	Cobra Films	Pas de recettes		
Savitskaya, poète	96	1.400		JFB Productions	Trop récent		
Sem Terra	96	650					
Sonatas 555	93	1.300					
La souris péremptoire	91	800	3.556	Cobra Films	Pas de réponse		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01/09/96		
					Récoltes	Régularité versées	Régularité à recevoir
Souris-souris	92	3.500	70.893	Sofidoc		2.081	
Souvenirs d'Anvers	94	9.000	361.800	Saga Films	-47.076		
Survivre à Shangai	89	2.300	19.000	Film de la Mémoire ASBL	Financ. incomplet		
Tableaux avec chutes	95	860					
Le temps des réfugiés	95	520		Paradise Films	Pas de recettes		
La tête à l'envers	93	1.800	5.488				
La fête au mur	95	1.500					
The returnee	95	1.200					
Le trésor de Barbe rouge/J'ai eu dur	94	6.800	16.558	Atelier Alfred	Trop récent		
Trio Bravo	91	1.200	4.717	Société Dérives ASBL	Pas de recettes		
Trois petits poings	95	550					
Les Tzotzils dans la rébellion zapatiste	95	1.000					
Ushu Ouah Ouah	90	1.400	2.548	Pils Films SPRL	Voir Zoolympique		
Les vacances de Maigret	95	5.000	67.301	Artémis Production	Pas de recettes		
Van Dycke, Dingue donc	94	1.800			Annulé		
Vérité assiégée	94	800	6.650	Max le Producteur	175.961	10.558	
Victor Serge	96	1.500					
Village Tzotzile	89	2.300	13.804	Zeno Films SPRL)	-189.565		
Vinx	93	1.200		Abandonné			
La violence de leurs rêves	96	1.600					
Visages anonymes	92	1.250	8.360	Comme un essai	79.674		15.138
Le voltigeur de baleine	91	3.000	14.313	Cinéma Direct	968.489	178.292	16.369
Voyage à la campagne	91	1.500		Abandonné			
Week-End chez les belges/Mortelle amitié	94	8.000	50.773	Escapade	Pas de recettes		
Wendo	90	1.200	5.753	AJC	235.051	56.036	
Wild blue	96	1.200					
William Z.	93	6.000	10.528	To Do Today Productions	Pas de recettes		

Titre	Année	Part CF en milliers	Budget global en milliers	Producteur délégué	Situation actuelle au 01-09-96		
					Recettes	Récupérat. versées	Récupérat. à recevoir
Zaire	91	1.500	12.799	Films de la Passerelle	792.008	83.193	7.888
Zoolympique	91	2.700	52.449	Y.C. Aligator	1.494.078	189.174	
Zoo world cup	93	5.500	38.730	Y.C. Aligator	2.661.126	192.241	

LONGS METRAGES

Sont repris uniquement les films qui ont conclu un contrat "nouvelle formule" fin 93 (remboursement au premier franc).

- (1) Sortie = sortie en salle à Bruxelles.
- (2) Titre = titre de sortie en français.
- (3) Maison de production.
- (4) Intervention de la Communauté française en milliers de francs dans le cadre des aides sélectives.
- (5) Budget global du film (en milliers de francs) tel qu'il figure dans le contrat signé dans le cadre des aides sélectives.
- (6) Entrées = entrées à Bruxelles arrêtées au 31.12.96 (Source : Moniteur du Film).
- (7) Récupérations = sommes versées à la Communauté française en application du contrat.

Remarque : le peu de renseignement est tributaire du fait que dans la majorité des cas, les derniers relevés datent du 31.01.96.

Sortie (1)	Titre (2)	Producteur (3)	CF en millier (4)	Budget global en millier (5)	Entrées (6)	Récupérations (7)
22.12.93	Melisse	Normad Films	1.200	86.485	4.378	34.314
26.01.94	La vie sexuelle des belges	Transatlantic Films	5.000	27.199	8.521	173.502
30.03.94	Mina Tannenbaum	Films de l'Etang	8.000	120.000	15.259	pas de réponse
25.05.94	Le Moulin de Daudet	Alain Keystman Productions	5.000	76.750	1.683	
15.06.94	Le joueur de violon	PDG	10.955	156.000	10.203	
19.10.94	Partie d'échecs	Films de l'Etang	18.560	150.000	15.370	pas de réponse
04.12.94	Farinelli	K2	24.000	360.704	124.342	2.857.822
21.06.95	Li	Man's Films	20.000	103.414	5.469	613.899
23.08.95	Le nez au vent	Man's Films	15.000	78.098	1.580	
13.09.95	Loin des barbares	Prima Vista	7.800	102.271	117	pas de réponse
27.09.95	Bye Bye	C.M.C.	1.500	97.500	3.007	
15.11.95	Toi l'étranger	Orphéus Production	13.500	78.000	440	
07.02.96	Conte des trois diamants	Sourat Films	5.000	42.552	1.257	
21.02.96	Un divan à New York	Paradise Films	20.000	359.800	35.324	
28.02.96	A perte de vue	Simple Production	16.200	55.822	108	
16.05.96	Le Huitième jour	Home Made Films	25.000	369.000	158.113	
10.06.96	Camping Cosmos	Transatlantic Films	15.000	47.008	7.904	
09.10.96	La Promesse	Les Films du Fleuve	15.000	58.594	15.719	
09.10.96	Un été à la Goulletie	Lamy Films	3.600	92.250	6.858	
Pas sorti	Dieu sait quoi	Films 18	670	40.000		
Pas sorti	Black Dju	Saga Films	6.000	93.890		

Conception et réalisation

Joëlle Bombaerts
Francis Dujardin
Gilbert Dutrieux
Victor Furdelle
Bernadette Gillis
Pascale Joyeux
Marie-Hélène Massin
Serge Meurant
Paul-Eric Mosseray
Emmanuel Roland
Guy Trifin
Bernadette Vandenaabeele
Carine Vangeebergen

Coordination

Bernadette Gillis
Serge Meurant
Emmanuel Roland

